



**Cenovus Energy Inc.**

Notice annuelle

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le 14 février 2024

(en dollars canadiens)

## TABLE DES MATIÈRES

<a href="#">STRUCTURE DE L'ENTREPRISE</a> .....	3
<a href="#">DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</a> .....	3
<a href="#">DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ</a> .....	7
<a href="#">SECTEURS D'ACTIVITÉS</a> .....	7
<a href="#">ACTIVITÉS EN AMONT</a> .....	9
<a href="#">SABLES BITUMINEUX</a> .....	9
<a href="#">CLASSIQUE</a> .....	10
<a href="#">ACTIVITÉS EXTRACÔTIÈRES</a> .....	11
<a href="#">ACTIVITÉS EN AVAL</a> .....	12
<a href="#">RAFFINAGE AU CANADA</a> .....	12
<a href="#">RAFFINAGE AUX ÉTATS-UNIS</a> .....	14
<a href="#">CONCURRENCE</a> .....	16
<a href="#">PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</a> .....	16
<a href="#">CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE COMMERCIALES</a> .....	16
<a href="#">EMPLOYÉS</a> .....	17
<a href="#">FACTEURS DE RISQUE</a> .....	18
<a href="#">DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES ET AUTRES DONNÉES SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ</a> .....	18
<a href="#">DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES</a> .....	18
<a href="#">DÉVELOPPEMENT DES RÉSERVES PROUVÉES ET PROBABLES NON DÉVELOPPÉES</a> .....	31
<a href="#">FACTEURS OU INCERTITUDES SIGNIFICATIFS INFLUANT SUR LES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES</a> .....	32
<a href="#">AUTRES RENSEIGNEMENTS PÉTROLIERS ET GAZIERS</a> .....	32
<a href="#">DIVIDENDES</a> .....	40
<a href="#">DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS</a> .....	40
<a href="#">MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES</a> .....	45
<a href="#">ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION</a> .....	48
<a href="#">COMITÉ D'AUDIT</a> .....	52
<a href="#">POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI</a> .....	54
<a href="#">MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</a> .....	54
<a href="#">AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES</a> .....	54
<a href="#">CONTRATS IMPORTANTS</a> .....	55
<a href="#">EXPERTS INTÉRESSÉS</a> .....	56
<a href="#">RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</a> .....	57
<a href="#">QUESTIONS COMPTABLES</a> .....	57
<a href="#">ABRÉVIATIONS ET CONVERSIONS</a> .....	57
<a href="#">INFORMATION PROSPECTIVE</a> .....	58
<a href="#">ANNEXE A — RAPPORT SUR LES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES DES ÉVALUATEURS DE RÉSERVES QUALIFIÉS</a> .....	62
<a href="#">ANNEXE B — RAPPORT DE LA DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES ET AUTRE INFORMATION</a> .....	63
<a href="#">ANNEXE C — MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT</a> .....	64

Dans la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») datée du 14 février 2024, à moins d'indications contraires ou que le contexte n'exige une interprétation différente, les renvois aux mots « la Société », « Cenovus », « nous », « notre » ou « nos » désignent Cenovus Energy Inc., ses filiales, ses partenariats et les participations détenues directement ou indirectement par Cenovus Energy Inc. Tous les renseignements et énoncés contenus dans la présente notice annuelle sont donnés en date du 14 février 2024. La présente notice annuelle renferme de l'information prospective au sujet de nos attentes, estimations, projections et hypothèses actuelles. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent considérablement de notre information prospective ainsi que sur les hypothèses qui sous-tendent celle-ci, se reporter à la rubrique « Information prospective » du présent document.

Pour un exposé complet sur les facteurs de risque importants de la Société, consultez la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du Rapport de gestion 2023 de la Société (le « Rapport de gestion annuel 2023 »), laquelle rubrique est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle, et les facteurs de risque décrits dans d'autres documents que la Société dépose à l'occasion auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada. Des renseignements supplémentaires sur Cenovus, y compris notre Rapport de gestion annuel 2023, nos rapports annuels et notre formulaire 40-F, peuvent être consultés sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), sur EDGAR, le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement), et sur le site Web de la Société, au [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement). L'information qui se trouve sur le site Web de la Société, au [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement) ou qui y est reliée ou autrement mentionnée dans la présente notice annuelle ne fait pas partie de la présente notice annuelle sauf si elle y est expressément intégrée par renvoi.

## STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Cenovus a été constituée le 30 novembre 2009 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») aux termes d'un plan d'arrangement aux termes de la LCSA. Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Cenovus et Husky Energy Inc. (« Husky ») ont conclu une transaction visant le regroupement des deux sociétés au moyen d'un plan d'arrangement (l'« arrangement ») aux termes de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Alberta). Dans le cadre de l'arrangement, Cenovus a modifié ses statuts le 30 décembre 2020 pour créer huit séries d'actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif. Le 31 mars 2021 et le 30 décembre 2021, Cenovus a fusionné avec ses filiales en propriété exclusive, Husky et Husky Oil Operations Limited, respectivement, par voie de fusion simplifiée verticale.

Le bureau principal et siège de la société est situé au 4100, 225 – 6 Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada T2P 1N2.

### Liens intersociétés

Les filiales et sociétés de personnes importantes de Cenovus en date du 31 décembre 2023 sont les suivantes :

	Pourcentage de participation <sup>1)</sup>	Territoire de constitution, de prorogation, de formation ou d'organisation
FCCL Partnership (« FCCL »)	100	Alberta
Sunrise Oil Sands Partnership	100	Alberta
Husky Marketing and Supply Company	100	Delaware
Husky Energy Marketing Partnership	100	Alberta
Cenovus Energy Marketing Services Ltd.	100	Alberta
Husky Canadian Petroleum Marketing Partnership	100	Alberta
Husky Oil Limited Partnership	100	Alberta
Lima Refining Company	100	Delaware
Ohio Refining Company LLC <sup>2)</sup>	100	Delaware
WRB Refining LP	50	Delaware

1) *Tient compte de tous les titres avec droit de vote de toutes les filiales et sociétés de personnes dont Cenovus est la propriétaire véritable, qu'elle contrôle ou sur lesquels elle exerce une emprise, directement ou indirectement.*

2) *Anciennement BP-Husky Refining LLC. Le 28 février 2023, Cenovus a acquis la participation restante de 50 pour cent dans BP-Husky Refining LLC auprès de BP Products North America Inc. (« bp »).*

Les autres filiales et sociétés de personnes de la Société comptent chacune pour i) moins de 10 pour cent des actifs consolidés de la Société au 31 décembre 2023 et ii) moins de 10 pour cent des produits des activités ordinaires consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Dans l'ensemble, les actifs et les produits des activités ordinaires des filiales et des sociétés de personnes de Cenovus qui ne sont pas mentionnés ci-dessus ne dépassaient pas 20 pour cent du total des actifs consolidés de la Société au 31 décembre 2023 ou du total de ses produits des activités ordinaires consolidés pour l'exercice clos à cette date.

## DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

### Survol

Nous sommes une société canadienne d'énergie intégrée établie à Calgary, en Alberta. Nos actions ordinaires et nos bons de souscription d'actions ordinaires (« bons de souscription de Cenovus ») sont inscrits aux cotes de la Bourse de Toronto (« TSX ») et de la New York Stock Exchange (« NYSE »). Nos actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif des séries 1, 2, 3, 5 et 7 sont inscrites à la cote de la TSX. Nous sommes l'un des plus grands producteurs canadiens de pétrole brut et de gaz naturel, avec des activités en amont au Canada et dans la région de l'Asie-Pacifique, et l'une des plus grandes entreprises installées au Canada de raffinage et de valorisation, avec des activités en aval au Canada et aux États-Unis.

Nos activités en amont comprennent des projets de sables bitumineux dans le nord de l'Alberta, des projets de pétrole brut classique, de gaz naturel et de liquides du gaz naturel (« LGN ») produits par méthode thermique dans l'Ouest canadien, la production de pétrole brut au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador, et la production de gaz naturel et de LGN au large des côtes chinoises et indonésiennes. Nos activités en aval comprennent la valorisation et le raffinage au Canada et aux États-Unis ainsi que nos activités liées aux carburants commerciaux à l'échelle du Canada.

Nos activités couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur : développement, production, raffinage, transport et commercialisation de pétrole brut, de gaz naturel et de produits pétroliers raffinés au Canada et ailleurs dans le monde. L'intégration physique et économique de nos activités en amont et en aval nous aide à atténuer l'incidence de la volatilité des écarts de prix entre le brut léger et le brut lourd et à améliorer nos résultats nets en dégageant de la valeur de notre production de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN grâce à la vente de produits finis comme les carburants de transport.

### Historique des trois derniers exercices

Le texte suivant décrit des événements marquants et des conditions qui ont influé sur le développement des activités de Cenovus au cours des trois derniers exercices :

#### 2021

- **Regroupement de Cenovus et de Husky.** Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Cenovus et Husky ont conclu une transaction entièrement en actions pour regrouper les deux sociétés. À la suite de la conclusion de l'arrangement, Husky est devenue une filiale en propriété exclusive de Cenovus. Les porteurs d'actions ordinaires de Husky ont reçu 0,7845 d'une action ordinaire de Cenovus et 0,0651 d'un bon de souscription de Cenovus en échange de chaque action ordinaire de Husky. Cette opération s'est traduite par l'émission de 788,5 millions d'actions ordinaires et de 65,4 millions de bons de souscription de Cenovus. En outre, les porteurs d'actions privilégiées de Husky ont échangé chaque action privilégiée de Husky contre une action privilégiée de Cenovus assortie de modalités identiques pour l'essentiel.
- **Vente d'actifs.** La Société a conclu plusieurs opérations pour ajuster son portefeuille.
  - **Droit de redevance dérogatoire brut Marten Hills (« DRDB »).** Le 18 mai 2021, Cenovus a conclu la vente de son droit de redevance dérogatoire brut (DRDB) visant la zone Marten Hills, en Alberta, pour un produit brut de 102 millions de dollars.
  - **Vente d'actifs de East Clearwater et de Kaybob.** Cenovus a conclu la vente d'actifs du secteur Classique dans la zone Kaybob en juillet 2021 et dans la zone East Clearwater en août 2021, pour un produit brut combiné de 82 millions de dollars.
  - **Ventes d'actions de Headwater.** Le 14 octobre 2021, Cenovus a vendu 50 millions d'actions ordinaires de Headwater Exploration Inc. (« Headwater ») pour un produit brut de 228 millions de dollars. Le 23 décembre 2021, Cenovus a exercé ses 15 millions de bons de souscription d'actions ordinaires de Headwater en contrepartie de 30 millions de dollars. Le 8 juin 2022, Cenovus a vendu ses 15 millions d'actions ordinaires de Headwater pour un produit brut de 110 millions de dollars.
  - **Vente des actifs de Wembley.** Le 30 novembre 2021, Cenovus a annoncé une entente visant la vente de la majorité de ses actifs de Montney, dans la zone Wembley, pour un produit en espèces d'environ 238 millions de dollars. La vente s'est conclue le 28 février 2022.
  - **Vente du réseau de vente au détail de carburants de Husky.** Le 30 novembre 2021, Cenovus a annoncé des ententes visant la vente de 337 stations d'essence pour un produit en espèces global d'environ 420 millions de dollars. Cenovus a conservé ses activités liées aux carburants commerciaux, qui comprennent environ 170 emplacements à carte d'accès, installations de stockage en vrac ou centres de services de voyage. Les ventes se sont conclues le 13 septembre 2022.
  - **Vente des actifs de Tucker.** Le 16 décembre 2021, Cenovus a annoncé une entente visant la vente de ses actifs de Tucker pour un produit brut en espèces de 800 millions de dollars. La vente s'est conclue le 31 janvier 2022.
  - **Restructuration des activités dans la région de l'Atlantique.** Cenovus a annoncé une entente avec ses partenaires visant la restructuration de ses participations directes dans la région de l'Atlantique.
    - **Restructuration de Terra Nova.** Le 8 septembre 2021, la participation directe de Cenovus a augmenté, passant de 13 pour cent à 34 pour cent. La Société a reçu 78 millions de dollars, avant les ajustements de clôture, de partenaires sortants en guise de contribution pour les obligations futures de mise hors service du champ. En outre, le projet de prolongement de la durée d'utilité des actifs de Terra Nova a reçu l'autorisation d'aller de l'avant.
    - **Restructuration de White Rose.** Au cours du troisième trimestre de 2021, Cenovus a conclu une entente avec Suncor Énergie Inc. (« Suncor ») pour réduire sa participation directe dans le champ White Rose et dans les extensions satellites, en attendant la poursuite du projet West White Rose. Cenovus réduirait sa participation directe dans le champ initial pour la faire passer de 72,5 pour cent à 60,0 pour cent et dans les extensions satellites pour la faire passer de 68,875 pour cent à 56,375 pour cent. Le 31 mai 2022, Cenovus et ses partenaires ont annoncé qu'ils avaient conclu une entente visant le redémarrage du projet West White Rose.

- **Initiative pour des sables bitumineux carboneutres.** Le 9 juin 2021, Cenovus a annoncé l'initiative pour des sables bitumineux carboneutres (« Alliance Nouvelles voies »), une alliance de pairs qui collaborent avec les gouvernements pour réduire à zéro la production nette de GES issue de l'exploitation des sables bitumineux d'ici 2050.
- **Réduction et consolidation des facilités de crédit.** Le 18 août 2021, des facilités de crédit consenties de 8,5 milliards de dollars, y compris celles prises en charge dans le cadre de l'arrangement, ont été annulées et remplacées par une facilité de crédit renouvelable consentie de 6,0 milliards de dollars. Au 31 décembre 2021, la facilité de crédit renouvelable consentie comprenait une tranche de 2,0 milliards de dollars échéant le 18 août 2024 et une tranche de 4,0 milliards de dollars échéant le 18 août 2025.
- **Placement de billets de premier rang.** Le 13 septembre 2021, Cenovus a émis 500 millions de dollars américains en billets de premier rang non garantis à 2,65 pour cent échéant en 2032 et 750 millions de dollars américains en billets de premier rang non garantis à 3,75 pour cent échéant en 2052. Le produit tiré du placement a servi à la réduction de la dette.
- **Réduction de la dette.** En 2021, Cenovus a remboursé un capital de 2,2 milliards de dollars américains de billets non garantis au moyen d'une série d'offres de dépôt et de rachats aux termes des actes régissant certains billets.
- **Réinstauration et hausse du dividende.** Au cours du premier trimestre, Cenovus a réinstauré son dividende sur les actions ordinaires et, en novembre, la Société a doublé son dividende pour le faire passer à 0,035 \$ par action ordinaire pour le quatrième trimestre de 2021.
- **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »).** Le 4 novembre 2021, Cenovus a annoncé que la TSX avait accepté l'avis d'intention de la Société de mettre en œuvre une OPRCNA en vue de l'achat aux fins d'annulation d'au plus 146,5 millions d'actions ordinaires de la Société. En 2021, Cenovus a acheté 17,0 millions actions ordinaires en contrepartie de 265 millions de dollars.

## 2022

- **Acquisitions.**
  - **Sunrise.** Le 31 août 2022, Cenovus a conclu l'acquisition de la participation résiduelle de 50 pour cent dans Sunrise (l'« acquisition de Sunrise ») de BP Canada Energy Group ULC (« bp Canada »), en contrepartie d'un produit net de 394 millions de dollars, d'un paiement variable d'une valeur cumulative maximale de 600 millions de dollars venant à échéance huit trimestres après le 31 août 2022 et de la participation de 35 pour cent de Cenovus dans le projet extracôtier non développé de Bay du Nord à Terre-Neuve-et-Labrador.
  - **Raffinerie de Toledo.** Le 8 août 2022, Cenovus a annoncé une entente visant l'achat de la participation résiduelle de 50 pour cent dans la raffinerie de Toledo (l'« acquisition de Toledo ») auprès de bp.
- **Première production de pétrole à Spruce Lake North.** La production de pétrole a commencé à l'usine thermique de Spruce Lake North au cours du troisième trimestre de 2022.
- **Début de la remise en service de la raffinerie de Superior.** En décembre 2022, les préparatifs pour le redémarrage de la raffinerie de Superior ont commencé et se sont poursuivis au cours du premier trimestre de 2023. La raffinerie avait été mise hors service en 2018 après une explosion et un incendie. Le redémarrage de la raffinerie augmentera la capacité de traitement de pétrole brut totale de 49,0 mille barils par jour.
- **Obtention des approbations réglementaires.** En décembre 2022, Cenovus a reçu l'approbation des organismes de réglementation pour développer l'actif Ipiatik dans la zone Foster Creek.
- **Dessaisissements.**
  - **Vente des actifs de Tucker.** Le 31 janvier 2022, Cenovus a vendu ses actifs de Tucker du secteur Sables bitumineux pour un produit net de 730 millions de dollars.
  - **Vente des actifs de Wembley.** Le 28 février 2022, Cenovus a vendu ses actifs de Wembley du secteur Classique pour un produit net de 221 millions de dollars.
  - **Redémarrage du projet West White Rose.** Le 31 mai 2022, Cenovus et ses partenaires ont conclu une entente visant le redémarrage du projet West White Rose dans la région Atlantique, au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador. Cenovus a transféré 12,5 pour cent de sa participation directe dans le champ White Rose et ses extensions satellites à Suncor.
  - **Ventes d'actions de Headwater.** Le 8 juin 2022, Cenovus a vendu son placement dans Headwater pour un produit de 110 millions de dollars.
  - **Vente du réseau de vente au détail de carburant.** Le 13 septembre 2022, Cenovus a conclu la vente de 337 stations d'essence au sein de son réseau de vente au détail des carburants, pour un produit net en espèces de 404 millions de dollars.

- **Suspension partielle du programme de gestion du risque lié au prix du pétrole brut.** Le 4 avril 2022, Cenovus a annoncé la suspension de ses activités de gestion du risque lié au prix du pétrole brut fondé sur le WTI. Compte tenu de la solidité de son bilan et de ses liquidités, la Société a déterminé que ces programmes n'étaient plus nécessaires pour soutenir la résilience financière.
- **First Nations Major Projects Coalition (« FNMPC »).** Le 29 septembre 2022, Cenovus est devenue membre du programme Sustaining Partners de la FNMPC. Ce partenariat a pour but de faire évoluer les stratégies de la FNMPC qui visent à promouvoir l'inclusion des communautés autochtones dans les projets de développement importants et à faire connaître les perspectives des communautés autochtones relativement aux normes d'investissement environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») et aux pratiques commerciales durables.
- **Réduction de la dette.** En 2022, Cenovus a racheté des billets non garantis échéant entre 2023 et 2043 d'un capital de 2,6 milliards de dollars américains et des billets non garantis échéant en 2025 d'un capital de 750 millions de dollars.
- **Hausse du dividende de base.** Le 26 avril 2022, Cenovus a triplé le dividende de base par action ordinaire, le faisant passer de 0,035 \$ à 0,105 \$, ou 0,42 \$ par année, à compter du deuxième trimestre de 2022.
- **Mise à jour du plan de croissance du rendement pour les actionnaires.** Le 27 avril 2022, Cenovus a annoncé une révision du cadre de répartition des capitaux en vue du versement supplémentaire de liquidités aux actionnaires au moyen du maintien de rachats d'actions et/ou de l'utilisation d'un mécanisme de dividendes variables. Le rendement pour les actionnaires est fonction de l'atteinte de certaines cibles de dette nette et du montant des flux de trésorerie disponibles excédentaires.
- **Dividende variable.** En plus du dividende de base de la Société, le conseil d'administration de Cenovus (le « conseil ») a déclaré un dividende variable de 0,114 \$ l'action ordinaire. Le dividende variable a été versé le 2 décembre 2022.
- **Renouvellement de l'OPRCNA.** Le 7 novembre 2022, la Société a obtenu l'approbation de la TSX visant le renouvellement du programme d'OPRCNA de la Société afin de racheter jusqu'à 136,7 millions d'actions ordinaires pendant la période du 9 novembre 2022 au 8 novembre 2023. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a racheté et annulé 112,5 millions d'actions ordinaires.

## 2023

- **Jonathan M. McKenzie a été nommé président et chef de la direction et élu administrateur.** Le 26 avril 2023, Jonathan M. McKenzie est devenu président et chef de la direction de Cenovus et a été élu administrateur. À la même date, Alexander J. Pourbaix a été nommé président exécutif du conseil et Claude Mongeau a été nommé administrateur indépendant principal.
- **Acquisition de la raffinerie de Toledo.** Le 28 février 2023, Cenovus a conclu l'acquisition de Toledo pour un produit net de 378 millions de dollars américains (514 millions de dollars canadiens), ce qui donne à Cenovus la propriété et l'exploitation complètes de la raffinerie et lui permet d'intégrer davantage ses capacités de raffinage et de production de pétrole lourd.
- **Hausse du dividende de base.** Le 26 avril 2023, Cenovus a augmenté son dividende de base par action ordinaire, le faisant passer de 0,105 \$ à 0,140 \$, ou 0,56 \$ par année, à compter du deuxième trimestre de 2023.
- **Remise en service sans incident des raffineries de Toledo et de Superior.** À la suite d'un incident survenu en septembre 2022 à la raffinerie de Toledo qui avait entraîné sa fermeture temporaire, celle-ci a repris ses activités en toute sécurité en juin 2023. À la raffinerie de Superior, la Société a réalisé des progrès importants en vue d'un retour à la pleine exploitation. La Société a introduit le pétrole brut à la mi-mars et a remis en service en toute sécurité l'unité de craquage catalytique à lit fluidisé au début d'octobre.
- **Achat de bons de souscription.** Le 14 juin 2023, Cenovus a acheté et annulé 45,5 millions de bons de souscription de Cenovus, pour un total de 711 millions de dollars. Les bons de souscription achetés ont été payés en totalité avant le 31 décembre 2023.
- **Réduction de la dette.** En 2023, Cenovus a acheté certains billets non garantis échéant entre 2029 et 2047 d'un montant en capital de 1,0 milliard de dollars américains.
- **Renouvellement de l'OPRCNA.** Le 7 novembre 2023, la Société a obtenu l'approbation de la TSX visant le renouvellement du programme d'OPRCNA de la Société afin de racheter jusqu'à 133,2 millions d'actions ordinaires pendant la période du 9 novembre 2023 au 8 novembre 2024. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a racheté et annulé 43,6 millions d'actions ordinaires. Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 12 février 2024, la Société a racheté 4,3 millions d'actions ordinaires supplémentaires.



### Secteurs en aval

- **Raffinage au Canada** désigne le secteur qui comprend le complexe de valorisation et de raffinage d'asphalte de Lloydminster que la Société détient et exploite pour la valorisation du pétrole lourd et du bitume en pétrole brut synthétique, en diesel, en asphalte et en d'autres produits connexes. Cenovus est aussi propriétaire-exploitant du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut de Bruderheim et de deux usines d'éthanol. Les activités liées aux carburants commerciaux de la Société dans l'ensemble du Canada sont incluses dans ce secteur. Cenovus commercialise également sa production et des volumes de marchandises de tiers en vue d'utiliser son réseau intégré d'actifs pour maximiser la valeur.
- **Raffinage aux États-Unis** désigne le secteur qui comprend les activités de raffinage du pétrole brut nécessaires à la production d'essence, de diesel, de carburéacteur, d'asphalte et d'autres produits aux raffineries de Lima, de Superior et de Toledo détenues en propriété exclusive et aux raffineries de Wood River et de Borger (détenues conjointement avec l'exploitant Phillips 66). Cenovus commercialise une partie de ses propres produits raffinés et de ceux de tiers, dont l'essence, le diesel, le carburéacteur et l'asphalte.

### Activités non sectorielles et éliminations

Ce secteur comprend principalement les coûts engagés à l'échelle de Cenovus à l'égard des frais généraux et des frais d'administration, des activités de financement et des profits ou des pertes liés à la gestion des risques relativement aux instruments dérivés des activités non sectorielles et au change. Les éliminations comprennent les ajustements liés à la charge d'alimentation et à l'usage interne de la production de pétrole brut, de gaz naturel, de condensat, d'autres LGN et de produits raffinés entre les secteurs, les services de transbordement fournis au secteur Sables bitumineux par le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut de la Société, la vente de condensats extraits de la production de pétrole brut mélangé dans le secteur Raffinage au Canada et vendus au secteur Sables bitumineux, et les profits non réalisés dans les stocks. Les éliminations sont comptabilisées en fonction des prix du marché.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les produits consolidés se sont élevés à 52,2 milliards de dollars (66,9 milliards de dollars en 2022). Le tableau suivant présente les produits dont les produits des activités ordinaires ont dépassé 15 pour cent des produits des activités ordinaires consolidés.

	2023		2022	
	Produit des activités ordinaires (en millions de dollars)	Pourcentage des produits des activités ordinaires consolidés (en pourcentage)	Produit des activités ordinaires (en millions de dollars)	Pourcentage des produits des activités ordinaires consolidés (en pourcentage)
Pétrole brut <sup>1) 2)</sup>	23 524	45	29 931	45
Essence <sup>3)</sup>	12 897	25	15 064	23
Distillats <sup>3) 4)</sup>	11 364	22	13 617	20

1) Les périodes comparatives reflètent certaines révisions. Pour plus de détails, se reporter à la note 39 des états financiers consolidés de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et aux ajustements sur exercices antérieurs figurant à la rubrique « Mise en garde » du Rapport de gestion annuel de 2023.

2) Les résultats des exercices antérieurs ont été présentés de nouveau afin de corriger le classement des ventes de condensats de tiers entre le pétrole brut et les LGN.

3) Les périodes comparatives ont été présentées de nouveau pour inclure l'essence et les distillats du secteur Raffinage au Canada qui étaient auparavant exclus.

4) Comprend le diesel et le carburéacteur.

Les principaux marchés pour la production de pétrole brut de Cenovus provenant des secteurs Sables bitumineux et Classique comprennent ses activités de raffinage à Lloydminster, en Alberta et en Saskatchewan, à Toledo et à Lima, en Ohio, et à Superior, au Wisconsin, en plus des marchés de la côte américaine du golfe du Mexique (« USGC ») et du PADD II pour les volumes de production de la Société exportés aux États-Unis et vers les terminaux de Hardisty et d'Edmonton en Alberta. La production de distillats et d'essence de la société provient en grande partie de son secteur Raffinage aux États-Unis, et ses principaux marchés comprennent la vallée de l'Ohio et le haut du Midwest.

La production de pétrole brut des secteurs Sables bitumineux et Classique de Cenovus est distribuée par voie de contrats à long terme sur des pipelines de tiers à ses activités de raffinage à Lloydminster, au moyen des terminaux d'Edmonton, de Hardisty et de PADD II, aux fins de distribution à ses raffineries américaines et à ses marchés de la côte américaine du golfe du Mexique via les pipelines Keystone, Enbridge et autres. Pour plus de détails sur la distribution des distillats et de la production d'essence de la Société, consultez la rubrique Raffinage aux États-Unis ci-après.

### Intégration physique et économique

Les activités intégrées de Cenovus en amont et en aval contribuent à aider à atténuer l'incidence de la volatilité des écarts de prix entre le brut léger et le brut lourd et à améliorer les résultats nets de la Société en nous permettant de dégager de la valeur de notre production de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN grâce à la vente de produits finis comme les carburants de transport.

La production de bitume des actifs du secteur Sables bitumineux de la Société est mélangée à du condensat et du butane et sert de charge d'alimentation en pétrole brut pour les activités en aval de Cenovus. De plus, le condensat est extrait du pétrole brut mélangé du secteur Raffinage au Canada de la Société et revendu au secteur Sables bitumineux. Les activités de raffinage de Cenovus aux États-Unis comprennent la capacité de traiter le pétrole brut lourd provenant de son secteur Sables bitumineux et le mélange synthétique de Husky (« MSH ») de l'usine de valorisation de Lloydminster.

## ACTIVITÉS EN AMONT

### Sables bitumineux

Au 31 décembre 2023, Cenovus disposait de droits liés au bitume et au pétrole lourd visant environ 1,5 million d'acres brutes (1,5 million d'acres nettes) dans les régions d'Athabasca et de Cold Lake, dans le nord de l'Alberta et en Saskatchewan, ainsi que du droit exclusif de prendre à bail 603 mille acres brutes supplémentaires sur le polygone de tir aérien de Cold Lake, une base militaire active.

#### *Démarche en matière de développement*

Cenovus a recours à la technologie de drainage par gravité au moyen de vapeur (« DGMV ») pour récupérer le bitume. La Société n'utilise aucune technique d'extraction et n'a aucune réserve de bitume qui nécessite des techniques d'extraction pour récupérer le bitume. Le DGMV consiste à injecter de la vapeur dans le réservoir pour permettre au bitume d'être pompé jusqu'à la surface.

Pour ses actifs de pétrole lourd classique de Lloydminster, la Société a recours à une combinaison de technologies de production dont le procédé de production à froid de pétrole lourd avec sable (« CHOPS »), les puits horizontaux et multilatéraux et la récupération assistée des hydrocarbures (« RAH »). La RAH consiste en une meilleure récupération des hydrocarbures d'un gisement de pétrole brut par des moyens artificiels ou par l'utilisation d'énergie extrinsèque au gisement.

#### *Foster Creek*

Cenovus détient une participation directe de 100 pour cent dans Foster Creek, qui est situé sur le polygone de tir aérien de Cold Lake, à 72 kilomètres au nord-ouest de Cold Lake, en Alberta. La production de Foster Creek est faite à partir de la formation McMurray, dans un réservoir d'une profondeur maximale de 550 mètres, au moyen de la technologie DGMV.

La production de bitume de Foster Creek a été en moyenne de 186,3 mille barils par jour en 2023 (191,0 mille barils par jour en 2022).

Cenovus exploite une centrale de cogénération alimentée au gaz naturel d'une capacité de 100 mégawatts à Foster Creek. La vapeur et l'électricité produites par la centrale sont utilisées dans les activités d'exploitation par DGMV et l'électricité produite excédentaire est vendue au réseau électrique de l'Alberta.

#### *Christina Lake*

Cenovus détient une participation directe de 100 pour cent dans Christina Lake, qui est situé à environ 150 kilomètres au sud-est de Fort McMurray, en Alberta. La production de Christina Lake est faite à partir de la formation McMurray, dans un réservoir d'une profondeur maximale de 430 mètres, au moyen de la technologie DGMV.

La production de bitume de Christina Lake a été en moyenne de 237,4 mille barils par jour en 2023 (246,5 mille barils par jour en 2022).

Cenovus exploite une centrale de cogénération alimentée au gaz naturel d'une capacité de 100 mégawatts à Christina Lake. La vapeur et l'électricité produites par la centrale sont utilisées dans les activités d'exploitation par DGMV et l'électricité produite excédentaire est vendue au réseau électrique de l'Alberta.

Cenovus détient une participation directe de 100 pour cent dans Narrows Lake, qui est situé à proximité de Christina Lake et qui possède un réservoir d'une profondeur maximale de 400 mètres. L'expansion de la zone de développement de Christina Lake pour inclure Narrows Lake offrira des emplacements futurs supplémentaires de plateformes de maintien pour des charges d'alimentation destinées à l'usine de Christina Lake. La première vapeur devrait être tirée de Narrows Lake en 2025.

#### *Sunrise*

Cenovus détient une participation directe de 100 pour cent dans Sunrise, qui est situé à environ 60 kilomètres au nord-est de Fort McMurray, en Alberta. La production de Sunrise est faite à partir de la formation McMurray, dans un réservoir d'une profondeur maximale de 250 mètres, au moyen de la technologie DGMV.

La production de bitume de Sunrise a été en moyenne de 48,9 mille barils par jour en 2023 (31,3 mille barils par jour en 2022).

### ***Production thermique de Lloydminster***

L'installation thermique de Lloydminster est composée de 12 usines à production thermique qui produisent du bitume et sont détenues en propriété exclusive par Cenovus. Les usines sont situées dans la région de Lloydminster, en Saskatchewan. Chaque usine compte un certain nombre de plateformes de production et a recours à la technologie DGMV.

La production de bitume des installations thermiques de Lloydminster a été en moyenne de 104,1 mille barils par jour en 2023 (99,9 mille barils par jour en 2022).

### ***Pétrole lourd classique de Lloydminster***

Les actifs de pétrole lourd classique de Lloydminster utilisent une combinaison de technologies de production, y compris le procédé CHOPS, les puits horizontaux et multilatéraux et la RAH, dans la région de Lloydminster de l'Alberta et de la Saskatchewan.

La production de pétrole lourd a été en moyenne de 16,7 mille barils par jour en 2023 (16,3 mille barils par jour en 2022) et la production de gaz naturel classique a été en moyenne de 9,6 Mpi<sup>3</sup> par jour en 2023 (9,9 Mpi<sup>3</sup> par jour en 2022).

### ***Husky Midstream Limited Partnership (« HMLP »)***

La société possède conjointement HMLP et en est l'exploitante. HMLP possède des actifs intermédiaires, y compris des actifs de pipelines et de stockage et d'autres actifs d'infrastructure accessoires, en Alberta et en Saskatchewan. La Société détient une participation de 35 pour cent dans HMLP, Power Assets Holdings Limited, une participation de 49 pour cent, et CK Infrastructure Holdings Limited, une participation de 16 pour cent. HMLP a son propre conseil d'administration et financement indépendant qui soutient à la fois les projets de croissance en construction et les expansions futures prévues.

HMLP possède un pipeline d'environ 2 300 kilomètres situé dans la région de Lloydminster et des réservoirs de stockage d'une capacité de 5,9 millions de barils situés à Hardisty et à Lloydminster. Les actifs jouent un rôle intégral dans le transport de la production de pétrole brut vers les marchés finaux en fournissant des raccordements vers l'usine de valorisation de Lloydminster et la raffinerie de Lloydminster ainsi que vers les pipelines et les terminaux de tiers au moyen du terminal de Hardisty.

Le terminal de Lloydminster, dont la capacité de stockage totalise 1,0 million de barils, sert de carrefour pour les réseaux de collecte. Le réseau de pipelines transporte le pétrole brut lourd mélangé au terminal de Lloydminster pour livraison à l'usine de valorisation de Lloydminster et à la raffinerie de Lloydminster de la Société. Le pétrole brut lourd mélangé provenant du champ ainsi que le pétrole brut synthétique provenant des activités de valorisation sont transportés en direction sud à Hardisty, en Alberta, à un point de branchement avec les principaux pipelines d'exportation appartenant à des tiers.

Le terminal Hardisty, dont la capacité de stockage totalise 4,9 millions de barils, agit comme carrefour de mélanges exclusifs pour le WCS, le plus important élément pour la fixation du prix de référence du pétrole lourd en Amérique du Nord.

En outre, HMLP est propriétaire de l'usine de traitement de gaz d'Ansell Corser située dans le centre-ouest de l'Alberta, qui est exploitée par Cenovus. L'usine de traitement de gaz a une capacité de traitement de 120 Mpi<sup>3</sup> par jour et soutient notre secteur Classique.

### **Classique**

Les actifs du secteur Classique de Cenovus comprennent des terrains d'une superficie d'environ 6,4 millions d'acres nettes en Alberta et en Colombie-Britannique et sont assortis d'une participation directe moyenne de 83 pour cent. Les zones d'exploitation comprennent Elsworth-Wapiti, Kaybob-Edson, Clearwater et Rainbow Lake, avec des profondeurs de réservoir allant de 1 000 à 3 200 mètres, ciblant des formations des périodes géologiques du Crétacé, du Jurassique, du Trias et du Dévonien, et plus particulièrement les formations de Cardium et de Spirit River. Le forage horizontal est principalement utilisé pour libérer le vaste potentiel de ressources dans ces zones. Cenovus dispose d'une capacité de traitement grâce à diverses installations de gaz naturel exploitées et inexploitées, en plus d'une participation directe de 50 pour cent dans une centrale de cogénération alimentée au gaz naturel de 90 mégawatts ainsi que de multiples installations de champ, stations de compression et pipelines.

En 2023, la production nette de la Société tirée des actifs du secteur Classique était en moyenne de 5,9 mille barils par jour de pétrole brut léger, de 21,7 mille barils par jour de LGN et de 554,1 Mpi<sup>3</sup> par jour de gaz naturel classique (7,5 mille barils par jour, 23,8 mille barils par jour et 576,1 Mpi<sup>3</sup> par jour respectivement, en 2022).

## Activités extracôtières

### Asie-Pacifique

#### Chine

##### *Projet gazier Liwan*

Le projet gazier Liwan est un projet gazier en eaux profondes au large de la Chine situé à environ 300 kilomètres au sud-est de la Région administrative spéciale de Hong Kong. Le projet gazier Liwan comprend les découvertes de gaz naturel dans les champs Liwan 3-1, Liuhua 34-2 et Liuhua 29-1 dans le secteur à contrat 29/26 situé dans le bassin exutoire de la rivière des Perles de la mer de Chine méridionale. Cenovus détient une participation directe de 49 pour cent dans les champs Liwan 3-1 et Liuhua 34-2 et une participation directe de 75 pour cent dans le champ Liuhua 29-1. Les participations directes restantes sont détenues par China National Offshore Oil Corporation (« CNOOC »), par l'intermédiaire de filiales.

Les champs Liwan 3-1, Liuhua 34-2 et Liuhua 29-1 partagent un réseau de production sous-marin et des infrastructures de transport par pipeline sous-marin et de traitement de gaz sur la côte. Cenovus est l'exploitant de l'infrastructure en eaux profondes et CNOOC exploite les installations en eaux peu profondes, y compris la plateforme centrale, l'usine de gaz de Gaolan située sur la côte (« UGGC ») et un pipeline partant de la plateforme centrale. L'UGGC extrait les condensats et les LGN, les comprime et transporte le gaz naturel vers les marchés commerciaux de la Chine continentale.

En 2023, la production nette du projet gazier Liwan s'est élevée à 190,6 Mpi<sup>3</sup> par jour de gaz naturel classique et à 8,8 mille barils par jour de LGN (230,1 Mpi<sup>3</sup> par jour de gaz naturel classique et 9,8 mille barils par jour de LGN respectivement en 2022).

##### *Blocs 15/33 et 16/25*

La Société détient un contrat de partage de production (« CPP ») visant le bloc 15/33, situé dans le bassin exutoire de la rivière des Perles de la mer de Chine méridionale, à environ 140 kilomètres au sud-est de la Région administrative spéciale de Hong Kong. Cenovus est l'exploitant du bloc et détient une participation directe exclusive dans celui-ci.

Le CPP du bloc 16/25, situé à proximité du bloc 15/33, a été résilié le 24 avril 2023, et les engagements obligatoires résiduels en matière d'exploration ont été transférés à un puits dans la zone contractuelle 29/26 en mer de Chine méridionale.

##### *Bloc DW-1, zone de Taïwan*

La Société et CPC Corporation (une compagnie pétrolière et gazière appartenant à l'État), dans le cadre d'une convention de coentreprise, ont des droits visant un bloc d'exploration couvrant environ 7 700 kilomètres carrés au sud-ouest du large de la zone de Taïwan. La Société détient une participation directe de 75 pour cent pendant la phase d'exploration. CPC Corporation a le droit de participer à tout programme de développement futur jusqu'à concurrence d'une participation de 50 pour cent en payant sa quote-part des frais de développement. La période d'exploration sismique tridimensionnelle actuelle prend fin le 17 décembre 2024.

#### Indonésie

##### *Détroit de Madura*

La Société détient une participation de 40 pour cent dans la coentreprise HCML, qui détient le CPP du détroit de Madura. Le CPP du détroit de Madura couvre environ 2 500 kilomètres carrés dans la zone du détroit de Madura, située au large de la côte de Java oriental, en Indonésie.

Le détroit de Madura comprend les champs en eaux peu profondes BD, MDA, MBH et MAC, qui sont en production. Il comprend également le champ en eaux peu profondes MDK, qui est en cours de développement et dont la production devrait commencer en 2027.

En 2023, la quote-part de la participation directe de la société dans la production était de 76,0 Mpi<sup>3</sup> par jour de gaz naturel classique et de 2,0 mille barils par jour de condensats (47,6 Mpi<sup>3</sup> par jour et 2,6 mille barils par jour, respectivement, en 2022).

##### *Liman*

La Société détient une participation directe de 100 pour cent dans la zone visée par le contrat Liman, située sur terre à Java oriental, en Indonésie, pendant la phase d'exploration.

## Canada atlantique

### Champ Terra Nova

Le champ Terra Nova est situé à environ 350 kilomètres au sud-est de St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, dans le bassin Jeanne d'Arc. Le champ Terra Nova est divisé en trois zones distinctes, soit les zones Graben, East Flank et Far East. Cenovus a une participation directe de 34 pour cent dans le champ Terra Nova, dont Suncor est l'exploitant. La production au champ Terra Nova a repris en novembre 2023 après la suspension de la production en décembre 2019. Le projet de prolongement de la durée d'utilité des actifs devrait prolonger la durée de production du champ Terra Nova d'environ 10 ans et produire 70 millions de barils supplémentaires, dont 23,8 millions de barils nets revenant à Cenovus.

En 2023, la production de pétrole brut léger a été en moyenne de 0,5 mille barils par jour (aucune production en 2022).

### Champ White Rose et extensions satellites

Le champ White Rose est situé à environ 350 kilomètres de la côte de Terre-Neuve-et-Labrador, dans le flanc est du bassin Jeanne d'Arc. La société est l'exploitant du champ principal White Rose et des raccords satellites, dont les extensions North Amethyst, West White Rose et South White Rose. Cenovus détient une participation directe de 60 pour cent dans le champ principal et de 56,375 pour cent dans les extensions satellites. Les extensions North Amethyst et South White Rose ont été développées au moyen d'une infrastructure de raccordements sous-marins, la production étant acheminée à l'unité flottage de production, de stockage et de déchargement en mer (« FPSD ») SeaRose.

Le projet West White Rose est conçu pour utiliser une plateforme de forage et de tête de puits pour accéder à des ressources à l'ouest du champ principal et sa production sera également acheminée à l'unité FPSD SeaRose. Le projet West White Rose devrait atteindre une production maximale de 80 mille barils par jour (45 mille barils par jour revenant à Cenovus), et la production débutera au cours du premier semestre de 2026.

En 2023, la production de pétrole brut léger a été en moyenne de 7,7 mille barils par jour (11,6 mille barils par jour en 2022).

### Exploration sur la côte Est

La Société détient des participations directes allant de six pour cent à 100 pour cent dans plusieurs zones de découverte et de 30 pour cent à 72,5 pour cent dans des permis d'exploration dans le bassin Jeanne d'Arc.

## ACTIVITÉS EN AVAL

### Raffinage au Canada

Le tableau qui suit résume les résultats d'exploitation clés des actifs :

	2023			2022		
	Usine de valorisation de Lloydminster	Raffinerie de Lloydminster	Total	Usine de valorisation de Lloydminster	Raffinerie de Lloydminster	Total
Capacité de production de pétrole brut lourd <sup>1)</sup> (kb/j)	81,5	29,0	110,5	81,5	29,0	110,5
Capacité de production de pétrole brut lourd (kb/j)	73,1	27,6	100,7	68,7	24,2	92,9
Taux d'utilisation du pétrole brut (en pourcentage)	90	95	91	84	83	84
Production totale (kb/j)	81,5	27,7	114,2	76,0	24,3	105,2
Pétrole brut synthétique	47,6	—	47,6	46,0	—	46,0
Asphalte	—	15,4	15,4	—	13,5	13,5
Diesel	12,9	—	12,9	9,3	—	9,3
Autre	21,0	12,3	33,3	20,7	10,8	31,5
Éthanol <sup>2)</sup>	—	—	5,0	—	—	4,9

1) Fondé sur la capacité de la plateforme nommée de pétrole brut.

2) Production d'éthanol dans les usines d'éthanol de Lloydminster, en Saskatchewan, et de Minnedosa, au Manitoba.

### ***Usine de valorisation de Lloydminster***

L'usine de valorisation de Lloydminster, située à environ trois kilomètres à l'est de Lloydminster, en Saskatchewan, traite une charge d'alimentation en pétrole brut lourd mélangé (y compris du bitume). Les charges d'alimentation sont acheminées par le réseau de collecte de Cold Lake et le réseau de collecte de la Saskatchewan. L'usine de valorisation de Lloydminster produit du pétrole brut synthétique (MSH), du diesel à très faible teneur en soufre et d'autres produits connexes. La production est transportée par wagon ferroviaire et par camion vers les principaux marchés de l'Ouest et de l'Est du Canada. Le pétrole brut synthétique est vendu sur le marché de l'Alberta ou utilisé comme charge d'alimentation de raffinerie dans notre secteur Raffinage aux États-Unis. En outre, l'usine de valorisation récupère les condensats de la charge d'alimentation pour les réutiliser dans le secteur Sables bitumineux de la Société et les acheminer via les réseaux de collecte.

### ***Raffinerie de Lloydminster***

La raffinerie de Lloydminster, située à Lloydminster, en Alberta, traite le pétrole brut lourd mélangé et en fait des produits d'asphalte utilisés dans la construction et l'entretien des routes. Les charges d'alimentation sont acheminées par le réseau de collecte de la Saskatchewan. Les produits raffinés sont transportés par wagon ferroviaire et par camion vers les principaux marchés de l'Ouest canadien, du haut du Midwest, de la région des montagnes Rocheuses et de la côte Ouest des États-Unis. Les condensats sont récupérés à partir de la charge d'alimentation pour être réutilisés dans le secteur Sables bitumineux de la Société et sont acheminés par les réseaux de collecte. Les distillats sont transférés à l'usine de valorisation de Lloydminster et mélangés au flux de MSH ou vendus directement en tant que produits industriels. Les produits industriels sont un mélange de flux de distillats moyens et légers et de gasoil sous vide qui sont généralement vendus directement aux clients, sous forme de charge d'alimentation de raffinerie ou de fluides de forage et de fracturation de puits ou utilisés sous forme d'asphalte fluidifié et d'émulsions d'asphalte.

En raison de la demande saisonnière pour les produits d'asphalte, bon nombre de raffineries d'asphalte sont habituellement exploitées à leur pleine capacité uniquement pendant la saison habituelle de pavage au Canada et au nord des États-Unis. La société a élaboré diverses stratégies afin d'augmenter la capacité de production de la raffinerie pendant les autres mois de l'année, comme l'augmentation de la capacité de stockage et l'expansion des marchés aux États-Unis pour les produits d'asphalte. La raffinerie de Lloydminster peut ainsi poursuivre l'exploitation à sa pleine capacité ou presque pendant toute l'année.

En sus des ventes effectuées directement à partir de la raffinerie de Lloydminster, la Société possède un réseau de distribution d'asphalte qui consiste en quatre terminaux d'asphalte situés à : Kamloops, en Colombie-Britannique; Edmonton, en Alberta; Yorkton, en Saskatchewan; Winnipeg, au Manitoba. La société possède aussi une usine d'émulsion située à Saskatoon, en Saskatchewan.

### ***Terminal de transport ferroviaire de pétrole brut de Bruderheim***

La société détient une installation de chargement de transport ferroviaire de pétrole brut situé près d'Edmonton, en Alberta. Le terminal de transport ferroviaire de pétrole brut de Bruderheim a une capacité de stockage de 240,0 mille barils et une capacité de chargement de 120,0 mille barils par jour et fait partie de la stratégie de la société pour créer des options de transport supplémentaires pour nos produits et est conçu pour nous aider à obtenir des prix mondiaux pour notre production de pétrole brut. La société a retenu les services d'un tiers fournisseur de services pour l'aider à exploiter le terminal ferroviaire. La Société loue une flotte de wagons porte-bobines et de wagons isolés pour transporter nos produits de façon sécuritaire jusqu'aux marchés.

Les volumes totaux chargés au terminal Bruderheim étaient en moyenne de 16,1 mille barils par jour en 2023 (12,2 mille barils par jour en 2022), ce qui comprend les volumes de pétrole brut de notre secteur Sables bitumineux.

### ***Usines d'éthanol***

La société détient et exploite deux usines d'éthanol, qui sont situées à Lloydminster, en Saskatchewan, et à Minnedosa, au Manitoba. De l'éthanol de qualité carburant est produit à partir de charges d'alimentation à base de grains. Chaque usine d'éthanol a une capacité nominale annuelle de 130 millions de litres.

L'usine d'éthanol de Lloydminster capture du dioxyde de carbone en vue de l'utiliser dans les actifs de pétrole lourd classique de la Société, et l'éthanol produit à l'usine est considéré comme à faible intensité de carbone. La Société fait progresser le programme de capture et de séquestration de carbone à son usine d'éthanol de Minnedosa afin qu'elle produise également de l'éthanol à faible intensité de carbone. En 2023, la Société a continué de tester et d'analyser le forage d'évaluation afin de pouvoir mieux comprendre le potentiel de séquestration du carbone et les prochaines étapes.

### Activités liées aux carburants commerciaux

Le modèle d'exploitation commerciale de Cenovus offre un équilibre entre les emplacements appartenant à la société et exploités par des commerçants et les emplacements sous enseigne appartenant à des commerçants et exploités par eux. Le réseau est composé de centres de service de voyage et d'installations de cartes d'accès qui servent les marchés urbains et ruraux partout au Canada, alors que nos distributeurs de gros offrent des ventes directes aux marchés commerciaux et agricoles.

Le tableau qui suit indique le nombre d'emplacements par province au 31 décembre 2023 :

	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouvelle-Écosse	Total
Emplacements à cartes d'accès	36	22	4	7	21	1	1	92
Installations de stockage en vrac	3	7	2	1	—	—	—	13
Centres de services de voyage	15	16	3	3	19	—	—	56
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>45</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>40</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>161</b>

### Raffinage aux États-Unis

Le tableau suivant résume les résultats d'exploitation clés des raffineries :

	2023	2022
Capacité de production de pétrole brut <sup>1) 2)</sup> (kb/j)	635,2	551,5
Production de pétrole brut <sup>2)</sup> (kb/j)	459,7	400,8
Pétrole brut lourd	173,9	116,1
Pétrole brut léger et moyen	285,8	284,7
Taux d'utilisation du pétrole brut <sup>2) 3)</sup> (en pourcentage)	75	80
Production totale de produits raffinés (kb/j)	485,0	419,9
Essence	231,2	199,8
Distillats <sup>4)</sup>	167,0	153,4
Asphalte	19,8	8,9
Autre	67,0	57,8

1) Fondé sur la capacité de la plateforme nommée de pétrole brut.

2) Comprend la participation de 50 pour cent de Cenovus dans les raffineries inexploitées de Wood River et de Berger.

3) La production de pétrole brut et la capacité de production de pétrole brut de la raffinerie de Superior sont incluses dans le calcul de l'utilisation du pétrole brut depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023. Le taux d'utilisation du pétrole brut de la raffinerie de Toledo comprend une capacité moyenne pondérée de production de pétrole brut dont la pleine propriété a été acquise le 28 février 2023.

4) Comprend le diesel et le carburéacteur.

### Raffineries exploitées

Le tableau suivant résume les résultats d'exploitation clés des raffineries exploitées :

	2023				2022			
	Lima	Toledo	Superior	Total	Lima	Toledo	Superior	Total
Capacité de production de pétrole brut <sup>1)</sup> (kb/j)	178,7	160,0	49,0	387,7	175,0	80,0	49,0	304,0
Production de pétrole brut <sup>2)</sup> (kb/j)	152,7	83,1	22,6	258,4	157,9	36,3	—	194,2
Taux d'utilisation du pétrole brut <sup>3)</sup> (en pourcentage)	85	57	61	71	90	45	—	76

1) Fondé sur la capacité de la plateforme nommée de pétrole brut.

2) Le pétrole brut produit provient du Canada et des États-Unis et se compose de pétrole brut lourd et de pétrole brut léger.

3) La production de pétrole brut et la capacité de production de pétrole brut de la raffinerie de Superior sont incluses dans le calcul de l'utilisation du pétrole brut depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023. Le taux d'utilisation du pétrole brut de la raffinerie de Toledo comprend une capacité moyenne pondérée de production de pétrole brut dont la pleine propriété a été acquise le 28 février 2023.

### **Raffinerie de Lima**

La raffinerie de Lima est située à Lima, en Ohio, à environ 150 kilomètres au nord-ouest de Columbus, en Ohio. La raffinerie traite du pétrole brut lourd, léger et synthétique et a la capacité de traiter les MSH produits à l'usine de valorisation de Lloydminster et le CLB produit à Foster Creek. Les charges d'alimentation en pétrole brut sont acheminées par les pipelines Mid-Valley et Marathon. La raffinerie de Lima produit de l'essence à faible teneur en soufre, des charges d'alimentation d'essence mélangée, du carburant diesel à très faible teneur en soufre, du carburant aviation, des charges d'alimentation pétrochimiques et d'autres sous-produits. Les produits raffinés sont transportés par les réseaux de pipelines Buckeye, Inland et Energy Transfer Partners et par transport ferroviaire principalement en direction des marchés de l'Ohio, de l'Illinois, de l'Indiana, de la Pennsylvanie et du sud du Michigan.

### **Raffinerie de Toledo**

Le 28 février 2023, Cenovus a acquis la participation résiduelle de 50 pour cent dans la raffinerie de Toledo auprès de bp, ce qui donne à Cenovus la propriété et l'exploitation complètes de la raffinerie et lui permet d'intégrer davantage ses capacités de raffinage et de production de pétrole lourd. La raffinerie de Toledo est redevenue pleinement opérationnelle en juin 2023 à la suite d'un incident survenu à la fin de 2022.

La raffinerie de Toledo est située à Toledo, en Ohio, à environ 210 kilomètres au nord-ouest de Columbus, en Ohio. La raffinerie traite du pétrole brut lourd, léger et à indice acide élevé et a la capacité de traiter le WDB produit à Sunrise, le CDB produit à Christina Lake et le CLB produit à Foster Creek, ainsi que d'autres pétroles bruts à indice acide élevé de tiers comme l'AWB. La raffinerie traite également le MSH produit à l'usine de valorisation de Lloydminster. Les charges d'alimentation en pétrole brut sont acheminées par les pipelines Mid-Valley, Marathon et Enbridge Mainline. La raffinerie produit de l'essence, du diesel, du carburacteur et d'autres produits. Les produits raffinés sont transportés par les réseaux de pipelines Buckeye, Inland et Energy Transfer Partners, par barge et par transport ferroviaire principalement en direction des marchés de l'Ohio, de l'Illinois, de l'Indiana, de la Pennsylvanie et du sud du Michigan.

### **Raffinerie de Superior**

La raffinerie de Superior est située à Superior, au Wisconsin, environ 250 kilomètres au nord-est de Minneapolis, au Minnesota. Le 26 avril 2018, un incident s'est produit à la raffinerie de Superior lors des préparatifs en vue d'une révision importante. En conséquence de l'incident, la raffinerie a cessé ses activités. Cenovus a réalisé des progrès significatifs en vue d'un retour à la pleine exploitation avec la remise en circulation d'hydrocarbures en février, la réintroduction du pétrole brut à la mi-mars et le redémarrage de l'unité de craquage catalytique à lit fluidisé au début d'octobre.

La raffinerie traite du pétrole brut lourd, léger et synthétique, y compris le MSH produit à l'usine de valorisation de Lloydminster. Les charges d'alimentation en pétrole brut sont acheminées par les réseaux canadiens principaux d'Enbridge depuis l'Alberta, et par le réseau de pipelines américain depuis la région de Bakken, dans le Dakota du Nord, et arrivent au terminal d'Enbridge à Superior adjacent à la raffinerie de Superior. La raffinerie produit divers types d'asphalte, d'essence à faible teneur en soufre, de diesel à faible teneur en soufre, de mélanges d'essence et d'autres sous-produits. Les produits raffinés sont transportés par le réseau de pipelines Magellan vers le sud jusqu'au marché de Minneapolis et vers les marchés locaux par des camions chargés au terminal de Superior. L'asphalte est chargé aux installations de chargement ferroviaire et routier de Superior et transporté vers des marchés situés principalement au Minnesota, au Wisconsin, au Dakota du Nord et au Michigan.

### **Raffineries inexploitées**

Cenovus détient une participation de 50 pour cent dans les raffineries de Wood River et de Borger. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la production combinée de pétrole brut de Wood River et de Borger s'est élevée à 201,3 mille barils par jour (206,6 mille barils par jour en 2022) et le taux d'utilisation combiné du pétrole brut s'est établi à 81 pour cent (83 pour cent en 2022).

### **Raffinerie de Wood River**

La raffinerie de Wood River figure dans le peloton de tête des 10 pour cent des quelque 130 raffineries américaines les plus performantes avec une capacité totale de traitement de pétrole brut de 346,0 mille barils par jour. Elle est située à Roxana, en Illinois, environ 25 kilomètres au nord-est de St. Louis, au Missouri. La raffinerie de Wood River traite du pétrole brut léger à faible teneur en soufre et du pétrole brut lourd à haute teneur en soufre qu'elle reçoit des réseaux de pipelines Keystone, Capline, Ozark et Capwood pour produire de l'essence, du carburant diesel, du carburacteur, des charges d'alimentation pétrochimiques ainsi que du coke de pétrole et de l'asphalte. La raffinerie a également la capacité de traiter le CDB produit à Christina Lake. L'essence, le diesel et le carburacteur sont transportés par les réseaux de pipelines Explorer, Buckeye et Marathon aux marchés du haut du Midwest des États-Unis. D'autres produits sont transportés par pipeline, camion, barge et wagon vers différents marchés.

### **Raffinerie de Borger**

La raffinerie de Borger est située à Borger, au Texas, à environ 80 kilomètres au nord d'Amarillo, au Texas, et possède une capacité totale déclarée de traitement de pétrole brut de 149,0 mille barils par jour. Elle traite principalement du pétrole brut moyen et du pétrole brut lourd à haute teneur en soufre qu'elle reçoit de réseaux de pipelines WA/80 et Borger Express pour produire de l'essence, du carburant diesel, du carburéacteur ainsi que des solvants et d'autres produits. Les produits raffinés sont transportés par les réseaux de pipelines Denver, Powder River, Amarillo et Gold Line et par camion et transport ferroviaire vers les marchés du Texas, du Nouveau-Mexique, du Colorado et du centre du continent aux États-Unis.

### **Réseau de distribution et de stockage**

La société a un réseau de stockage de produits raffinés et de distribution d'asphalte aux États-Unis composé de cinq terminaux. Ces terminaux comprennent : le terminal de produits de Superior, à Superior, au Wisconsin (où les produits raffinés y sont déchargés); le terminal de Duluth, à Duluth/Esko, au Minnesota (dont la capacité de stockage s'élève à 180,0 mille barils); le terminal maritime de Duluth, à Duluth, au Minnesota (dont la capacité de stockage est de 14,0 mille barils); le terminal d'asphalte de Rhinelander, à Rhinelander, au Wisconsin (dont la capacité de stockage est de 157,0 mille barils); et le terminal d'asphalte de Crookston, à Crookston, au Minnesota (dont la capacité de stockage est de 136,0 mille barils). En outre, la raffinerie de Superior a un réservoir d'une capacité de 2,6 millions de barils. La société commercialise aussi de l'asphalte provenant de terminaux exploités par des tiers dans les États du Minnesota, du Wisconsin et de l'Ohio.

## **CONCURRENCE**

Une forte concurrence existe dans tous les aspects de l'industrie de l'énergie. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la concurrence à laquelle Cenovus doit faire face, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du Rapport de gestion annuel de 2023 de la Société, cette rubrique étant intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle et pouvant être consultée sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

## **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Toutes les phases de nos activités en amont et en aval, y compris la commercialisation de la production de Cenovus et des volumes de marchandises de tiers, sont assujetties à la réglementation environnementale suivant un ensemble de lois et de règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux, étatiques et régionaux dans les territoires dans lesquels Cenovus exerce ses activités. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la réglementation environnementale touchant Cenovus, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du Rapport de gestion annuel de 2023 de la Société, cette rubrique étant intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle et pouvant être consultée sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

## **CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE COMMERCIALES**

Les politiques et normes relatives à la conduite des affaires ont été établies par Cenovus dans le respect de la sécurité, de l'éthique et de la loi et d'une manière durable. L'engagement de Cenovus dans ces domaines se traduit par le Code de conduite et d'éthique commerciales (le « Code »), qui est approuvé par le conseil, notre plus haut niveau de gouvernance. Le Code doit être observé par les administrateurs, dirigeants, employés et entrepreneurs de la Société, qui doivent examiner régulièrement le Code afin de confirmer qu'ils comprennent leurs responsabilités individuelles et se conforment aux exigences du Code. Les fournisseurs qui mènent des activités pour Cenovus ou en son nom doivent passer le Code en revue et se conformer aux principes et aux lignes directrices qui y figurent. Le Code traite des attentes de Cenovus relativement à ses valeurs et à sa réputation, aux comportements intègres (y compris l'approche de la société en matière de lobbying et de défense d'intérêts publics), à l'utilisation responsable de l'information, au respect des lois et des règlements et à la dénonciation d'écarts au Code. Le Code utilise un langage simple, comprend un message du président et chef de la direction de Cenovus et présente des exemples pour traiter des exigences du Code. Le Code peut être consulté facilement sur l'intranet de Cenovus et sur son site Web, au [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement).

### **Politique en matière de durabilité**

La politique en matière de durabilité de Cenovus traite de la conduite des affaires de façon à ce que les activités de la société soient menées de manière responsable, transparente et respectueuse et dans le respect des lois, règlements et normes sectorielles en vigueur dans les territoires où ces activités sont exercées. La politique en matière de durabilité aborde expressément les questions suivantes : la gouvernance et le leadership; les droits de la personne; l'environnement; la participation des parties prenantes; la réconciliation avec les Autochtones; et la participation à la collectivité et l'engagement envers celle-ci.

En ce qui concerne l'environnement, la Politique en matière de durabilité prévoit que Cenovus reconnaît qu'il est important d'intégrer les questions environnementales à ses plans d'affaires, à ses décisions en matière de dépenses, à sa gestion du rendement, à son élaboration de projets, à ses activités, à ses communications et à ses relations avec les parties prenantes. La politique prévoit également qu'il est nécessaire de faire un suivi d'une vaste gamme de mesures environnementales et de produire des rapports à cet égard en ce qui a trait aux actions prises par Cenovus, afin de soutenir la gérance environnementale et l'amélioration continue. La Politique en matière de durabilité réitère également l'engagement pris par la Société d'atténuer son impact sur le climat, l'air, l'eau, la terre et la faune en investissant dans la technologie, en améliorant continuellement ses pratiques d'exploitation et en collaborant avec des tiers pour trouver des solutions novatrices en vue de minimiser l'impact de Cenovus sur l'environnement et de maximiser la valeur de l'entreprise.

En ce qui concerne les aspects sociaux, la Politique en matière de durabilité prévoit que Cenovus reconnaît qu'il est important de prioriser la santé et la sécurité de tous les travailleurs participant à ses activités ainsi que des résidents des collectivités dans lesquelles Cenovus travaille. En outre, elle souligne l'importance de traiter les travailleurs avec dignité, équité et respect afin de favoriser la création d'un milieu de travail inclusif et diversifié et témoigne de l'adhésion de Cenovus aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Politique en matière de durabilité aborde également l'importance pour Cenovus de maintenir des relations positives avec les communautés autochtones et d'autres parties prenantes au moyen de communications empreintes d'honnêteté, de confiance et de respect en vue d'établir et d'entretenir des relations de longue durée mutuellement avantageuses. Dans cet esprit, et dans un effort pour créer des répercussions positives tant pour Cenovus que pour les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités, la Politique en matière de durabilité reconnaît aussi l'importance des investissements que fait Cenovus dans les organismes et les initiatives qui améliorent la qualité de vie des personnes dans les communautés où nous vivons et travaillons. La Politique en matière de durabilité peut être consultée facilement sur l'intranet de Cenovus et sur son site Web, au [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement).

#### **Renseignements supplémentaires sur les politiques**

Outre le Code et la politique en matière de durabilité, Cenovus a établi d'autres politiques et pratiques, dont les politiques sur les droits de la personne et les relations avec les communautés autochtones, qui se rapportent dans certains cas aux aspects environnementaux ou sociaux de ses activités. La Politique sur les droits de la personne officialise notre engagement envers le respect des droits de la personne, reflète nos valeurs et comportements et soutient l'exploitation durable de notre entreprise. La Politique sur les relations avec les communautés autochtones vise à garantir que les relations avec les communautés autochtones dans l'ensemble de la Société soient soutenues par une approche uniforme fondée sur le respect, l'honnêteté et l'intégrité. Les administrateurs, dirigeants, employés et entrepreneurs de Cenovus doivent régulièrement suivre une formation sur les politiques pour passer en revue la Politique en matière de durabilité, le Code et d'autres politiques et normes clés et doivent s'engager à s'y conformer. Les parties prenantes, les employés et les entrepreneurs sont invités à signaler toute préoccupation relative à la conduite des affaires, y compris les violations des lois applicables ou d'une politique de Cenovus, au moyen de l'infoligne intégrité anonyme de la Société. Les employés et les entrepreneurs peuvent également faire part de leurs préoccupations à leur superviseur, un responsable des ressources humaines ou un membre du comité d'enquête.

Les politiques mentionnées ci-dessus peuvent être consultées sur le site Web de la Société à l'adresse [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement), de même que le rapport ESG annuel. Publié annuellement, le rapport ESG décrit les efforts de la direction et le rendement en matière de questions environnementales, sociales et de gouvernance revêtant de l'importance pour ses parties prenantes.

## **EMPLOYÉS**

Le tableau qui suit résume la répartition des employés équivalents temps plein (« ETP ») de Cenovus au 31 décembre 2023 :

	<b>2023</b>
Activités en amont	<b>2 860</b>
Activités en aval	<b>2 241</b>
Activités non sectorielles <sup>1)</sup>	<b>1 824</b>
<b>Total des employés ETP</b>	<b>6 925</b>

1) *Comprend les employés des services à l'entreprise et exploitation, des finances et du risque, des ressources humaines, de la stratégie, des fondamentaux et de la gestion du portefeuille, de l'optimisation de la chaîne de valeur, du développement de l'entreprise et de la planification, de la durabilité et des relations avec les parties prenantes, et des services juridiques.*

Cenovus retient également les services d'entrepreneurs et de fournisseurs de services. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques liés aux employés et autres effectifs pouvant avoir une incidence sur Cenovus, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du Rapport de gestion annuel de 2023 de la Société, cette rubrique étant intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle et pouvant être consultée sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

## FACTEURS DE RISQUE

Un exposé des facteurs de risque peut être consulté à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du Rapport de gestion annuel de 2023 de la Société, cette rubrique étant intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle et pouvant être consultée sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

## DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES ET AUTRES DONNÉES SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ

À titre d'émetteur canadien, Cenovus est assujettie aux obligations d'information des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris l'information relative aux réserves de la Société, conformément au Règlement 51-101 *sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* (le « Règlement 51-101 »).

Au 31 décembre 2023, les réserves de la société étaient situées au Canada, en Chine et en Indonésie. Cenovus a retenu les services de deux évaluateurs de réserves qualifiés indépendants (« ERQI »), McDaniel & Associates Consultants Ltd. (« McDaniel ») et GLJ Ltd. (« GLJ »), pour qu'ils évaluent tous les ans la totalité de ses réserves prouvées et probables de bitume, de pétrole brut lourd, de pétrole brut léger et de pétrole brut moyen combiné (« pétrole léger et moyen »), de LGN, de gaz naturel classique et de gaz de schiste et préparent des rapports sur celles-ci. McDaniel a évalué environ 94 pour cent des réserves prouvées totales de Cenovus, situées au Canada (en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador), en Chine et en Indonésie. GLJ a évalué environ six pour cent des réserves prouvées totales de la société, situées en Alberta et en Colombie-Britannique, au Canada.

Le comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves (le « comité SDR »), entièrement composé d'administrateurs indépendants, passe notamment en revue les compétences et la nomination des ERQI, les procédures suivies pour fournir l'information voulue aux ERQI et les procédures concernant la communication d'information relative aux activités pétrolières et gazières. Le comité SDR rencontre de façon indépendante la direction de Cenovus et chaque ERQI dans le but de déterminer si on leur a imposé des restrictions ayant limité leur capacité de fournir un rapport sur les données relatives aux réserves sans restriction. De plus, le comité SDR examine les données relatives aux réserves et le rapport des ERQI sur celles-ci et fournit au conseil une recommandation concernant l'approbation de l'information relative aux réserves.

La classification des réserves comme des réserves prouvées ou probables ne constitue qu'un effort de définition du niveau de certitude associé aux estimations. Il existe de nombreuses incertitudes inhérentes à l'estimation des quantités de réserves de pétrole. Il ne faut pas tenir pour acquis que les estimations des produits des activités ordinaires nets futurs présentés dans les tableaux qui suivent représentent la juste valeur marchande des réserves. Rien ne garantit que les prix prévus et les hypothèses relatives aux coûts deviendront réalité, et les écarts pourraient être importants. Les lecteurs devraient lire les définitions et les renseignements figurant aux rubriques « Notes supplémentaires sur les tableaux des données relatives aux réserves », « Définitions » et « Hypothèses de prix » à la lumière l'information relative aux réserves. Les estimations des réserves fournies aux présentes sont des estimations uniquement, et rien ne garantit que les réserves estimatives seront récupérées. Les réserves réelles pourraient être supérieures ou inférieures aux estimations communiquées. Pour obtenir de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du Rapport de gestion annuel de 2023 de la Société, cette rubrique étant intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle et pouvant être consultée sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

Les données relatives aux réserves et les autres renseignements relatifs aux activités pétrolières et gazières de Cenovus figurant dans la présente notice annuelle sont en date du 14 février 2024, avec prise d'effet le 31 décembre 2023. McDaniel et GLJ doivent avoir préparé cette information en date du 19 janvier 2024 et du 4 janvier 2024, respectivement.

### Données relatives aux réserves

Les données relatives aux réserves présentées résumant les réserves de bitume, de pétrole brut lourd, de pétrole léger et moyen, de LGN, de gaz naturel classique et de gaz de schiste de la société et ses réserves totales, ainsi que la valeur actualisée nette (« VAN ») et les produits des activités ordinaires nets futurs tirés de ces réserves. Les données relatives aux réserves sont calculées en fonction des prix et des coûts prévisionnels avant les provisions au titre des intérêts, des frais généraux et administratifs ou de l'incidence de toute opération de couverture. Les estimations des produits des activités ordinaires nets futurs ont été présentées avant et après impôt.

### Notes supplémentaires aux tableaux des données

- Tous les produits des activités ordinaires nets futurs et toutes les réserves ont été évalués en fonction de coûts et de prix prévisionnels.
- Les estimations des produits des activités ordinaires nets futurs dont il est fait état ne représentent pas la juste valeur marchande.
- Les produits des activités ordinaires nets futurs tirés des réserves ne comprennent pas les flux de trésorerie liés aux activités de gestion des risques de Cenovus.

- Aux fins de la présentation de l'information, Cenovus inclut le pétrole brut lourd avec le bitume et le gaz de schiste avec le gaz naturel classique, puisque les réserves de pétrole brut lourd et de gaz de schiste ne sont pas importantes (le pétrole brut lourd représente moins de un pour cent du bitume sur la base des réserves prouvées et probables totales et le gaz de schiste représente moins de un pour cent du gaz naturel classique sur la base des réserves prouvées et probables totales).
- L'Indonésie comprend la participation de 40 pour cent de Cenovus dans HCML.
- Conformément au Règlement 51-101, les montants indiqués concernant la VAN et les produits des activités ordinaires nets futurs comprennent tous les coûts d'abandon et de remise en état estimatifs actuels de Cenovus, plus toutes les estimations prévisionnelles des coûts d'abandon et de remise en état attribuables aux activités de développement futures associées aux réserves.
- L'arrondissement peut avoir un effet sur la somme des bep estimatifs et les tableaux.

### *Définitions*

**Brut** désigne : a) en ce qui concerne la production et les réserves, la participation (exploitée ou inexploitée) détenue par Cenovus avant déduction des redevances et excluant les droits de redevance; b) en ce qui concerne les puits, le nombre total de puits dans lesquels Cenovus détient une participation; c) en ce qui concerne les terrains, la superficie totale des terrains dans lesquels Cenovus détient une participation.

**Net** désigne : a) en ce qui concerne la production et les réserves, la participation (exploitée ou inexploitée) détenue par Cenovus après déduction des redevances et incluant les droits de redevance; b) en ce qui concerne les puits, le nombre de puits obtenu en regroupant les participations (exploitées ou inexploitées) de Cenovus dans chacun de ses puits; c) en ce qui concerne les terrains, la superficie totale obtenue en regroupant les participations (exploitées ou inexploitées) de Cenovus dans chacun de ses terrains.

Les **produits des activités ordinaires nets futurs** sont une prévision des produits des activités ordinaires, estimés au moyen de prix et de coûts prévisionnels, tirés de la mise en valeur et de la production de réserves, déduction faite des redevances, des frais d'exploitation, des frais de mise en valeur et des frais d'abandon et de remise en état. Ils ne comprennent pas les coûts liés aux intérêts, aux frais généraux et administratifs ni aux activités de gestion des risques. Les produits des activités ordinaires nets futurs sont présentés avant et après impôts.

**Réserves** désigne les quantités restantes estimatives de pétrole brut et de gaz naturel et de substances connexes que l'on prévoit pouvoir récupérer de gisements connus, à une date donnée, en fonction d'une analyse des données de forage et des données géographiques, géophysiques et techniques, de l'utilisation de technologies établies et d'une conjoncture économique précise, qui sont généralement acceptées comme raisonnables et qui sont communiquées plus loin dans la présente notice annuelle.

Les réserves sont classées selon le niveau de certitude associé aux estimations.

Les **réserves prouvées** sont les réserves qu'on estime pouvoir récupérer avec une certitude élevée. Il est probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures aux réserves prouvées estimatives.

Les **réserves probables** sont les réserves supplémentaires pour lesquelles la certitude de récupération est inférieure à celle des réserves prouvées. Il est tout aussi probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures ou inférieures à la somme des réserves prouvées et des réserves probables estimatives.

Chaque catégorie de réserves peut être divisée en deux catégories : les réserves développées et les réserves non développées.

Les **réserves développées** sont les réserves qu'on prévoit récupérer au moyen des puits existants et des installations actuelles ou, à défaut d'installations déjà montées, dont la mise en production nécessiterait des dépenses peu élevées (p. ex., comparativement au coût du forage d'un puits). Les réserves développées peuvent être subdivisées comme suit :

Les **réserves développées exploitées** sont les réserves qu'on prévoit récupérer à partir d'intervalles d'achèvement ouverts au moment de l'estimation. Ces réserves peuvent être actuellement exploitées ou, si elles sont inutilisées, elles doivent avoir été mises en production antérieurement et la date de reprise de la production doit être connue avec une certitude raisonnable.

Les **réserves développées inexploitées** sont les réserves qui n'ont pas été mises en production ou qui ont été en production antérieurement, mais qui sont inutilisées et dont la date de reprise de la production est inconnue.

Les **réserves non développées** sont les réserves qu'on prévoit récupérer à partir de gisements connus dont la mise en production nécessiterait des dépenses considérables (p. ex., par rapport au coût du forage d'un puits). Elles doivent respecter tous les critères de la catégorie de réserves (prouvées, probables) à laquelle elles sont attribuées.

### Hypothèses de prix

Sauf indication contraire ci-après, les prix, l'inflation et les taux de change prévisionnels indiqués dans le tableau qui suit sont calculés à l'aide de la moyenne des prévisions de McDaniel, GLJ et Sproule Associates Limited et servent à estimer les produits des activités ordinaires nets futurs associés aux réserves communiquées aux présentes. Cette prévision est datée du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les taux d'inflation prévisionnels ont été appliqués uniformément aux prix au-delà de l'intervalle des prévisions et à tous les frais futurs. Les prix du gaz naturel de la Chine et de l'Indonésie sont tirés des contrats de vente de gaz naturel propres à chaque ensemble de projets. Pour connaître les prix antérieurs réalisés au cours de 2023, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Historique de la production et résultat par élément » dans la présente notice annuelle.

Année	Pétrole brut et LGN <sup>1)</sup>					Gaz naturel <sup>2)</sup>				Taux d'inflation (%/année)	Taux de change (\$ US/\$ CA)
	WTI à Cushing Oklahoma (\$ US/b)	Prix au pair à Edmonton 40 API (\$ CA/b)	Western Canadian Select (\$ CA/b)	Edmonton C5+ (\$ CA/b)	Brent (\$ US/b)	AECO (\$ CA/MBTU)	Chine (\$ US/kpi <sup>3</sup> )	Indonésie (\$ US/kpi <sup>3</sup> )			
2024	73,67	92,91	76,74	96,79	78,00	2,20	8,79	7,28	0,0	0,7517	
2025	74,98	95,04	79,77	98,75	79,18	3,37	8,99	7,38	2,0	0,7517	
2026	76,14	96,07	81,12	100,71	80,36	4,05	9,28	7,45	2,0	0,7550	
2027	77,66	97,99	82,88	102,72	81,79	4,13	9,36	7,57	2,0	0,7550	
2028	79,22	99,95	85,04	104,78	83,41	4,21	9,49	7,69	2,0	0,7550	
2029	80,80	101,95	86,74	106,87	85,09	4,30	9,97	7,81	2,0	0,7550	
2030	82,42	103,98	88,48	109,01	86,79	4,38	10,77	7,96	2,0	0,7550	
2031	84,06	106,07	90,24	111,19	88,52	4,47	—	8,07	2,0	0,7550	
2032	85,75	108,18	92,04	113,41	90,29	4,56	—	8,07	2,0	0,7550	
2033	87,46	110,35	93,89	115,67	92,10	4,65	—	—	2,0	0,7550	
2034	89,21	112,56	95,77	117,98	93,94	4,74	—	—	2,0	0,7550	
2035+	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	+2,0 %/an	—	—	2,0	0,7550	

1) Certains prix de référence du marché sont utilisés pour estimer les produits des activités ordinaires nets futurs liés à la production de bitume, de pétrole léger et moyen et de LGN de la Société.

2) Certains prix de référence du marché et les prix tirés des contrats de vente de gaz naturel en Chine et en Indonésie sont utilisés pour estimer les produits des activités ordinaires nets futurs liés au gaz naturel classique de la Société.

*Sommaire des réserves de pétrole et de gaz au 31 décembre 2023*

	Bitume (Mb)	Pétrole léger et moyen (Mb)	LGN (Mb)	Gaz naturel classique (Gpi <sup>3</sup> )	Total (Mbp)
<b>Réserves brutes</b>					
<b>Canada</b>					
<b>Prouvées</b>					
Développées exploitées	978	32	47	1 247	<b>1 266</b>
Développées inexploitées	117	1	1	29	<b>123</b>
Non développées	4 316	5	12	347	<b>4 390</b>
<b>Prouvées totales</b>	<b>5 411</b>	<b>38</b>	<b>60</b>	<b>1 622</b>	<b>5 779</b>
<b>Probables</b>	<b>2 487</b>	<b>125</b>	<b>36</b>	<b>975</b>	<b>2 812</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>7 899</b>	<b>163</b>	<b>96</b>	<b>2 598</b>	<b>8 591</b>
<b>Chine</b>					
<b>Prouvées</b>					
Développées exploitées	—	—	10	262	<b>53</b>
Développées inexploitées	—	—	—	—	—
Non développées	—	—	—	—	—
<b>Prouvées totales</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>262</b>	<b>53</b>
<b>Probables</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>76</b>	<b>15</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12</b>	<b>337</b>	<b>68</b>
<b>Indonésie</b>					
<b>Prouvées</b>					
Développées exploitées	—	—	4	178	<b>33</b>
Développées inexploitées	—	—	—	—	—
Non développées	—	—	—	—	—
<b>Prouvées totales</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>178</b>	<b>33</b>
<b>Probables</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	<b>9</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>226</b>	<b>43</b>
<b>Total de la Société</b>					
<b>Prouvées</b>					
Développées exploitées	978	32	61	1 686	<b>1 353</b>
Développées inexploitées	117	1	1	29	<b>123</b>
Non développées	4 316	5	12	347	<b>4 390</b>
<b>Prouvées totales</b>	<b>5 411</b>	<b>38</b>	<b>74</b>	<b>2 062</b>	<b>5 866</b>
<b>Probables</b>	<b>2 487</b>	<b>125</b>	<b>40</b>	<b>1 100</b>	<b>2 836</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>7 899</b>	<b>163</b>	<b>114</b>	<b>3 162</b>	<b>8 702</b>

Réserves nettes	Bitume (Mb)	Pétrole léger et moyen (Mb)	LGN (Mb)	Gaz naturel classique (Gpi <sup>3</sup> )	Total (Mbep)
<b>Canada</b>					
<b>Prouvées</b>					
Développées exploitées	729	29	39	1 145	<b>987</b>
Développées inexploitées	83	—	1	25	<b>89</b>
Non développées	3 242	4	9	314	<b>3 308</b>
<b>Prouvées totales</b>	<b>4 054</b>	<b>33</b>	<b>49</b>	<b>1 485</b>	<b>4 383</b>
<b>Probables</b>	<b>1 790</b>	<b>106</b>	<b>29</b>	<b>874</b>	<b>2 070</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>5 844</b>	<b>139</b>	<b>78</b>	<b>2 359</b>	<b>6 453</b>
<b>Chine</b>					
<b>Prouvées</b>					
Développées exploitées	—	—	9	248	<b>51</b>
Développées inexploitées	—	—	—	—	<b>—</b>
Non développées	—	—	—	—	<b>—</b>
<b>Prouvées totales</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>248</b>	<b>51</b>
<b>Probables</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>72</b>	<b>14</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12</b>	<b>319</b>	<b>65</b>
<b>Indonésie</b>					
<b>Prouvées</b>					
Développées exploitées	—	—	2	127	<b>23</b>
Développées inexploitées	—	—	—	—	<b>—</b>
Non développées	—	—	—	—	<b>—</b>
<b>Prouvées totales</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>127</b>	<b>23</b>
<b>Probables</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>27</b>	<b>5</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>154</b>	<b>28</b>
<b>Total de la Société</b>					
<b>Prouvées</b>					
Développées exploitées	729	29	50	1 520	<b>1 061</b>
Développées inexploitées	83	—	1	25	<b>89</b>
Non développées	3 242	4	9	314	<b>3 308</b>
<b>Prouvées totales</b>	<b>4 054</b>	<b>33</b>	<b>60</b>	<b>1 859</b>	<b>4 457</b>
<b>Probables</b>	<b>1 790</b>	<b>106</b>	<b>32</b>	<b>973</b>	<b>2 089</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>5 844</b>	<b>139</b>	<b>92</b>	<b>2 832</b>	<b>6 546</b>

**Sommaire de la valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs au 31 décembre 2023**

Avant impôt (en millions de \$)	Au taux d'actualisation par année					Valeur unitaire au taux d'actualisation de 10 % <sup>1)</sup>
	0 %	5 %	10 %	15 %	20 %	\$/bep
<b>Canada</b>						
<b>Prouvées</b>						
Développées exploitées	26 962	27 286	24 780	22 361	20 297	25,10
Développées inexploitées	4 299	3 327	2 643	2 146	1 774	29,85
Non développées	158 294	68 154	35 176	20 599	13 109	10,63
<b>Prouvées totales</b>	<b>189 554</b>	<b>98 767</b>	<b>62 599</b>	<b>45 106</b>	<b>35 180</b>	<b>14,28</b>
<b>Probables</b>	<b>135 037</b>	<b>39 441</b>	<b>18 178</b>	<b>11 229</b>	<b>8 003</b>	<b>8,78</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>324 591</b>	<b>138 208</b>	<b>80 776</b>	<b>56 336</b>	<b>43 183</b>	<b>12,52</b>
<b>Chine</b>						
<b>Prouvées</b>						
Développées exploitées	3 044	2 762	2 527	2 329	2 160	50,02
Développées inexploitées	—	—	—	—	—	—
Non développées	—	—	—	—	—	—
<b>Prouvées totales</b>	<b>3 044</b>	<b>2 762</b>	<b>2 527</b>	<b>2 329</b>	<b>2 160</b>	<b>50,02</b>
<b>Probables</b>	<b>890</b>	<b>734</b>	<b>616</b>	<b>524</b>	<b>453</b>	<b>43,27</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>3 934</b>	<b>3 496</b>	<b>3 143</b>	<b>2 853</b>	<b>2 613</b>	<b>48,53</b>
<b>Indonésie</b>						
<b>Prouvées</b>						
Développées exploitées	650	576	517	469	429	22,36
Développées inexploitées	—	—	—	—	—	—
Non développées	—	—	—	—	—	—
<b>Prouvées totales</b>	<b>650</b>	<b>576</b>	<b>517</b>	<b>469</b>	<b>429</b>	<b>22,36</b>
<b>Probables</b>	<b>214</b>	<b>166</b>	<b>131</b>	<b>106</b>	<b>87</b>	<b>26,34</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>863</b>	<b>742</b>	<b>648</b>	<b>575</b>	<b>516</b>	<b>23,07</b>
<b>Total de la Société</b>						
<b>Prouvées</b>						
Développées exploitées	30 656	30 624	27 824	25 159	22 886	26,22
Développées inexploitées	4 299	3 327	2 643	2 146	1 774	29,85
Non développées	158 294	68 154	35 176	20 599	13 109	10,63
<b>Prouvées totales</b>	<b>193 248</b>	<b>102 106</b>	<b>65 643</b>	<b>47 904</b>	<b>37 769</b>	<b>14,73</b>
<b>Probables</b>	<b>136 140</b>	<b>40 340</b>	<b>18 925</b>	<b>11 860</b>	<b>8 543</b>	<b>9,06</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>329 388</b>	<b>142 446</b>	<b>84 568</b>	<b>59 764</b>	<b>46 312</b>	<b>12,92</b>

1) Les valeurs unitaires ont été calculées en fonction des réserves nettes de Cenovus.

Après impôt <sup>1)</sup> (en millions de \$)	Au taux d'actualisation par année				
	0 %	5 %	10 %	15 %	20 %
<b>Canada</b>					
<b>Prouvées</b>					
Développées exploitées	20 670	21 867	20 027	18 117	16 456
Développées inexploitées	3 324	2 551	2 013	1 624	1 335
Non développées	121 683	51 820	26 386	15 204	9 489
<b>Prouvées totales</b>	<b>145 677</b>	<b>76 238</b>	<b>48 426</b>	<b>34 945</b>	<b>27 280</b>
<b>Probables</b>	<b>103 067</b>	<b>29 900</b>	<b>13 749</b>	<b>8 488</b>	<b>6 047</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>248 744</b>	<b>106 138</b>	<b>62 174</b>	<b>43 432</b>	<b>33 327</b>
<b>Chine</b>					
<b>Prouvées</b>					
Développées exploitées	2 340	2 122	1 940	1 786	1 656
Développées inexploitées	—	—	—	—	—
Non développées	—	—	—	—	—
<b>Prouvées totales</b>	<b>2 340</b>	<b>2 122</b>	<b>1 940</b>	<b>1 786</b>	<b>1 656</b>
<b>Probables</b>	<b>674</b>	<b>555</b>	<b>465</b>	<b>395</b>	<b>341</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>3 014</b>	<b>2 677</b>	<b>2 405</b>	<b>2 182</b>	<b>1 996</b>
<b>Indonésie</b>					
<b>Prouvées</b>					
Développées exploitées	457	408	369	336	309
Développées inexploitées	—	—	—	—	—
Non développées	—	—	—	—	—
<b>Prouvées totales</b>	<b>457</b>	<b>408</b>	<b>369</b>	<b>336</b>	<b>309</b>
<b>Probables</b>	<b>130</b>	<b>101</b>	<b>80</b>	<b>65</b>	<b>53</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>587</b>	<b>509</b>	<b>449</b>	<b>401</b>	<b>362</b>
<b>Total de la Société</b>					
Développées exploitées	23 467	24 397	22 336	20 239	18 421
Développées inexploitées	3 324	2 551	2 013	1 624	1 335
Non développées	121 683	51 820	26 386	15 204	9 489
<b>Prouvées totales</b>	<b>148 475</b>	<b>78 768</b>	<b>50 734</b>	<b>37 067</b>	<b>29 245</b>
<b>Probables</b>	<b>103 870</b>	<b>30 555</b>	<b>14 293</b>	<b>8 947</b>	<b>6 441</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	<b>252 345</b>	<b>109 324</b>	<b>65 027</b>	<b>46 014</b>	<b>35 686</b>

1) Les valeurs ont été calculées en tenant compte des comptes fiscaux existants, de la situation fiscale de Cenovus dans l'évaluation consolidée des terrains pétroliers et gaziers de Cenovus et de la réglementation fiscale actuelle. Les valeurs ne représentent pas une estimation de la valeur au niveau de l'entité juridique, qui peut être très différente. Pour obtenir de l'information sur les comptes fiscaux existants, se reporter aux états financiers consolidés de Cenovus pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Produits des activités ordinaires nets futurs totaux non actualisés au 31 décembre 2023**

(en millions de dollars)	Produit des activités ordinaires	Redevances	Coûts opérationnels	Frais de développement	Coûts d'abandon et de remise en état totaux <sup>1)</sup>	Produits des activités ordinaires nets futurs avant impôt	Charges d'impôts	Produits des activités ordinaires nets futurs après impôt
<b>Canada</b>								
Prouvées totales	476 182	119 705	110 143	45 085	11 694	189 554	43 877	145 677
Total des réserves prouvées et probables	790 920	204 022	173 890	75 173	13 244	324 591	75 847	248 744
<b>Chine</b>								
Prouvées totales	4 126	222	621	168	70	3 044	704	2 340
Total des réserves prouvées et probables	5 238	282	783	168	71	3 934	920	3 014
<b>Indonésie</b>								
Prouvées totales	2 184	713	789	2	31	650	193	457
Total des réserves prouvées et probables	2 829	1 026	907	2	31	863	276	587
<b>Total de la Société</b>								
Prouvées totales	482 491	120 640	111 553	45 255	11 795	193 248	44 773	148 475
Total des réserves prouvées et probables	798 987	205 330	175 579	75 343	13 346	329 388	77 043	252 345

1) Les coûts d'abandon et de remise en état totaux comprennent ceux relatifs à tous les puits, installations et autres passifs, connus et existants, et devant être engagés par suite d'activités de développement futures.

**Produits des activités ordinaires nets futurs par type de produit au 31 décembre 2023**

Catégorie de réserves	Types de produits	Produits des activités ordinaires nets futurs avant impôt au taux d'actualisation de 10 % par année (en millions de dollars)	Valeur unitaire au taux d'actualisation de 10 % par année <sup>1)</sup> (\$/bep)
<b>Prouvées totales</b>	Bitume	61 276	15,11
	Pétrole léger et moyen <sup>2)</sup>	391	4,96
	Gaz naturel classique <sup>3)</sup>	3 976	12,28
	<b>Total</b>	<b>65 643</b>	<b>14,73</b>
<b>Total des réserves prouvées et probables</b>	Bitume	75 386	12,90
	Pétrole léger et moyen <sup>2)</sup>	3 348	16,56
	Gaz naturel classique <sup>3)</sup>	5 835	11,66
	<b>Total</b>	<b>84 568</b>	<b>12,92</b>

1) Les valeurs unitaires ont été calculées en fonction des réserves nettes de Cenovus.

2) Comprend du gaz dissous et autres sous-produits, notamment les LGN.

3) Comprend d'autres sous-produits, notamment les LGN, mais exclut le gaz dissous.

### Frais de développement futurs

Le tableau qui suit présente les frais de développement futurs non actualisés déduits de l'estimation des produits des activités ordinaires nets futurs par catégorie de réserves :

(en millions de dollars)	2024	2025	2026	2027	2028	Reste	Total
<b>Canada</b>							
Prouvées totales	2 970	1 972	1 830	1 648	1 536	35 128	45 085
Total des réserves prouvées et probables	3 472	2 668	2 131	2 052	1 816	63 034	75 173
<b>Chine</b>							
Prouvées totales	33	53	60	5	5	11	168
Total des réserves prouvées et probables	33	53	60	5	5	11	168
<b>Indonésie</b>							
Prouvées totales	2	—	—	—	—	—	2
Total des réserves prouvées et probables	2	—	—	—	—	—	2
<b>Total de la Société</b>							
Prouvées totales	3 005	2 025	1 890	1 653	1 542	35 139	45 255
Total des réserves prouvées et probables	3 507	2 721	2 191	2 057	1 821	63 045	75 343

Cenovus croit que les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie existants, les flux de trésorerie générés à l'interne, les facilités de crédit existantes, la gestion de son portefeuille d'actifs et l'accès aux marchés financiers suffiront au financement des frais de développement futurs de la Société. Toutefois, rien ne garantit que les fonds nécessaires seront disponibles, ni que Cenovus affectera des fonds au développement de toutes ses réserves. Le fait de ne pas développer ces réserves aurait une incidence défavorable sur les produits des activités ordinaires nets futurs de la Société.

Les intérêts ou les autres coûts liés au financement externe ne sont pas inclus dans les estimations des réserves et des produits des activités ordinaires nets futurs et réduiraient les produits des activités ordinaires nets futurs, selon les sources de financement utilisées. Cenovus ne croit pas que les intérêts ou les autres coûts liés au financement fassent en sorte que le développement d'un terrain donné ne serait pas rentable.

Rapprochement des réserves au 31 décembre 2023

Réserves brutes, prouvées totales	Bitume (Mb)	Pétrole léger et moyen (Mb)	LGN (Mb)	Gaz naturel classique (Gpi <sup>3</sup> )	Total (Mbep)
<b>Canada</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	5 592	42	66	1 680	<b>5 980</b>
Extensions et récupération améliorée	110	3	5	159	<b>144</b>
Découvertes	—	—	—	—	—
Révisions techniques	(84)	(2)	(2)	2	<b>(88)</b>
Facteurs économiques	1	—	—	(9)	<b>(1)</b>
Acquisitions	9	—	—	1	<b>9</b>
Sorties d'actifs	—	—	—	(3)	<b>(1)</b>
Production <sup>1)</sup>	(217)	(5)	(8)	(208)	<b>(264)</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>5 411</b>	<b>38</b>	<b>60</b>	<b>1 622</b>	<b>5 779</b>
<b>Chine</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	—	—	12	331	<b>67</b>
Extensions et récupération améliorée	—	—	—	—	—
Découvertes	—	—	—	—	—
Révisions techniques	—	—	1	—	<b>1</b>
Facteurs économiques	—	—	—	—	—
Acquisitions	—	—	—	—	—
Sorties d'actifs	—	—	—	—	—
Production	—	—	(3)	(70)	<b>(15)</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>10</b>	<b>262</b>	<b>53</b>
<b>Indonésie</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	—	—	4	183	<b>35</b>
Extensions et récupération améliorée	—	—	—	14	<b>2</b>
Découvertes	—	—	—	—	—
Révisions techniques	—	—	1	9	<b>2</b>
Facteurs économiques	—	—	—	—	—
Acquisitions	—	—	—	—	—
Sorties d'actifs	—	—	—	—	—
Production	—	—	(1)	(28)	<b>(5)</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>178</b>	<b>33</b>
<b>Total de la Société</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	5 592	42	82	2 194	<b>6 082</b>
Extensions et récupération améliorée	110	3	5	173	<b>146</b>
Découvertes	—	—	—	—	—
Révisions techniques	(84)	(2)	(1)	11	<b>(85)</b>
Facteurs économiques	1	—	—	(9)	<b>(1)</b>
Acquisitions	9	—	—	1	<b>9</b>
Sorties d'actifs	—	—	—	(3)	<b>(1)</b>
Production <sup>1)</sup>	(217)	(5)	(12)	(305)	<b>(284)</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>5 411</b>	<b>38</b>	<b>74</b>	<b>2 062</b>	<b>5 866</b>

<b>Réerves brutes, probables</b>	<b>Bitume (Mb)</b>	<b>Pétrole léger et moyen (Mb)</b>	<b>LGN (Mb)</b>	<b>Gaz naturel classique (Gpi<sup>3</sup>)</b>	<b>Total (Mbep)</b>
<b>Canada</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	2 448	129	35	897	<b>2 762</b>
Extensions et récupération améliorée	46	4	3	91	<b>68</b>
Découvertes	—	—	—	—	—
Révisions techniques	(36)	(7)	(1)	(10)	<b>(46)</b>
Facteurs économiques	—	—	—	(2)	—
Acquisitions	29	—	—	—	<b>29</b>
Sorties d'actifs	—	—	—	(1)	—
Production <sup>1)</sup>	—	—	—	—	—
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>2 487</b>	<b>125</b>	<b>36</b>	<b>975</b>	<b>2 812</b>
<b>Chine</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	—	—	2	65	<b>13</b>
Extensions et récupération améliorée	—	—	—	—	—
Découvertes	—	—	—	—	—
Révisions techniques	—	—	—	12	<b>2</b>
Facteurs économiques	—	—	—	—	—
Acquisitions	—	—	—	—	—
Sorties d'actifs	—	—	—	—	—
Production	—	—	—	—	—
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>76</b>	<b>15</b>
<b>Indonésie</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	—	—	2	67	<b>12</b>
Extensions et récupération améliorée	—	—	—	(14)	<b>(2)</b>
Découvertes	—	—	—	—	—
Révisions techniques	—	—	—	(5)	<b>(1)</b>
Facteurs économiques	—	—	—	—	—
Acquisitions	—	—	—	—	—
Sorties d'actifs	—	—	—	—	—
Production	—	—	—	—	—
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	<b>9</b>
<b>Total de la Société</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	2 448	129	39	1 029	<b>2 787</b>
Extensions et récupération améliorée	46	4	3	78	<b>65</b>
Découvertes	—	—	—	—	—
Révisions techniques	(36)	(7)	(1)	(3)	<b>(44)</b>
Facteurs économiques	—	—	—	(3)	—
Acquisitions	29	—	—	—	<b>29</b>
Sorties d'actifs	—	—	—	(1)	—
Production <sup>1)</sup>	—	—	—	—	—
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>2 487</b>	<b>125</b>	<b>40</b>	<b>1 100</b>	<b>2 836</b>

Réserves brutes, prouvées et probables totales	Bitume (Mb)	Pétrole léger et moyen (Mb)	LGN (Mb)	Gaz naturel classique (Gpi <sup>3</sup> )	Total (Mbep)
<b>Canada</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	8 040	171	101	2 577	<b>8 742</b>
Extensions et récupération améliorée	157	6	7	250	<b>212</b>
Découvertes	—	—	—	—	—
Révisions techniques	(120)	(9)	(3)	(8)	<b>(134)</b>
Facteurs économiques	1	—	—	(11)	<b>(1)</b>
Acquisitions	38	—	—	1	<b>38</b>
Sorties d'actifs	—	—	—	(4)	<b>(1)</b>
Production <sup>1)</sup>	(217)	(5)	(8)	(208)	<b>(264)</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>7 899</b>	<b>163</b>	<b>96</b>	<b>2 598</b>	<b>8 591</b>
<b>Chine</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	—	—	14	396	<b>80</b>
Extensions et récupération améliorée	—	—	—	—	—
Découvertes	—	—	—	—	—
Révisions techniques	—	—	1	11	<b>3</b>
Facteurs économiques	—	—	—	—	—
Acquisitions	—	—	—	—	—
Sorties d'actifs	—	—	—	—	—
Production	—	—	(3)	(70)	<b>(15)</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12</b>	<b>337</b>	<b>68</b>
<b>Indonésie</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	—	—	6	250	<b>47</b>
Extensions et récupération améliorée	—	—	—	—	—
Découvertes	—	—	—	—	—
Révisions techniques	—	—	—	4	<b>1</b>
Facteurs économiques	—	—	—	—	—
Acquisitions	—	—	—	—	—
Sorties d'actifs	—	—	—	—	—
Production	—	—	(1)	(28)	<b>(5)</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>226</b>	<b>43</b>
<b>Total de la Société</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	8 040	171	121	3 223	<b>8 869</b>
Extensions et récupération améliorée	157	6	7	250	<b>212</b>
Découvertes	—	—	—	—	—
Révisions techniques	(120)	(9)	(2)	8	<b>(130)</b>
Facteurs économiques	1	—	—	(11)	<b>(1)</b>
Acquisitions	38	—	—	1	<b>38</b>
Sorties d'actifs	—	—	—	(4)	<b>(1)</b>
Production <sup>1)</sup>	(217)	(5)	(12)	(305)	<b>(284)</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>7 899</b>	<b>163</b>	<b>114</b>	<b>3 162</b>	<b>8 702</b>

1) La production utilisée pour la variation des réserves diffère de la production déclarée publiquement. Conformément au Règlement 51-101, la production brute utilisée aux fins du rapprochement des réserves qui précède comprend la quote-part des volumes de gaz naturel revenant à Cenovus fournis à FCCL pour la production de vapeur, mais ne comprend pas la production attribuable aux droits de redevance.

Les nouveautés en 2023 par rapport à 2022 comprennent ce qui suit :

- Les réserves prouvées totales brutes ainsi que les réserves prouvées et probables totales brutes de bitume ont diminué de 181 millions de barils et de 141 millions de barils, respectivement. Ces variations sont attribuables à la production de l'exercice et à des ajustements apportés au facteur de récupération à Christina Lake et à Foster Creek, en partie compensés par des ajouts découlant des approbations réglementaires concernant Foster Creek et le projet thermique de Lloydminster, par des mises à jour du plan de mise en valeur de Sunrise, par une acquisition dans le secteur Sables bitumineux et par une amélioration de la performance de récupération du projet thermique de Lloydminster.
- Les réserves prouvées totales brutes ainsi que les réserves prouvées et probables totales brutes de pétrole léger et moyen ont diminué de 4 millions de barils et de 8 millions de barils, respectivement. Ces variations sont attribuables à la production de l'exercice et à des révisions techniques, partiellement compensées par des ajouts découlant de la mise à jour des plans de mise en valeur de la région de l'Atlantique et du secteur Classique.
- Les réserves prouvées totales brutes ainsi que les réserves prouvées et probables totales brutes de LGN ont diminué de 8 millions de barils et de 7 millions de barils, respectivement. Ces variations sont attribuables à la production de l'exercice, partiellement compensée par les ajouts découlant de la mise à jour des plans de mise en valeur du secteur Classique.
- Les réserves prouvées totales brutes ainsi que les réserves prouvées et probables totales brutes de gaz naturel classique ont diminué de 132 milliards de pieds cubes et de 61 milliards de pieds cubes, respectivement. Ces variations sont attribuables à la production de l'exercice, partiellement compensée par la mise à jour des plans de mise en valeur du secteur Classique et la mise à jour des contrats gaziers en Asie-Pacifique.

#### Réserves non développées

Les réserves prouvées et probables non développées ont été estimées par les ERQI en conformité avec les procédures et les normes du Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook, dans sa version modifiée à l'occasion (le « manuel COGE »). Il est prévu que les réserves non développées seront produites au cours des 50 prochaines années.

Les tableaux présentant ci-dessous les réserves non développées reflètent les réserves brutes de Cenovus et les groupes de types de produits présentés plus haut.

#### Prouvées non développées (réserves brutes)

	Bitume (Mb)		Pétrole léger et moyen (Mb)		LGN (Mb)		Gaz naturel classique (Gpi <sup>3</sup> )		Total (Mbep)	
	Attribuées au départ	Total	Attribuées au départ	Total	Attribuées au départ	Total	Attribuées au départ	Total	Attribuées au départ	Total
2021	694	4 490	23	23	5	9	278	356	768	4 582
2022	313	4 442	2	4	3	13	158	382	344	4 523
2023	105	4 316	1	5	2	12	64	347	119	4 390

#### Probables non développées (réserves brutes)

	Bitume (Mb)		Pétrole léger et moyen (Mb)		LGN (Mb)		Gaz naturel classique (Gpi <sup>3</sup> )		Total (Mbep)	
	Attribuées au départ	Total	Attribuées au départ	Total	Attribuées au départ	Total	Attribuées au départ	Total	Attribuées au départ	Total
2021	289	1 692	139	140	6	16	267	440	478	1 922
2022	633	2 281	1	116	4	19	186	513	669	2 502
2023	84	2 320	4	119	4	21	106	561	109	2 553

## Développement des réserves prouvées et probables non développées

### **Bitume**

Les réserves de bitume de Cenovus font entièrement partie du secteur Sables bitumineux. Les réserves prouvées non développées brutes de bitume de 4 316 millions de barils, représentent environ 80 pour cent du total des réserves prouvées totales brutes de bitume de la Société. De ses 2 487 millions de barils de réserves probables brutes de bitume, 2 320 millions de barils, ou environ 93 pour cent, ne sont pas développés. En fonction de l'évaluation de ces réserves, Cenovus prévoit que les réserves seront récupérées au moyen de la technologie de DGMV, sauf pour ce qui est du pétrole brut lourd, qui n'est pas substantiel.

Un projet habituel de développement par DGMV comporte la mise en place initiale d'une installation de production de vapeur, à un coût très supérieur à celui du forage d'une paire de puits de production/d'injection, et le forage graduel d'un nombre suffisant de paires de puits de DGMV pour utiliser à sa pleine capacité la vapeur disponible.

Les réserves de bitume peuvent être déclarées prouvées lorsqu'il y a eu suffisamment de forage stratigraphique pour démontrer, avec un très haut niveau de certitude, la présence de bitume en volumes récupérables d'un point de vue commercial. La norme utilisée par McDaniel pour déterminer la suffisance du forage dans une formation fluviale de DGMV est le forage minimal de huit puits stratigraphiques par section, avec des données sismiques tridimensionnelles, ou de 16 puits stratigraphiques par section, s'il n'y a pas de données sismiques. De plus, les approbations de financement de l'exploitant doivent être en place, un calendrier de développement raisonnable doit être mis au point, et toutes les approbations légales et réglementaires doivent avoir été obtenues. Les réserves prouvées développées de bitume se différencient des réserves prouvées non développées de bitume par la présence de paires de puits de production/d'injection forés à la date de prise d'effet de l'estimation des réserves. Parce qu'une usine de production de vapeur dure longtemps par rapport à des paires de puits, au cours des premières étapes d'un projet de DGMV, seule une petite partie des réserves prouvées sera développée puisque le nombre de paires de puits forés sera limité par la quantité de vapeur disponible.

La comptabilisation de réserves probables nécessite le forage d'un nombre suffisant de puits stratigraphiques pour établir la convenance du réservoir pour le DGMV. La norme utilisée par McDaniel pour les réserves probables est d'au moins quatre puits stratigraphiques par section. Les réserves seront déclarées probables par McDaniel si le nombre de puits stratigraphiques forés devient inférieur à leurs exigences pour les réserves prouvées et les réserves probables. En Alberta, si les réserves sont situées à l'extérieur d'une zone approuvée dans les plans de développement, mais à l'intérieur d'une zone de projet approuvée, elles seront déclarées probables tant qu'elles sont supérieures à l'exigence minimale relative aux puits stratigraphiques. Si les réserves ne sont pas dans une zone de développement approuvée, l'approbation visant l'ajout de ces réserves dans la zone de développement approuvée doit être obtenue avant que le forage des paires de puits à DGMV en vue du développement ne puisse commencer.

Le développement des réserves prouvées et probables non développées de Christina Lake, de Foster Creek, des actifs thermiques de Lloydminster et de Sunrise aura lieu de manière méthodique au fur et à mesure que des paires de puits supplémentaires sont forées pour utiliser la capacité de production de vapeur disponible lorsque des paires de puits existantes atteignent la fin de leur phase d'injection de vapeur. Les dépenses de développement et d'investissement pour les réserves prouvées et probables non développées de Narrows Lake se poursuivent avec le raccordement à l'usine de Christina Lake. La première injection de vapeur est prévue en 2025. La production par DGMV prévue des réserves prouvées ainsi que des réserves prouvées et probables de bitume de Cenovus s'étend sur environ 43 ans et 50 ans, respectivement, en fonction des installations existantes. La durée de la production à partir de la partie prouvée actuellement développée est estimée à environ 22 ans.

### **Pétrole léger et moyen, LGN et gaz naturel classique**

Les réserves prouvées non développées brutes et les réserves prouvées et probables non développées brutes de pétrole léger et moyen, de LGN et de gaz naturel classique associées au secteur Classique de Cenovus représentent environ un et deux pour cent, respectivement, des réserves prouvées totales brutes et des réserves prouvées et probables totales brutes de la société. Cenovus prévoit développer les réserves prouvées et les réserves prouvées et probables non développées du secteur Classique au cours des cinq et 10 prochaines années, respectivement. Les décisions quant à la priorité et à l'échéancier du développement des diverses réserves prouvées et probables non développées, y compris les décisions de reporter le développement de réserves prouvées et probables non développées pour une période supérieure à deux ans, sont fondées sur divers facteurs, dont des considérations stratégiques, l'évolution de la conjoncture, des modifications à la réglementation gouvernementale, notamment en ce qui a trait à l'établissement de limites de production, le rendement technique, l'optimisation du plan de développement, la capacité des installations, les restrictions visant les pipelines et la taille du programme de développement. Les recherches d'occasions de développement sont effectuées à un rythme qui dépend de la disponibilité du capital et de l'affectation de celui-ci conformément aux plans d'affaires de Cenovus.

Les réserves prouvées et probables non développées brutes de pétrole léger et moyen, de LGN et de gaz naturel classique du secteur Activités extracôtières de Cenovus représentent environ un pour cent des réserves prouvées et probables totales brutes de la société. À l'heure actuelle, il est prévu que les réserves probables non développées attribuables au projet West White Rose seront en production en 2026.

## Facteurs ou incertitudes significatifs influant sur les données relatives aux réserves

L'évaluation des réserves est un processus permanent qui peut être considérablement touché par divers facteurs internes et externes. Des révisions sont souvent nécessaires en raison de l'évolution des prix, des conditions économiques ou de la réglementation ou encore en raison du rendement passé. Bien que ces facteurs puissent être pris en considération et éventuellement prévus, certains jugements et certaines hypothèses sont toujours nécessaires. Au fur et à mesure que de nouveaux renseignements sont mis à notre disposition, les éléments concernés sont examinés et révisés en conséquence. Pour consulter un exposé des facteurs de risque et des incertitudes touchant les données sur les réserves de Cenovus, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du Rapport de gestion annuel de 2023 de la Société, cette rubrique étant intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle et pouvant être consultée sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), ou sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

## Autres renseignements pétroliers et gaziers

### Terrains et puits pétroliers et gaziers

Les tableaux qui suivent résumant les participations de Cenovus dans des puits exploités et inexploités, au 31 décembre 2023 :

#### Puits exploités

	Pétrole brut		Gaz naturel		Total	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
<b>Canada</b>						
Sables bitumineux <sup>1)</sup>	3 380	3 272	412	393	3 792	3 665
Classique <sup>2)</sup>	706	532	4 036	3 075	4 742	3 607
Activités extracôtières – Atlantique <sup>3)</sup>	37	17	—	—	37	17
	4 123	3 821	4 448	3 468	8 571	7 289
<b>International</b>						
Activités extracôtières – Chine <sup>4)</sup>	—	—	17	10	17	10
Activités extracôtières – Indonésie <sup>5)</sup>	—	—	13	5	13	5
	—	—	30	15	30	15
<b>Total</b>	4 123	3 821	4 478	3 483	8 601	7 304

1) Comprend 2 230 puits exploités bruts (2 136 puits exploités nets) situés en Alberta et 1 562 puits exploités bruts (1 529 puits exploités nets) situés en Saskatchewan.

2) Comprend 4 256 puits exploités bruts (3 203 puits exploités nets) situés en Alberta et 486 puits exploités bruts (404 puits exploités nets) situés en Colombie-Britannique.

3) Tous les puits exploités du secteur Activités extracôtières – Atlantique sont situés à Terre-Neuve-et-Labrador.

4) Tous les puits exploités du secteur Activités extracôtières – Chine sont situés dans la mer de Chine méridionale.

5) Tous les puits exploités du secteur Activités extracôtières – Indonésie sont situés dans les champs BD, MDA, MBH et MAC du détroit de Madura.

#### Puits inexploités <sup>1)</sup>

	Pétrole brut		Gaz naturel		Total	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
<b>Canada</b>						
Sables bitumineux <sup>2)</sup>	6 029	5 761	668	606	6 697	6 367
Classique <sup>3)</sup>	548	424	1 365	1 069	1 913	1 493
Activités extracôtières – Atlantique <sup>4)</sup>	4	2	—	—	4	2
	6 581	6 187	2 033	1 675	8 614	7 862
<b>International</b>						
Activités extracôtières – Chine	—	—	—	—	—	—
Activités extracôtières – Indonésie <sup>5)</sup>	—	—	1	—	1	—
	—	—	1	—	1	—
<b>Total</b>	6 581	6 187	2 034	1 675	8 615	7 862

1) Les puits inexploités comprennent les puits qui sont en mesure de produire, mais qui ne produisent pas à l'heure actuelle. Les puits inexploités ne comprennent pas les autres types de puits, comme les puits d'exploration stratigraphiques, les puits de service ou les puits abandonnés.

2) Comprend 1 841 puits inexploités bruts (1 698 puits inexploités nets) situés en Alberta et 4 856 puits inexploités bruts (4 669 puits inexploités nets) situés en Saskatchewan.

3) Comprend 1 844 puits inexploités bruts (1 445 puits inexploités nets) situés en Alberta; 59 puits inexploités bruts (39 puits inexploités nets) situés en Colombie-Britannique; 10 puits inexploités bruts (neuf puits inexploités nets) situés en Saskatchewan.

4) Tous les puits inexploités du secteur Activités extracôtières – Atlantique sont situés à Terre-Neuve-et-Labrador.

5) Tous les puits exploités du secteur Activités extracôtières – Indonésie sont situés dans le champ MDA du détroit de Madura.

## Activités d'exploration et de développement

Le tableau suivant résume les participations brutes et nettes de Cenovus dans les puits forés en 2023 :

	Activités extracôtières										Total <sup>2)</sup>	
	Sables bitumineux <sup>1)</sup>		Classique <sup>1)</sup>		Atlantique <sup>1)</sup>		Chine		Indonésie			
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
Pétrole brut	397	393	8	6	—	—	—	—	—	—	405	399
Gaz naturel	—	—	38	32	—	—	—	—	1	—	39	32
<b>Total</b>	<b>397</b>	<b>393</b>	<b>46</b>	<b>38</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>444</b>	<b>431</b>

1) Les secteurs Sables bitumineux, Classique et Activités extracôtières – Atlantique ont des puits qui sont situés au Canada uniquement.

2) Aucun puits d'exploration ou de service n'a été foré en 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 144 puits d'exploration stratigraphiques bruts (140 puits nets) et 115 puits d'observation bruts (115 puits nets) ont été forés par la Société dans le secteur Sables bitumineux. Aucun puits d'exploration stratigraphique n'a été foré dans les secteurs Classique et Activités extracôtières.

La Société a foré un puits de développement brut dans la zone du détroit de Madura en 2023.

Les paires de puits de DGMV sont comptées comme un seul puits de pétrole exploité dans le tableau précédent. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 138 paires de puits de DGMV bruts ont été forées (138 paires de puits nets).

Pour tous les types de puits, sauf les puits d'exploration stratigraphiques et les puits d'observation, le calcul du nombre de puits se fonde sur le nombre d'emplacements en surface. Dans le cas des puits d'exploration stratigraphiques et des puits d'observation, le calcul se fonde sur le nombre d'emplacements de fond de trou.

Les activités de développement ont porté essentiellement sur le maintien de la production de bitume à Foster Creek, à Christina Lake et aux installations thermiques de Sunrise et de Lloydminster et sur la production et sur l'atténuation des risques potentiels liés aux ressources des propriétés dans le secteur Classique.

## Terrains sans réserves attribuées

Le tableau suivant résume la superficie non développée de Cenovus au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'acres)	Brut	Net
Canada	8 721	7 260
Chine	1 925	1 441
Indonésie	1 384	554
<b>Total</b>	<b>12 030</b>	<b>9 255</b>

Pour les terrains à l'égard desquels Cenovus détient plusieurs concessions sous la même aire de surface, la superficie nette et la superficie brute ont été établies pour chaque concession.

Cenovus possède des droits relatifs à l'exploration, au développement et à l'exploitation d'environ 312 018 acres nettes non développées au Canada qui pourraient expirer le 31 décembre 2024 et qui concernent exclusivement des terrains appartenant à la Couronne et des terrains détenus en propriété franche. Il n'y a pas d'expiration d'autres droits prévue pour la Chine ou l'Indonésie, à l'exception du bloc DW-1 dans la zone d'activités extracôtières de Taïwan.

La Société et CPC Corporation, dans le cadre d'une convention de coentreprise, ont des droits visant un bloc d'exploration couvrant environ 7 700 kilomètres carrés au sud-ouest du large de la zone de Taïwan. La période sismique tridimensionnelle expire le 17 décembre 2024. Pour obtenir de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Description de l'activité – Activités extracôtières » de la présente notice annuelle.

La Société a une obligation d'environ 9 millions de dollars se rapportant à des permis d'exploration dans la région de l'Atlantique. La Société a des engagements totalisant environ 33 millions de dollars relativement à des activités d'exploration devant être complétées en Chine suivant des échéanciers devant être convenus avec CNOOC. La Société a des engagements totalisant environ 8 millions de dollars liés au CPP de Liman en Indonésie.

Les terrains n'ayant aucune réserve qui a été attribuée comprennent les terres de la Couronne où des ressources de bitume éventuelles et des ressources prometteuses ont été repérées et des terres de la Couronne où des activités d'exploration jusqu'à ce jour n'ont pas permis de repérer des ressources éventuelles en quantité commerciale. La Société examine régulièrement la viabilité économique de ces terrains non prouvés en fonction du prix, de la disponibilité du capital et du niveau d'aménagement des infrastructures connexes. À partir de ce processus, certains terrains sont choisis aux fins de développement futur, alors que d'autres sont maintenus inactifs, vendus, échangés ou rendus au propriétaire de droits miniers.

### Renseignements supplémentaires sur les coûts d'abandon et de remise en état

Les coûts d'abandon et de remise en état futurs totaux estimatifs des puits de surface et sous-marins, des installations et des infrastructures existants sont fondés sur l'estimation que fait la direction des frais nécessaires pour restaurer, remettre en état et abandonner des puits et des installations eu égard à la participation directe de Cenovus et au calendrier prévu des frais qui seront engagés au cours de périodes ultérieures. Cenovus a mis au point un processus pour calculer ces estimations, qui tient compte de la réglementation applicable, des coûts réels et prévus, du type de puits ou d'installation et de sa taille ainsi que de l'emplacement géographique.

Cenovus a estimé que les coûts d'abandon et de remise en état futurs non actualisés et constants de ses actifs en amont existants étaient d'environ 6,5 milliards de dollars (environ 2,8 milliards de dollars, avec un taux d'actualisation de 10 pour cent) au 31 décembre 2023; elle prévoit payer 0,8 milliard de dollars de ces coûts au cours des trois prochains exercices.

La société dépose des liquidités dans des comptes avec restrictions qui seront utilisées pour financer les responsabilités en matière de mise hors service des sites au large de la Chine, conformément aux dispositions des règlements de la République populaire de Chine. Au 31 décembre 2023, 211 millions de dollars (209 millions de dollars au 31 décembre 2022) de dollars avaient été déposés dans des comptes avec restrictions dans les états financiers consolidés.

Des coûts d'abandon et de remise en état futurs non actualisés qui seront engagés au cours de la durée des réserves prouvées totales de Cenovus, environ 11,8 milliards de dollars ont été déduits de l'estimation de nos produits des activités ordinaires nets futurs, ce qui correspond aux coûts d'abandon et de remise en état totaux estimatifs actuels de la Société, plus toutes les estimations prévisionnelles des coûts d'abandon et de remise en état attribuables aux activités de développement associées aux réserves.

### Perspectives fiscales

Conformément aux directives pour 2024 datées du 13 décembre 2023 et disponibles sur le site Web de la Société, au cenovus.com (en anglais seulement), la Société s'attend à payer de l'impôt sur le résultat en trésorerie d'environ 1,3 milliard de dollars à 1,6 milliard de dollars en 2024. Cette estimation pourrait changer considérablement si les hypothèses sous-jacentes changent à l'égard des prix des marchandises, des niveaux de dépenses d'investissement et des opérations d'acquisition et d'aliénation.

### Coûts engagés

(en millions de dollars)	Canada	Chine	Indonésie <sup>1)</sup>	2023
Acquisitions				
Non prouvées	31	—	—	31
Prouvées	11	—	—	11
<b>Acquisitions totales</b>	<b>42</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>42</b>
Frais d'exploration	80	4	—	84
Frais de développement	3 389	3	14	3 406
<b>Frais totaux engagés</b>	<b>3 511</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>3 532</b>

(en millions de dollars)	Canada	Chine	Indonésie <sup>1)</sup>	2022
Acquisitions				
Non prouvées	—	—	—	—
Prouvées	1 621	—	—	1 621
<b>Acquisitions totales</b>	<b>1 621</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 621</b>
Frais d'exploration	34	3	—	37
Frais de développement	2 404	4	74	2 482
<b>Frais totaux engagés</b>	<b>4 059</b>	<b>7</b>	<b>74</b>	<b>4 140</b>

1) Comprend la participation de 40 pour cent de Cenovus dans HCML.

### Contrats à terme de gré à gré

Cenovus peut utiliser des instruments dérivés financiers afin de gérer son exposition aux fluctuations des prix des marchandises, des taux de change et des taux d'intérêt. La Société peut également conclure des ententes, comme des contrats d'énergie renouvelable ou des swaps d'électricité, afin de gérer son exposition aux coûts futurs liés à la conformité en matière de carbone, aux prix de l'électricité, aux coûts de l'énergie associés à la production, au transport et au raffinage du pétrole brut, ou afin de compenser certaines émissions de carbone. Une description de ces instruments est donnée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### Estimations de la production

Le tableau qui suit résume la production brute estimative en 2024 des réserves brutes de Cenovus à l'égard de tous les terrains détenus au 31 décembre 2023, calculée en fonction des prix et des coûts prévisionnels, la production provenant du Canada, de la Chine et de l'Indonésie. Ces estimations présument que certaines activités auront lieu, comme le développement de réserves non développées, et qu'il n'y a aucun désinvestissement.

	Prouvées totales	Total des réserves prouvées et probables
<b>Canada</b>		
Bitume (kb/j) <sup>1)</sup>	570,1	601,1
Pétrole léger et moyen (kb/j)	17,7	18,6
LGN (kb/j)	19,8	21,4
Gaz naturel classique (Mpi <sup>3</sup> /j)	530,7	576,4
<b>Total (kbep/j)</b>	<b>696,0</b>	<b>737,1</b>
<b>Chine</b>		
LGN (kb/j)	7,6	8,3
Gaz naturel classique (Mpi <sup>3</sup> /j)	184,5	202,8
<b>Total (kbep/j)</b>	<b>38,4</b>	<b>42,1</b>
<b>Indonésie</b>		
LGN (kb/j)	2,3	2,5
Gaz naturel classique (Mpi <sup>3</sup> /j)	95,7	100,0
<b>Total (kbep/j)</b>	<b>18,2</b>	<b>19,1</b>
<b>Total de la Société</b>		
Bitume (kb/j) <sup>1)</sup>	570,1	601,1
Pétrole léger et moyen (kb/j)	17,7	18,6
LGN (kb/j)	29,6	32,2
Gaz naturel classique (Mpi <sup>3</sup> /j)	810,9	879,1
<b>Total (kbep/j)</b>	<b>752,6</b>	<b>798,4</b>

1) Comprend la production de Foster Creek de 183,2 mille barils par jour pour les réserves prouvées totales et de 194,1 mille barils par jour pour les réserves prouvées et probables totales, ainsi que la production de Christina Lake de 232,0 mille barils par jour pour les réserves prouvées totales et de 234,3 mille barils par jour pour les réserves prouvées et probables totales.

## Historique de production et résultats par unité

	2023	T4	T3	T2	T1
<b>Canada</b>					
Bitume					
Foster Creek	186,3	198,8	189,3	167,0	190,0
Christina Lake	237,4	239,6	237,6	234,9	237,2
Sunrise	48,9	50,1	54,5	46,5	44,5
Production thermique de Lloydminster	104,1	106,6	104,6	106,2	99,0
Pétrole lourd classique de Lloydminster	16,7	17,5	15,6	17,0	16,8
<b>Bitume total (kb/j)</b>	<b>593,4</b>	<b>612,6</b>	<b>601,6</b>	<b>571,6</b>	<b>587,5</b>
Pétrole léger et moyen (kb/j)	14,1	15,8	15,2	10,1	15,3
LGN (kb/j)	21,7	22,8	23,9	18,0	22,0
Gaz naturel classique (Mpi <sup>3</sup> /j)	566,0	581,9	592,7	504,3	584,9
<b>Total (kbep/j)</b>	<b>723,5</b>	<b>748,1</b>	<b>739,5</b>	<b>683,7</b>	<b>722,3</b>
<b>Chine</b>					
LGN (kb/j)	8,8	9,5	10,0	6,2	9,5
Gaz naturel classique (Mpi <sup>3</sup> /j)	190,6	207,8	202,7	150,3	201,5
<b>Total (kbep/j)</b>	<b>40,5</b>	<b>44,2</b>	<b>43,8</b>	<b>31,2</b>	<b>43,0</b>
<b>Indonésie</b>					
LGN (kb/j)	2,0	1,9	1,7	2,5	1,9
Gaz naturel classique (Mpi <sup>3</sup> /j)	76,0	86,6	72,0	74,8	70,6
<b>Total (kbep/j)</b>	<b>14,7</b>	<b>16,3</b>	<b>13,7</b>	<b>15,0</b>	<b>13,7</b>
<b>Total de la Société</b>					
Bitume (kb/j)	593,4	612,6	601,6	571,6	587,5
Pétrole léger et moyen (kb/j)	14,1	15,8	15,2	10,1	15,3
LGN (kb/j)	32,5	34,2	35,6	26,7	33,4
Gaz naturel classique (Mpi <sup>3</sup> /j)	832,6	876,3	867,4	729,4	857,0
<b>Total (kbep/j)</b>	<b>778,7</b>	<b>808,6</b>	<b>797,0</b>	<b>729,9</b>	<b>779,0</b>

### Rentrées nettes

Le ratio des rentrées nettes par bep est une mesure non conforme aux PCGR. Les rentrées nettes sont une mesure financière non conforme aux PCGR d'usage courant dans le secteur du pétrole et du gaz naturel qui permet d'évaluer le rendement de l'exploitation. Notre calcul des rentrées nettes est conforme à la définition figurant dans le manuel COGE. Les rentrées nettes par bep reflètent notre marge calculée par baril d'équivalent pétrole. Les rentrées nettes correspondent à la différence entre le chiffre d'affaires brut et la somme des redevances, des frais de transport et de fluidification et des charges d'exploitation, et les rentrées nettes par bep sont divisées par les volumes de ventes. Les rentrées nettes ne tiennent pas compte de la dépréciation hors trésorerie ou des reprises des produits en stock jusqu'à leur réalisation lorsque les produits sont vendus et excluent les activités de gestion du risque. Le prix de vente, les frais de transport et de fluidification et les volumes des ventes ne tiennent pas compte des condensats achetés. Le condensat est mélangé au pétrole brut aux fins de transport vers le marché.

Cette mesure est décrite et présentée dans la présente notice annuelle pour fournir aux actionnaires et aux investisseurs éventuels de l'information supplémentaire sur la liquidité de Cenovus et sa capacité à dégager des fonds pour financer ses activités, et pour respecter les exigences du Règlement 51-101. Cette mesure ne doit pas être considérée isolément ni en substitut des mesures préparées selon les IFRS. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard de ces mesures, les lecteurs devraient se reporter à la rubrique « Mise en garde sur les mesures financières déterminées » dans le rapport de gestion annuel 2023 de la Société, laquelle rubrique est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle et peut être consultée sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

Canada	2023	T4	T3	T2	T1
<b>Bitume de Foster Creek (\$/b)</b>					
Prix de vente	78,18	74,06	98,93	75,41	62,45
Redevances	16,61	19,89	20,65	13,71	11,44
Transport et fluidification	11,98	11,33	10,55	12,80	13,45
Charges d'exploitation	11,44	9,82	10,91	12,21	12,99
<b>Rentrées nettes</b>	<b>38,15</b>	<b>33,02</b>	<b>56,82</b>	<b>36,69</b>	<b>24,57</b>
<b>Bitume de Christina Lake (\$/b)</b>					
Prix de vente	68,38	65,95	91,72	66,39	49,83
Redevances	18,19	16,67	28,55	14,91	12,76
Transport et fluidification	6,69	7,36	5,76	5,91	7,70
Charges d'exploitation	8,52	7,59	9,32	8,09	9,11
<b>Rentrées nettes</b>	<b>34,98</b>	<b>34,33</b>	<b>48,09</b>	<b>37,48</b>	<b>20,26</b>
<b>Bitume de Sunrise (\$/b)</b>					
Prix de vente	75,23	76,55	96,67	70,93	50,44
Redevances	4,28	6,81	4,69	3,15	1,78
Transport et fluidification	12,47	12,41	12,29	12,58	12,67
Charges d'exploitation	17,02	13,92	15,94	17,38	22,03
<b>Rentrées nettes</b>	<b>41,46</b>	<b>43,41</b>	<b>63,75</b>	<b>37,82</b>	<b>13,96</b>
<b>Bitume total (\$/b)</b>					
Prix de vente	73,13	70,07	94,53	71,18	55,72
Redevances	14,20	15,03	19,70	11,78	9,94
Transport et fluidification	8,19	8,25	7,42	8,06	9,09
Charges d'exploitation	12,52	10,95	12,55	12,70	14,01
<b>Rentrées nettes</b>	<b>38,22</b>	<b>35,84</b>	<b>54,86</b>	<b>38,64</b>	<b>22,68</b>
<b>Pétrole léger et moyen (\$/b)</b>					
Prix de vente	109,03	113,62	106,85	116,67	104,35
Redevances	9,63	7,95	9,79	15,94	9,77
Transport et fluidification	5,91	6,17	3,20	21,10	4,13
Charges d'exploitation	47,08	40,13	42,03	97,36	46,19
<b>Rentrées nettes <sup>1)</sup></b>	<b>46,41</b>	<b>59,37</b>	<b>51,83</b>	<b>(17,73)</b>	<b>44,26</b>
<b>Gaz naturel classique <sup>2)</sup> (\$/kpi<sup>3</sup>)</b>					
Prix de vente	3,90	3,32	3,06	2,63	6,45
Redevances	0,08	0,12	0,12	(0,28)	0,32
Transport et fluidification	0,47	0,55	0,42	0,41	0,51
Charges d'exploitation	2,19	2,06	2,07	2,45	2,21
<b>Rentrées nettes</b>	<b>1,16</b>	<b>0,59</b>	<b>0,45</b>	<b>0,05</b>	<b>3,41</b>
<b>LGN (\$/b)</b>					
Prix de vente	48,25	50,25	47,74	46,59	48,05
Redevances	7,68	4,88	4,79	8,23	13,39
Transport et fluidification	8,49	9,34	8,00	9,53	7,27
Charges d'exploitation	12,98	12,31	12,36	14,54	13,09
<b>Rentrées nettes</b>	<b>19,10</b>	<b>23,72</b>	<b>22,59</b>	<b>14,29</b>	<b>14,30</b>

1) Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, aucun volume de ventes n'a été enregistré dans la région de l'Atlantique.

2) Comprend les volumes de gaz naturel servant à la consommation interne du secteur Sables bitumineux.

<b>Chine</b>	<b>2023</b>	<b>T4</b>	<b>T3</b>	<b>T2</b>	<b>T1</b>
<b>Gaz naturel classique</b> (\$/kpi <sup>3</sup> )					
Prix de vente	12,95	13,04	12,49	12,92	13,36
Redevances	0,70	0,71	0,66	0,68	0,72
Transport et fluidification	—	—	—	—	—
Charges d'exploitation	1,26	1,21	1,08	1,99	0,93
<b>Rentrées nettes</b>	<b>10,99</b>	<b>11,12</b>	<b>10,75</b>	<b>10,25</b>	<b>11,71</b>
<b>LGN</b> (\$/b)					
Prix de vente	98,11	109,31	99,72	82,24	95,39
Redevances	11,13	18,59	13,14	4,71	5,54
Transport et fluidification	—	—	—	—	—
Charges d'exploitation	7,38	7,23	6,50	11,69	5,62
<b>Rentrées nettes</b>	<b>79,60</b>	<b>83,49</b>	<b>80,08</b>	<b>65,84</b>	<b>84,23</b>
<b>Indonésie</b>	<b>2023</b>	<b>T4</b>	<b>T3</b>	<b>T2</b>	<b>T1</b>
<b>Gaz naturel classique</b> (\$/kpi <sup>3</sup> )					
Prix de vente	8,60	8,64	8,44	8,55	8,78
Redevances	1,16	0,83	0,82	1,07	2,00
Transport et fluidification	—	—	—	—	—
Charges d'exploitation	1,78	1,81	1,93	1,52	1,87
<b>Rentrées nettes</b>	<b>5,66</b>	<b>6,00</b>	<b>5,69</b>	<b>5,96</b>	<b>4,91</b>
<b>LGN</b> (\$/b)					
Prix de vente	106,87	124,02	115,17	91,66	101,79
Redevances	56,84	64,60	58,53	49,17	57,48
Transport et fluidification	—	—	—	—	—
Charges d'exploitation	11,17	10,87	12,15	8,25	14,52
<b>Rentrées nettes</b>	<b>38,86</b>	<b>48,55</b>	<b>44,49</b>	<b>34,24</b>	<b>29,79</b>

<b>Total de la Société</b>	<b>2023</b>	<b>T4</b>	<b>T3</b>	<b>T2</b>	<b>T1</b>
<b>Bitume (\$/b)</b>					
Prix de vente	73,13	70,07	94,53	71,18	55,72
Redevances	14,20	15,03	19,70	11,78	9,94
Transport et fluidification	8,19	8,25	7,42	8,06	9,09
Charges d'exploitation	12,52	10,95	12,55	12,70	14,01
<b>Rentrées nettes</b>	<b>38,22</b>	<b>35,84</b>	<b>54,86</b>	<b>38,64</b>	<b>22,68</b>
<b>Pétrole léger et moyen (\$/b)</b>					
Prix de vente	109,03	113,62	106,85	116,67	104,35
Redevances	9,63	7,95	9,79	15,94	9,77
Transport et fluidification	5,91	6,17	3,20	21,10	4,13
Charges d'exploitation	47,08	40,13	42,03	97,36	46,19
<b>Rentrées nettes <sup>1)</sup></b>	<b>46,41</b>	<b>59,37</b>	<b>51,83</b>	<b>(17,73)</b>	<b>44,26</b>
<b>Gaz naturel classique <sup>2)</sup> (\$/kpi<sup>3</sup>)</b>					
Prix de vente	6,42	6,18	5,73	5,37	8,27
Redevances	0,32	0,33	0,31	0,06	0,55
Transport et fluidification	0,32	0,36	0,29	0,28	0,35
Charges d'exploitation	1,94	1,83	1,83	2,26	1,88
<b>Rentrées nettes</b>	<b>3,84</b>	<b>3,66</b>	<b>3,30</b>	<b>2,77</b>	<b>5,49</b>
<b>LGN (\$/b)</b>					
Prix de vente	65,38	70,76	65,61	59,12	64,54
Redevances	11,65	12,04	9,71	11,27	13,66
Transport et fluidification	5,66	6,23	5,36	6,42	4,79
Charges d'exploitation	11,35	10,82	10,70	13,28	11,05
<b>Rentrées nettes</b>	<b>36,72</b>	<b>41,67</b>	<b>39,84</b>	<b>28,15</b>	<b>35,04</b>

1) Au cours du trimestre clos le 30 juin 2023, aucun volume de ventes n'a été enregistré dans la région de l'Atlantique.

2) Comprend les volumes de gaz naturel servant à la consommation interne du secteur Sables bitumineux.

## DIVIDENDES

La déclaration de dividendes sur les actions ordinaires (de base et variable) et sur les actions privilégiées est à l'entière appréciation du conseil et est évaluée chaque trimestre. Le conseil a la capacité de déclarer des dividendes sur les actions ordinaires sous forme d'actions ordinaires, d'espèces ou d'autres biens. Si un dividende n'est pas payé intégralement à l'égard d'actions privilégiées à une date de versement du dividende, une restriction relative au dividende sur les actions ordinaires sera mise en application. Les dividendes sur les actions privilégiées sont cumulatifs.

Le 14 février 2024, le conseil de la Société a déclaré un dividende de base pour le premier trimestre de 0,140 \$ par action ordinaire, payable le 28 mars 2024 aux porteurs d'actions ordinaires inscrits le 15 mars 2024.

Le 14 février 2024, le conseil de la Société a déclaré des dividendes d'un montant de 9 millions de dollars pour le premier trimestre sur les actions privilégiées de Cenovus, payables le 1<sup>er</sup> avril 2024 aux porteurs d'actions privilégiées inscrits le 15 mars 2024.

Cenovus a déclaré et versé les dividendes suivants sur les actions ordinaires au cours des trois derniers exercices clos le 31 décembre :

(\$ par action)	2023	2022	2021
Dividendes de base	0,525	0,350	0,088
Dividendes variables	—	0,114	—

Cenovus a déclaré les dividendes suivants sur les actions privilégiées de premier rang au cours des trois derniers exercices clos le 31 décembre :

(\$ par action)	2023 <sup>1)</sup>	2022 <sup>2)</sup>	2021
Actions privilégiées de premier rang de série 1	0,644	0,644	0,633
Actions privilégiées de premier rang de série 2	1,584	0,781	0,462
Actions privilégiées de premier rang de série 3	1,172	1,172	1,172
Actions privilégiées de premier rang de série 5	1,148	1,148	1,148
Actions privilégiées de premier rang de série 7	0,984	0,984	0,984

1) Les dividendes sur les actions privilégiées déclarés le 1<sup>er</sup> novembre 2023 ont été versés le 2 janvier 2024.

2) Les dividendes sur les actions privilégiées déclarés le 1<sup>er</sup> novembre 2022 ont été versés le 3 janvier 2023.

Les lecteurs devraient également se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » et, plus particulièrement, à la sous-rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque – Versement de dividendes et rachat de titres » du Rapport de gestion annuel de 2023 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements, cette rubrique étant intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle et pouvant être consultée sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

## DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Cenovus est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de deuxième rang dont le nombre total ne peut dépasser 20 pour cent du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Les actions privilégiées de premier rang et de deuxième rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries assorties de droits et de conditions qui doivent être déterminés par le conseil avant l'émission et sous réserve des statuts de la Société. Cenovus a des actions privilégiées de premier rang des séries 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Au 31 décembre 2023, la Société avait les actions ordinaires, bons de souscription de Cenovus et actions privilégiées de premier rang qui suivent en circulation :

	Unités en circulation (en milliers)
Actions ordinaires	1 871 868
Bons de souscription de Cenovus	7 625
Actions privilégiées de premier rang de série 1	10 740
Actions privilégiées de premier rang de série 2	1 260
Actions privilégiées de premier rang de série 3	10 000
Actions privilégiées de premier rang de série 5	8 000
Actions privilégiées de premier rang de série 7	6 000

## Actions ordinaires

Les porteurs des actions ordinaires ont le droit i) de recevoir des dividendes quand le conseil de Cenovus en déclare; ii) de recevoir l'avis de convocation et d'assister à toutes les assemblées des actionnaires et d'y exercer leurs droits de vote à raison de une voix par action ordinaire qu'ils détiennent; et iii) de participer à toute distribution des actifs de la Société en cas de liquidation ou de dissolution ou à toute autre distribution de ses actifs entre les actionnaires aux fins de dissoudre ses affaires.

## Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 7 novembre 2023, la Société a obtenu l'approbation de la TSX visant le renouvellement du programme d'OPRCNA de la Société afin de racheter jusqu'à 133,2 millions d'actions ordinaires pendant la période du 9 novembre 2023 au 8 novembre 2024.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a racheté et annulé 43,6 millions d'actions ordinaires (112,5 millions au 31 décembre 2022) au moyen de l'OPRCNA. Les actions ont été achetées à un prix moyen pondéré en fonction du volume de 24,32 \$ par action ordinaire (22,49 \$ au 31 décembre 2022), pour un total de 1,1 milliard de dollars (2,5 milliards de dollars au 31 décembre 2022).

Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 12 février 2024, la Société a racheté 4,3 millions d'actions ordinaires supplémentaires en contrepartie de 92 millions de dollars. Au 12 février 2024, 118,3 millions d'actions ordinaires supplémentaires demeurent disponibles à des fins de rachat par la Société aux termes de l'OPRCNA.

## Actions privilégiées

Cenovus peut émettre des actions privilégiées en une ou plusieurs séries. Le conseil de Cenovus peut établir la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions rattachés à chaque série d'actions privilégiées avant l'émission de cette série. Les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires, mais pourraient avoir le droit d'y voter si la Société omet de verser des dividendes sur cette série d'actions privilégiées. Les actions privilégiées de premier rang ont priorité sur les actions privilégiées de deuxième rang et les actions ordinaires en ce qui a trait aux versements de dividendes et aux distributions d'actifs en cas de liquidation ou de dissolution des affaires de Cenovus. Le nombre total d'actions privilégiées émises par la société ne peut dépasser 20 pour cent du nombre total d'actions ordinaires alors en circulation.

Au 31 décembre 2023	Date de révision du dividende	Taux de dividende (en pourcentage)	Nombre d'actions privilégiées (en milliers)
Actions privilégiées de premier rang de série 1	31 mars 2026	2,58	10 740
Actions privilégiées de premier rang de série 2 <sup>1)</sup>	Trimestriellement	6,77	1 260
Actions privilégiées de premier rang de série 3	31 décembre 2024	4,69	10 000
Actions privilégiées de premier rang de série 5	31 mars 2025	4,59	8 000
Actions privilégiées de premier rang de série 7	30 juin 2025	3,94	6 000

1) Le dividende à taux variable a été de 5,86 pour cent du 31 décembre 2022 au 30 mars 2023 (1,86 pour cent du 31 décembre 2021 au 30 mars 2022); de 6,29 pour cent du 31 mars 2023 au 29 juin 2023 (2,35 pour cent du 31 mars 2022 au 29 juin 2022); de 6,29 pour cent du 30 juin 2023 au 29 septembre 2023 (3,21 pour cent du 30 juin 2022 au 29 septembre 2022); de 6,89 pour cent du 30 septembre 2023 au 30 décembre 2023 (5,05 pour cent du 30 septembre 2022 au 30 décembre 2022).

Tous les cinq ans, sous réserve de certaines conditions, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang d'une série donnée. Le 31 mars 2026 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de série 1 et de série 2 pourront, à leur gré, convertir leurs actions en actions de l'autre série. Le 31 décembre 2024 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de série 3 et de série 4 pourront, à leur gré, convertir leurs actions en actions de l'autre série. Le 31 mars 2025 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de série 5 et de série 6 pourront, à leur gré, convertir leurs actions en actions de l'autre série. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de série 7 et de série 8 pourront, à leur gré, convertir leurs actions en actions de l'autre série.

Chaque série d'actions privilégiées de premier rang en circulation donne droit à un dividende trimestriel cumulatif, payable le dernier jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année, tel qu'il est déclaré par le conseil d'administration de Cenovus. Pour les actions privilégiées de premier rang de série 1, de série 3, de série 5 et de série 7, le taux de dividende est révisé tous les cinq ans à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans à la date de calcul applicable, majoré de 1,73 pour cent (série 1), de 3,13 pour cent (série 3), de 3,57 pour cent (série 5) et de 3,52 pour cent (série 7). Pour les actions privilégiées de premier rang de série 2, de série 4, de série 6 et de série 8, le taux de dividende est révisé chaque trimestre à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada sur 90 jours à la date de calcul applicable, majoré de 1,73 pour cent (série 2), de 3,13 pour cent (série 4), de 3,57 pour cent (série 6) et de 3,52 pour cent (série 8).

Tous les cinq ans, sous réserve de certaines conditions, à la date de conversion applicable, Cenovus peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions privilégiées de premier rang d'une série alors en circulation, en contrepartie du paiement d'un montant en espèces pour chaque action visée par le rachat correspondant à 25,00 \$. En outre, sous réserve de certaines conditions, à toute autre date, Cenovus peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions privilégiées de premier rang de série 2, de série 4, de série 6 ou de série 8 alors en circulation, en contrepartie du paiement d'un montant en espèces pour chaque action visée par le rachat correspondant à 25,50 \$. Dans chaque cas, ce paiement comprendra également les dividendes accumulés et non versés sur l'action jusqu'à la date fixée pour le rachat, exclusivement (déduction faite des taxes et impôts qui doivent être déduits et retenus).

### **Actions privilégiées de deuxième rang**

Aucune action privilégiée de deuxième rang n'était en circulation au 31 décembre 2023.

### **Bons de souscription de Cenovus**

Les bons de souscription de Cenovus ont été créés et émis conformément aux modalités de l'acte relatif aux bons de souscription de Cenovus daté du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (l'« acte relatif aux bons de souscription ») intervenu entre Cenovus et Société de fiducie Computershare du Canada, en sa qualité d'agent pour les bons de souscription.

Chaque bon de souscription de Cenovus peut être exercé pour obtenir une action ordinaire en tout temps jusqu'à 16 h 30 (HNR) le 1<sup>er</sup> janvier 2026, à un prix d'exercice de 6,54 \$ par action ordinaire, sous réserve d'un rajustement en conformité avec les modalités de l'acte relatif aux bons de souscription. Les bons de souscription de Cenovus ne conféreront aucun droit de vote ni aucun autre droit lié aux actions ordinaires de Cenovus. Un exemplaire de l'acte relatif aux bons de souscription est déposé et disponible sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

Le 14 juin 2023, Cenovus a acheté et annulé 45,5 millions de bons de souscription de Cenovus. Le prix de chaque bon de souscription de Cenovus acheté représentait un prix de 22,18 \$ par action ordinaire, moins le prix d'exercice des bons de souscription de 6,54 \$ par action ordinaire, pour un total de 711 millions de dollars. Les bons de souscription achetés ont été payés en totalité avant le 31 décembre 2023.

### **Régime de droits des actionnaires**

Cenovus a instauré un régime de droits des actionnaires (le « régime de droits des actionnaires »), adopté en 2009, qui crée un droit se rattachant à chaque action ordinaire. Jusqu'à la date de séparation, qui survient habituellement au moment d'une offre publique d'achat non sollicitée, aux termes de laquelle une personne fait l'acquisition ou tente de faire l'acquisition de 20 pour cent ou plus des actions ordinaires de Cenovus, les droits ne peuvent être séparés des actions ordinaires, ne peuvent être exercés, et aucun certificat de droits distinct n'est émis. Chaque droit permet au porteur, sauf l'acquéreur de la tranche de 20 pour cent d'actions, à compter de la date de séparation (à moins qu'elle ne soit reportée par le conseil de Cenovus) et avant certains délais d'expiration, d'acquérir des actions ordinaires à 50 pour cent de leur cours du marché au moment de l'exercice. Dans le cadre de l'arrangement, les actionnaires de la société ont approuvé certaines modifications au régime de droits des actionnaires afin de garantir que l'acquisition d'actions ordinaires ou de droits d'acquérir des actions ordinaires par une personne aux termes i) de l'arrangement; ii) des bons de souscription de Cenovus, y compris l'exercice de ceux-ci; ou iii) de l'exercice de tout droit préférentiel de souscription, notamment dans le cadre de tout placement complémentaire, aux termes de toute convention relative aux droits préférentiels de souscription (définie ci-après à la rubrique « Contrats importants » de la présente notice annuelle), n'entraînera pas d'« événement déclencheur » ou de « libération des droits » (au sens donné à ces termes dans le régime de droits des actionnaires). Le régime de droits des actionnaires a été modifié et reconfirmé à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021. Les actionnaires seront invités à reconfirmé le régime à chaque période de trois ans. Il sera demandé aux actionnaires de reconfirmé le régime de droits des actionnaires et, s'il y a lieu, d'approuver certaines modifications à celui-ci au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024. S'il n'est pas reconfirmé par les actionnaires de Cenovus tous les trois ans, le régime de droits des actionnaires prendra fin. Un exemplaire du régime de droits des actionnaires a été déposé sur SEDAR+ le 12 mai 2021 et peut être consulté (en anglais seulement) sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), ou sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

### **Plan de réinvestissement de dividendes**

Cenovus a un plan de réinvestissement de dividendes qui permet aux porteurs d'actions ordinaires de réinvestir automatiquement dans des actions ordinaires additionnelles une partie ou la totalité des dividendes en espèces versés sur leurs actions ordinaires. Au gré de la société, les actions ordinaires additionnelles peuvent être émises sur le capital autorisé au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires (libellé dans la devise dans laquelle les actions ordinaires se négocient sur la bourse concernée) à la TSX pendant les cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement de dividendes pertinente ou peuvent être achetées sur le marché.

## Notations de crédit

Les renseignements qui suivent concernant les notes de Cenovus sont fournis puisqu'ils touchent les coûts de financement et la liquidité de la société. Plus particulièrement, les notations de crédit ont une incidence sur la capacité de Cenovus d'obtenir du financement à court terme et à long terme et sur le coût de ce financement. Un abaissement de la note actuellement accordée à la dette de Cenovus par les agences de notation de la Société ou une variation négative des perspectives pourrait influencer défavorablement sur les coûts de financement de Cenovus et son accès à des sources de liquidités et de capital, et possiblement l'obliger à fournir des garanties supplémentaires sous forme d'espèces, de lettres de crédit ou d'autres instruments financiers. Pour obtenir plus de détails, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du Rapport de gestion annuel de 2023 de la Société, cette rubrique étant intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle et pouvant être consultée sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), ou sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

Le tableau suivant présente les notes actuelles et la perspective des titres d'emprunt et des actions privilégiées de premier rang de Cenovus :

	<b>S&amp;P Global Ratings (« S&amp;P »)</b>	<b>Moody's Investors Service (« Moody's »)</b>	<b>Morningstar DBRS (« DBRS »)</b>	<b>Fitch Ratings Inc. (« Fitch »)</b>
Billets à long terme de premier rang non garantis	BBB-	Baa 2	BBB (haut)	BBB
Perspective/tendance	Positive	Positive	Stable	Stable
Actions privilégiées de premier rang de série 1	P-3	—	Pfd -3 (haut)	—
Actions privilégiées de premier rang de série 2	P-3	—	Pfd -3 (haut)	—
Actions privilégiées de premier rang de série 3	P-3	—	Pfd -3 (haut)	—
Actions privilégiées de premier rang de série 5	P-3	—	Pfd -3 (haut)	—
Actions privilégiées de premier rang de série 7	P-3	—	Pfd -3 (haut)	—

Les notations de crédit visent à donner une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. Les notations de crédit attribuées par les agences de notation ne constituent pas des recommandations aux fins de l'achat, de la détention ou de la vente des titres pas plus que les notations ne constituent un commentaire sur les cours des titres ou leur pertinence pour un investisseur particulier. Une note peut ne pas rester en vigueur pendant une période donnée et peut être révisée ou retirée ultérieurement par l'agence de notation en tout temps si, selon elle, les circonstances le justifient.

Les notes à long terme de S&P se situent sur une échelle d'évaluation qui varie de AAA à D, qui représentent la meilleure et la moins bonne qualité des titres évalués. La note BBB- de S&P fait partie de la quatrième catégorie en importance sur 10 et indique que la créance affiche des paramètres de protection adéquats. Toutefois, une situation économique défavorable ou l'évolution de circonstances risquent plus vraisemblablement de se traduire par une diminution de la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers sur la créance. Les notes allant de AA à CCC peuvent être modifiées par l'attribution d'un indicateur « + » ou « - ». L'attribution d'un indicateur « + » ou « - » après la note indique la position relative au sein d'une catégorie de notation particulière. La perspective de la notation de S&P évalue l'orientation éventuelle d'une note à long terme sur le moyen terme, généralement jusqu'à deux ans pour une note de qualité investissement et jusqu'à un an pour une note de qualité spéculative. Les perspectives se répartissent en quatre catégories : « positive », « négative », « stable » et « évolutive ». Pour établir la perspective d'une note, toutes les possibilités de changements dans la conjoncture économique et/ou les conditions commerciales fondamentales sont prises en compte. Une perspective « positive » indique qu'une note peut être haussée.

La notation des actions privilégiées par S&P constitue un avis prospectif concernant la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation précise concernant des actions privilégiées émises sur le marché canadien en comparaison aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. L'opinion reflète le point de vue de S & P quant à la capacité et à la volonté de l'émetteur de respecter ses engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Il y a un lien direct entre les notes particulières attribuées sur l'échelle canadienne pour les actions privilégiées et les divers niveaux de notation de l'échelle mondiale de notation des titres de créance de S&P. Selon le système de notation de S&P, une note P-3 sur l'échelle de notation pour les actions privilégiées canadiennes équivaut à une note BB sur l'échelle des notes à long terme. Une note BB attribuée par S&P fait partie de la cinquième catégorie en importance sur 10 et indique que l'obligation est moins exposée au risque de défaut de paiement que d'autres titres spéculatifs. Toutefois, l'émetteur est constamment exposé à des incertitudes graves ou à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables qui pourraient empêcher le débiteur d'honorer les engagements financiers qui sont rattachés à l'obligation.

Les notes à long terme de Moody's se situent sur une échelle d'évaluation qui varie de Aaa à C, qui représentent la meilleure et la moins bonne qualité des titres évalués. Une note Baa2 de Moody's fait partie de la quatrième catégorie en importance sur neuf et est attribuée aux titres d'emprunt qui sont considérés comme étant de qualité moyenne et qui sont exposés à un risque de crédit modéré et peuvent donc être assortis, à ce titre, de certaines caractéristiques spéculatives. L'ajout d'un indicateur 1, 2 ou 3 après l'évaluation indique sa position relative au sein d'une catégorie de notation particulière. L'indicateur 2 signifie que l'émission se place dans la partie médiane de sa catégorie de notation générique. La perspective de Moody's constitue une opinion concernant l'orientation probable de la note à moyen terme. Les perspectives se répartissent en quatre catégories : « positive », « négative », « stable » et « évolutive ». Une perspective positive indique une probabilité plus élevée que la note soit modifiée à moyen terme.

Les notes à long terme de DBRS se situent sur une échelle d'évaluation qui varie de AAA à D, qui représentent la meilleure et la moins bonne qualité des titres évalués. Une note BBB (haut) de DBRS fait partie de la quatrième catégorie en importance sur 10 et est attribuée aux titres d'emprunt considérés comme des titres ayant une qualité de crédit adéquate et une capacité de paiement des obligations financières acceptable. Les entités de la catégorie BBB (haut) ont une qualité de crédit adéquate; toutefois, elles peuvent être vulnérables aux événements futurs. L'attribution d'un indicateur « (haut) » ou « (bas) » au sein de chaque catégorie de notation indique sa position relative au sein de la catégorie en question. L'attribution de l'indicateur « (haut) » indique que la note est dans la tranche supérieure de la catégorie. Les tendances de notation donnent des indications sur l'opinion de DBRS à l'égard de la perspective de la note en question. Les tendances de notation comportent trois catégories : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance de notation indique l'opinion de DBRS sur la direction que prendra la note si les circonstances demeurent les mêmes ou, dans certains cas, si les défis ne sont pas relevés par l'émetteur.

Les notes attribuées aux actions privilégiées par DBRS reflètent une opinion du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de toutes ses obligations, en ce qui concerne aussi bien les engagements en matière de dividendes que les engagements en matière de remboursement du capital, à l'égard des actions privilégiées émises sur le marché boursier canadien conformément aux modalités aux termes desquelles les actions privilégiées concernées ont été émises. La fourchette de notes des actions privilégiées de DBRS varie de Pfd-1 (qualité la plus élevée) à D (qualité la moins élevée). Selon le système de notation de DBRS, les actions privilégiées qui obtiennent une note Pfd-3 (haut) sont généralement jugées de qualité satisfaisante. Bien que la protection des dividendes et du capital soit toujours jugée acceptable, l'entité émettrice est plus sensible aux changements défavorables de la conjoncture économique ou financière, et d'autres conditions défavorables peuvent être présentes et nuire à la protection de la dette. Les notes Pfd-3 (haut) correspondent généralement aux émetteurs auxquels une note BBB ou une autre note de référence plus élevée peut être attribuée.

Les notes à long terme de Fitch se situent sur une échelle d'évaluation qui varie de AAA à BBB (qualité investissement) et de BB à D (qualité spéculative), qui représentent la meilleure et la moins bonne qualité des titres évalués. Les termes « qualité investissement » et « qualité spéculative » sont des conventions du marché et ne signifient aucunement qu'un titre donné est recommandé ou endossé à des fins d'investissement. La note BBB- fait partie de la quatrième catégorie en importance sur 11 et indique qu'il est prévu que le risque de défaut est actuellement faible. La capacité de paiement des obligations financières est jugée adéquate, mais il est plus probable que des changements défavorables de la conjoncture commerciale ou économique nuisent à cette capacité. L'un des indicateurs « + » ou « - » peut être ajouté à une note pour indiquer la position relative au sein d'une catégorie de notation particulière. La perspective de notation de Fitch indique l'évolution que devrait connaître une note sur une période de un à deux ans, les perspectives concernant les notations de Fitch se répartissant en quatre catégories : « positive », « négative », « stable » ou « évolutive ». La perspective de notation reflète des tendances, notamment financières, qui n'ont pas encore atteint ou n'ont pas encore maintenu un niveau qui entraînerait une modification de la note, mais qui pourraient l'atteindre si elles se maintiennent. Une perspective positive ou négative ne signifie pas que la modification de la note est inévitable et, de manière similaire, une note avec une perspective stable peut être haussée ou abaissée sans révision préalable de la perspective. Lorsque la tendance fondamentale comporte à la fois des éléments positifs et négatifs forts et conflictuels, la perspective peut être décrite comme évolutive. Une perspective de notation stable indique qu'il est peu probable que la note change sur une période d'un an à deux ans.

Au cours des deux derniers exercices, Cenovus a effectué des paiements à S&P, à Moody's, à DBRS et à Fitch en ce qui concerne la notation des titres d'emprunt de la Société. De plus, Cenovus a acheté des produits et des services auprès de S&P, de Moody's, de DBRS et de Fitch au cours de la même période.

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Toutes les actions ordinaires en circulation de Cenovus sont inscrites et affichées aux fins de négociation à la TSX et à la NYSE sous le symbole CVE. Le tableau qui suit présente la fourchette des cours et le volume des actions négociées chaque mois en 2023 :

	TSX			Volume <sup>1)</sup> (en milliers)	NYSE			Volume <sup>2)</sup> (en milliers)
	Fourchette des cours (\$ par action)				Fourchette des cours (\$ US par action)			
	Haut	Bas	Clôture		Haut	Bas	Clôture	
Janvier	28,00	24,10	26,58	196 994	21,03	17,80	19,98	136 968
Février	26,97	23,73	25,16	192 436	20,21	17,58	18,44	131 897
Mars	26,47	20,67	23,58	286 440	19,49	14,98	17,46	180 824
Avril	25,83	21,78	22,74	228 536	19,22	15,98	16,80	175 537
Mai	23,12	20,31	21,69	191 242	17,01	14,98	15,98	148 969
Juin	24,19	20,99	22,50	179 636	18,11	15,90	16,98	142 433
Juillet	25,64	22,11	25,08	189 342	19,47	16,55	19,02	141 627
Août	27,17	24,60	26,94	209 397	20,08	18,30	19,93	167 266
Septembre	28,62	26,54	28,28	177 079	21,24	19,68	20,82	151 109
Octobre	29,18	26,04	26,42	162 252	21,37	18,93	19,08	160 994
Novembre	27,01	23,43	24,07	216 540	19,74	17,05	17,76	190 591
Décembre	24,42	21,16	22,08	232 377	18,09	15,56	16,65	230 074

1) *Tel que déclaré par tous les marchés canadiens. Source : Bloomberg.*

2) *Tel que déclaré par tous les marchés américains Source : Bloomberg.*

Les bons de souscription de Cenovus sont inscrits à la cote de la TSX et de la NYSE et y sont négociés sous les symboles CVE.WT et CVE.WS, respectivement, et les actions privilégiées de premier rang de série 1, les actions privilégiées de premier rang de série 2, les actions privilégiées de premier rang de série 3, les actions privilégiées de premier rang de série 5 et les actions privilégiées de premier rang de série 7 sont inscrites à la cote de la TSX et y sont négociées sous les symboles CVE.PR.A, CVE.PR.B, CVE.PR.C, CVE.PR.E et CVE.PR.G, respectivement.

La fourchette des cours et le volume des bons de souscription de Cenovus négociés à la TSX et à la NYSE en 2023 sont présentés ci-après :

	TSX			Volume <sup>1)</sup> (en milliers)	NYSE			Volume <sup>2)</sup> (en milliers)
	Fourchette des cours (\$ par action)				Fourchette des cours (\$ US par action)			
	Haut	Bas	Clôture		Haut	Bas	Clôture	
Janvier	21,39	17,77	20,08	394	15,96	13,00	15,08	48
Février	20,40	17,64	18,60	292	15,25	13,00	13,60	78
Mars	19,88	14,50	17,11	442	14,58	10,56	12,42	50
Avril	19,28	15,33	16,20	413	14,36	11,40	12,07	116
Mai	16,50	14,20	15,25	214	12,12	10,40	11,01	18
Juin	17,50	14,69	16,05	185	13,20	11,12	12,20	42
Juillet	19,00	15,69	18,62	240	14,35	12,08	14,12	34
Août	20,52	17,26	20,40	426	15,13	13,35	14,03	63
Septembre	22,09	19,62	21,72	374	16,20	14,32	16,05	106
Octobre	22,63	19,63	19,86	248	16,53	14,28	14,36	95
Novembre	20,35	17,00	17,54	185	14,72	12,50	12,88	49
Décembre	18,00	14,75	15,49	208	12,74	10,82	11,75	36

1) Tel que déclaré par tous les marchés canadiens. Source : Bloomberg.

2) Tel que déclaré par tous les marchés américains Source : Bloomberg.

La fourchette des cours et le volume des actions privilégiées de premier rang de série 1 à la TSX en 2023 sont présentés ci-après :

	Fourchette des cours (\$ par action)			Volume <sup>1)</sup> (en milliers)
	Haut	Bas	Clôture	
Janvier	15,81	13,99	15,29	78
Février	15,67	14,51	15,07	67
Mars	15,24	13,29	13,80	132
Avril	14,82	13,36	14,00	53
Mai	14,35	12,33	12,60	71
Juin	13,95	12,60	13,28	56
Juillet	13,46	11,37	12,50	1 233
Août	12,49	11,85	12,25	86
Septembre	12,54	11,52	11,83	131
Octobre	12,80	11,55	12,79	120
Novembre	13,57	12,61	13,55	92
Décembre	14,00	13,16	13,94	59

1) Tel que déclaré par tous les marchés canadiens. Source : Bloomberg.

La fourchette des cours et le volume des actions privilégiées de premier rang de série 2 à la TSX en 2023 sont présentés ci-après :

	Fourchette des cours (\$ par action)			Volume <sup>1)</sup> (en milliers)
	Haut	Bas	Clôture	
Janvier	16,50	15,00	16,40	6
Février	16,98	15,62	16,75	5
Mars	17,00	15,70	15,70	27
Avril	16,74	15,70	16,50	6
Mai	16,50	15,35	15,50	16
Juin	16,00	15,21	15,30	10
Juillet	15,77	14,51	15,05	39
Août	15,70	14,75	14,75	15
Septembre	15,20	14,40	15,20	15
Octobre	15,20	14,61	14,61	29
Novembre	15,09	14,52	15,00	46
Décembre	15,10	14,56	14,87	61

1) Tel que déclaré par tous les marchés canadiens. Source : Bloomberg.

La fourchette des cours et le volume des actions privilégiées de premier rang de série 3 à la TSX en 2023 sont présentés ci-après :

	Fourchette des cours (\$ par action)			Volume <sup>1)</sup> (en milliers)
	Haut	Bas	Clôture	
Janvier	20,95	19,90	20,55	115
Février	21,23	20,55	20,83	91
Mars	21,03	19,10	19,53	79
Avril	19,90	19,21	19,30	97
Mai	19,19	17,52	18,00	81
Juin	19,40	18,00	18,45	46
Juillet	19,39	18,21	18,89	156
Août	18,96	17,60	17,80	91
Septembre	19,45	17,71	19,25	154
Octobre	19,45	18,60	19,05	147
Novembre	21,49	18,86	20,99	443
Décembre	22,21	20,95	22,21	128

1) Tel que déclaré par tous les marchés canadiens. Source : Bloomberg.

La fourchette des cours et le volume des actions privilégiées de premier rang de série 5 à la TSX en 2023 sont présentés ci-après :

	Fourchette des cours (\$ par action)			Volume <sup>1)</sup> (en milliers)
	Haut	Bas	Clôture	
Janvier	22,10	20,52	22,06	50
Février	22,15	21,47	21,47	73
Mars	21,78	19,23	20,08	42
Avril	21,55	19,85	20,55	48
Mai	20,59	18,51	19,74	45
Juin	19,70	18,45	19,19	154
Juillet	20,01	18,80	19,99	104
Août	19,97	18,11	18,73	113
Septembre	19,25	18,25	19,25	202
Octobre	19,20	18,15	18,65	119
Novembre	22,08	18,64	22,00	208
Décembre	22,78	21,74	22,72	186

1) Tel que déclaré par tous les marchés canadiens. Source : Bloomberg.

La fourchette des cours et le volume des actions privilégiées de premier rang de série 7 à la TSX en 2023 sont présentés ci-après :

	Fourchette des cours (\$ par action)			Volume <sup>1)</sup> (en milliers)
	Haut	Bas	Clôture	
Janvier	21,34	20,00	20,85	34
Février	21,76	20,85	21,01	86
Mars	21,50	19,48	19,98	76
Avril	20,59	19,90	20,00	33
Mai	20,24	18,39	18,80	82
Juin	20,00	18,80	18,85	278
Juillet	20,08	18,85	20,00	333
Août	20,00	18,31	18,50	111
Septembre	18,81	18,06	18,81	46
Octobre	19,24	17,96	18,58	89
Novembre	21,39	18,56	21,30	166
Décembre	22,25	21,21	22,25	208

1) Tel que déclaré par tous les marchés canadiens. Source : Bloomberg.

## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### Administrateurs

Le mandat de chaque administrateur commence à la date de prise d'effet de son élection ou de sa nomination et se termine à la clôture de l'assemblée générale annuelle suivante ou à l'élection ou à la nomination en bonne et due forme de son successeur. Les personnes qui suivent sont les administrateurs de Cenovus :

Nom et résidence	Date d'élection ou de nomination au poste d'administrateur, statut d'indépendance et membre de comités	Fonctions principales au cours des cinq dernières années
<b>Keith M. Casey</b> San Antonio (Texas) États-Unis	29 avril 2020 Indépendant RHR <sup>1)</sup> SDR <sup>2)</sup>	M. Casey est chef de la direction de Pin Oak Group, LLC, société fermée de services intermédiaires, depuis février 2022. Il a été chef de la direction de Tatanka Midstream LLC, société fermée de services intermédiaires, de mars 2020 à janvier 2022. M. Casey a été vice-président directeur, Activités commerciales et chaîne de valeur, d'août 2016 à octobre 2018 et vice-président directeur, Exploitation, de mai 2014 à août 2016 de Andeavor Corporation, auparavant appelée Tesoro Corporation, société pétrolière intégrée de raffinage, de logistique et de commercialisation.
<b>Michael J. Crothers</b> Calgary (Alberta) Canada	1 <sup>er</sup> novembre 2023 Indépendant Gouvernance RHR <sup>1)</sup>	M. Crothers est administrateur de Keyera Corp., société ouverte intégrée d'infrastructures énergétiques, depuis juin 2021. M. Crothers a été président et président national de Shell Canada Limitée, société ouverte mondiale du secteur de l'énergie et de la pétrochimie, de décembre 2015 à mai 2021, et vice-président, Gaz intégré pour le Canada, de décembre 2017 à mai 2021. M. Crothers est également président du conseil d'administration de Northern RNA, société fermée du secteur des sciences de la vie, depuis avril 2021, et administrateur de Convrq Innovations Inc., auparavant Westgen Technologies, société fermée du secteur des technologies propres, depuis août 2022.
<b>James D. Girgulis</b> Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	1 <sup>er</sup> novembre 2023 Non indépendant Gouvernance	M. Girgulis est, depuis janvier 2023, directeur général de Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l., une société d'investissement fermée, et directeur général de CK Hutchison Group Telecom Finance S.A., société ouverte à responsabilité limitée. M. Girgulis a été directeur général de CK Hutchison Networks Europe Investments S.à r.l., société de placement fermée, entre avril 2022 et janvier 2023. Il a exercé les fonctions de conseiller spécial de la haute direction de Cenovus entre avril 2021 et mars 2022, après le regroupement de Cenovus et de Husky en janvier 2021. M. Girgulis a été premier vice-président, chef du contentieux et secrétaire de Husky, société d'énergie intégrée ouverte, d'avril 2012 à mars 2021.
<b>Jane E. Kinney</b> Toronto (Ontario) Canada	24 avril 2019 Indépendant Audit SDR <sup>2)</sup>	Mme Kinney est administratrice d'Intact Corporation financière, compagnie d'assurance ouverte, depuis mai 2019; et administratrice et présidente du conseil de Nautilus Indemnity Holdings Limited, compagnie d'assurance fermée, depuis février et juillet 2021, respectivement. Elle a été nommée vice-présidente du conseil, membre de l'équipe de direction de Deloitte Canada S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte »), un cabinet d'audit et de services-conseils en juin 2010 et a occupé ce poste jusqu'à son départ à la retraite en juin 2019.
<b>Harold N. Kvisle</b> Calgary (Alberta) Canada	25 avril 2018 Indépendant Gouvernance RHR <sup>1)</sup>	M. Kvisle est administrateur depuis mai 2009 et président du conseil depuis janvier 2016 d'ARC Resources Ltd., société pétrolière et gazière ouverte. Depuis janvier 2019, il est président du conseil de Finning International Inc., société ouverte de matériel lourd. M. Kvisle a été administrateur de Cona Resources Ltd. (« Cona »), société ouverte de pétrole lourd, de novembre 2011 à mai 2018, lorsque Cona a été acquise par Waterous Energy Fund.
<b>Eva L. Kwok</b> Vancouver (Colombie- Britannique) Canada	1 <sup>er</sup> janvier 2021 Indépendant Gouvernance	Mme Kwok est présidente du conseil, administratrice et chef de la direction d'Amara Holdings Inc., société de portefeuille de placements fermée, depuis novembre 2010. Elle est également administratrice de CK Life Sciences Int'l., (Holdings) Inc., société ouverte dont les activités sont liées à la nutraceutique, à la pharmaceutique et à l'agriculture, depuis juin 2002; de CK Infrastructure Holdings Limited, société ouverte mondiale de développement et d'investissement en infrastructures, depuis septembre 2004; de CK Asset Holdings Limited, société ouverte mondiale d'infrastructures de services publics et de gestion, de développement et d'investissement immobilier, depuis mai 2022; et a été administratrice de Husky d'août 2000 à mars 2021, avant la fusion de Husky avec Cenovus.

<b>Nom et résidence</b>	<b>Date d'élection ou de nomination au poste d'administrateur, statut d'indépendance et membre de comités</b>	<b>Fonctions principales au cours des cinq dernières années</b>
<b>Melanie A. Little</b> Alpharetta (Géorgie) États-Unis	1 <sup>er</sup> janvier 2023 Indépendant RHR <sup>1)</sup> SDR <sup>2)</sup>	Mme Little est présidente et chef de la direction de Colonial Pipeline Company, société fermée de pipelines et de terminaux de produits raffinés, depuis janvier 2023. Elle a été vice-présidente directrice et chef de l'exploitation de Magellan Midstream Partners, L.P. (« Magellan »), société de personnes ouverte de transport, de stockage et de distribution de produits du pétrole acquise en septembre 2023 par ONEOK, de juin 2022 à janvier 2023, et première vice-présidente, Opérations et environnement, santé et sécurité, de Magellan de juillet 2017 à mai 2022. Mme Little a été administratrice de Diversified Energy Company plc, producteur pétrolier et gazier coté en bourse, de décembre 2019 à décembre 2022.
<b>Richard J. Marcogliese</b> Alamo (Californie) États-Unis	27 avril 2016 Indépendant Audit SDR <sup>2)</sup>	M. Marcogliese est directeur d'iRefine, LLC, société fermée de consultation en raffinage de pétrole, depuis juin 2011; et administrateur de Delek US Holdings, Inc., société ouverte d'énergie en aval, depuis janvier 2020. M. Marcogliese a été conseiller exécutif de Pilko et Associates L.P., société fermée de conseils en produits chimiques et en énergie, de juin 2011 à décembre 2019.
<b>Jonathan M. McKenzie</b> Calgary (Alberta) Canada	26 avril 2023 Non indépendant <sup>3)</sup>	M. McKenzie a été nommé président et chef de la direction de Cenovus le 26 avril 2023. De janvier 2021 à avril 2023, il a occupé le poste de vice-président directeur et chef de l'exploitation de Cenovus et, de mai 2018 à janvier 2021, il a été vice-président directeur et chef des finances de la Société.
<b>Claude Mongeau</b> Montréal (Québec) Canada	1 <sup>er</sup> décembre 2016 Indépendant Audit Gouvernance	M. Mongeau a été nommé administrateur indépendant principal de Cenovus le 26 avril 2023. M. Mongeau est administrateur de La Banque Toronto-Dominion, institution financière internationale, depuis mars 2015, et administrateur de Norfolk Southern Corporation, société ouverte de transport ferroviaire en Amérique du Nord, depuis septembre 2019. M. Mongeau a été administrateur de TELUS Corporation, société ouverte de télécommunications, de mai 2017 à août 2019.
<b>Alexander J. Pourbaix</b> Calgary (Alberta) Canada	6 novembre 2017 Non indépendant <sup>3)</sup>	M. Pourbaix a été nommé président exécutif du conseil de Cenovus le 26 avril 2023. Il a exercé les fonctions de président et chef de la direction de Cenovus de novembre 2017 à avril 2023 et est administrateur de NRG Energy, Inc., société ouverte de services énergétiques et résidentiels, depuis novembre 2023 et de Canadian Utilities Limited, société ouverte d'infrastructures d'énergie diversifiées mondiales, depuis novembre 2019. Il a été administrateur de Trican Well Service Ltd., société ouverte de services de pétrolifères, de mai 2012 à décembre 2019.
<b>Wayne E. Shaw</b> Toronto (Ontario) Canada	1 <sup>er</sup> janvier 2021 Indépendant Audit SDR <sup>2)</sup>	M. Shaw est président de G.E. Shaw Investments Limited, société fermée de portefeuille de placements, depuis 2012. Avant son départ à la retraite en avril 2013, M. Shaw a été associé principal du cabinet d'avocats Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., de Toronto, en Ontario. M. Shaw a été administrateur de Husky d'août 2000 à mars 2021, avant la fusion de Husky avec Cenovus.
<b>Frank J. Sixt</b> Région administrative spéciale de Hong Kong	1 <sup>er</sup> janvier 2021 Indépendant Gouvernance	M. Sixt est administrateur membre de la direction, directeur des finances du Groupe et directeur général adjoint de CK Hutchison Holdings Limited, société ouverte de télécommunications, d'infrastructures, de vente au détail et de services portuaires et services connexes. Il est également président du conseil d'administration non membre de la direction de TOM Group Limited, société ouverte de médias et de technologie; administrateur membre de la direction de CK Infrastructure Holdings Limited, société ouverte mondiale de développement et d'investissement en infrastructures; administrateur non membre de la direction de TPG Telecom Limited et président de Hutchison Telecommunications (Australia) Limited, deux sociétés ouvertes de prestations de services de télécommunications; et administrateur remplaçant d'un administrateur de HK Electric Investments Manager Limited, à titre de fiduciaire-gestionnaire de HK Electric Investments, gestionnaire d'une fiducie axée sur le secteur de l'énergie cotée en bourse; de HK Electric Investments Limited, fiducie axée sur le secteur de l'énergie cotée en bourse. En outre, M. Sixt a été commissaire de PT Indosat Tbk, fournisseur de services de télécommunications coté en bourse. Il est également administrateur de la Li Ka Shing (Canada) Foundation et de Li Ka Shing Foundation Limited et il a été administrateur de Husky d'août 2000 à mars 2021, avant la fusion de Husky avec Cenovus.

<b>Nom et résidence</b>	<b>Date d'élection ou de nomination au poste d'administrateur, statut d'indépendance et membre de comités</b>	<b>Fonctions principales au cours des cinq dernières années</b>
<b>Rhonda I. Zygocki</b> Friday Harbor (Washington) États-Unis	27 avril 2016 Indépendant Gouvernance RHR <sup>1)</sup>	Mme Zygocki a été vice-présidente directrice des politiques et de la planification auprès de Chevron Corporation (« Chevron »), société d'énergie intégrée ouverte, de mars 2011 à sa retraite en février 2015. Au cours de sa carrière de 34 ans chez Chevron, elle a occupé plusieurs postes de haute direction et de cadre supérieur dans les domaines des activités internationales, des relations publiques, de la planification stratégique, des politiques, des affaires gouvernementales et de la santé, de l'environnement et de la sécurité.

1) *Comité des ressources humaines et de la rémunération (« RHR »).*

2) *Comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves (« SDR »).*

3) *En tant que dirigeants et administrateurs non indépendants, M. McKenzie et M. Pourbaix ne sont membres d'aucun comité du conseil de Cenovus.*

## Membres de la haute direction

Les personnes suivantes sont les membres de la haute direction de Cenovus :

<b>Nom et résidence</b>	<b>Poste et fonctions principales au cours des cinq dernières années</b>
<b>Alexander J. Pourbaix</b> Calgary (Alberta) Canada	<b>Président du conseil membre de la direction</b> Président et chef de la direction
<b>Jonathan M. McKenzie</b> Calgary (Alberta) Canada	<b>Président et chef de la direction</b> Les renseignements d'ordre biographique de M. McKenzie sont présentés à la rubrique « Administrateurs ».
<b>Karamjit S. Sandhar</b> Calgary (Alberta) Canada	<b>Vice-président directeur et chef des finances</b> M. Sandhar a été nommé vice-président directeur et chef des finances le 1 <sup>er</sup> septembre 2023. De janvier 2021 à août 2023, M. Sandhar a été vice-président directeur, Stratégie et expansion de l'entreprise; de janvier 2020 à janvier 2021, M. Sandhar a été premier vice-président, secteur Classique, de Cenovus, et vice-président directeur, Deep Basin, de Cenovus, avant que le secteur Deep Basin soit renommé le secteur Classique au cours du premier trimestre de 2020. De décembre 2017 à décembre 2019, M. Sandhar a été premier vice-président, Stratégie et expansion de l'entreprise.
<b>Keith A. Chiasson</b> Calgary (Alberta) Canada	<b>Vice-président directeur et chef de l'exploitation</b> M. Chiasson a été nommé vice-président directeur et chef de l'exploitation le 1 <sup>er</sup> septembre 2023. De mars 2019 à août 2023, M. Chiasson a été vice-président directeur, Activités en aval; de décembre 2017 à février 2019, il a été premier vice-président, Activités en aval, de Cenovus. De mai 2017 à décembre 2017, il a été vice-président des activités de production des sables bitumineux de Cenovus, et de juillet 2016 à mai 2017, il a été vice-président de l'exploitation de Cenovus.
<b>Rhona M. DelFrari</b> Calgary (Alberta) Canada	<b>Chef de la durabilité et vice-présidente directrice, Relations avec les parties prenantes</b> Mme DelFrari a été nommée chef de la durabilité et vice-présidente directrice, Relations avec les parties prenantes, le 1 <sup>er</sup> mars 2023. De janvier 2021 à février 2023, Mme DelFrari a été chef de la durabilité et première vice-présidente, Relations avec les parties prenantes; d'octobre 2019 à décembre 2020, elle a été vice-présidente, Durabilité et relations avec les parties prenantes; et d'octobre 2017 à septembre 2019, Mme DelFrari a été vice-présidente, Communications et relations avec la communauté.
<b>J. Drew Zieglgansberger</b> Calgary (Alberta) Canada	<b>Vice-président directeur et chef des affaires commerciales</b> M. Zieglgansberger a été nommé vice-président directeur et chef des affaires commerciales le 1 <sup>er</sup> septembre 2023. De mars 2022 à août 2023, M. Zieglgansberger a été vice-président directeur, Services techniques et gaz naturel; de janvier 2021 à février 2022, il a exercé les fonctions de vice-président directeur, Activités en amont – secteur Classique et intégration; de janvier 2020 à janvier 2021, il a été vice-président directeur, Stratégie et expansion de l'entreprise; de janvier 2018 à décembre 2019, vice-président directeur, Activités en amont.
<b>Doreen A. Cole</b> Calgary (Alberta) Canada	<b>Vice-président directeur, Activités en aval</b> Mme Cole a été nommée vice-présidente directrice, Activités en aval, le 1 <sup>er</sup> septembre 2023. De septembre 2021 à août 2023, elle a occupé le poste de première vice-présidente, Activités en aval. De décembre 2017 à juillet 2021, elle a été directrice générale du projet Syncrude, un projet de coentreprise de sables bitumineux.

Nom et résidence	Poste et fonctions principales au cours des cinq dernières années
<b>P. Andrew Dahlin</b> Calgary (Alberta) Canada	<b>Vice-président directeur, Services techniques et gaz naturel</b> M. Dahlin a été nommé vice-président directeur, Services techniques et gaz naturel le 1 <sup>er</sup> septembre 2023. De mars 2022 à août 2023, M. Dahlin a été vice-président directeur, Services à l'entreprise et exploitation; de janvier 2021 à février 2022, il a été vice-président directeur, Services techniques, sécurité et exploitation. De novembre 2020 à janvier 2021, M. Dahlin a été vice-président directeur, Activités en aval et activités intermédiaires de Husky; de mai 2020 à novembre 2020, il a été vice-président directeur, Activités en amont de Husky dans l'Ouest canadien; de mai 2018 à avril 2020, il a été premier vice-président, Pétrole lourd et sables bitumineux de Husky Oil Operations Limited.
<b>Jeffrey R. Hart</b> Calgary (Alberta) Canada	<b>Vice-président directeur, Services à l'entreprise et exploitation</b> M. Hart a été nommé vice-président directeur, Services à l'entreprise et exploitation le 1 <sup>er</sup> septembre 2023. De janvier 2021 à août 2023, M. Hart a été vice-président directeur et chef des finances; de novembre 2018 à janvier 2021, il a été chef des finances de Husky; d'avril 2018 à novembre 2018, il a été chef des finances par intérim de Husky et, d'octobre 2015 à avril 2018, il a été vice-président contrôleur de Husky Oil Operations Limited.
<b>Norrie C. Ramsay</b> Calgary (Alberta) Canada	<b>Vice-président directeur, Activités en amont – Projets thermiques, projets d'envergure et activités extracôtiers</b> M. M. Ramsay a été nommé vice-président directeur, Activités en amont – Projets thermiques, projets d'envergure et activités extracôtiers le 1 <sup>er</sup> janvier 2021. De janvier 2020 à décembre 2020, M. Ramsay a été vice-président directeur, Activités en amont; de décembre 2019 à janvier 2020, il a été vice-président directeur. De septembre 2015 à novembre 2019, M. Ramsay était vice-président principal de TC Énergie.
<b>Gary F. Molnar</b> Calgary (Alberta) Canada	<b>Vice-président principal, Contentieux, chef du contentieux et secrétaire général</b> M. Molnar a été nommé premier vice-président, Contentieux, chef du contentieux et secrétaire général le 1 <sup>er</sup> janvier 2021. De décembre 2015 à décembre 2020, il a été vice-président, Affaires juridiques, chef du contentieux adjoint et secrétaire général.
<b>Susan M. Anderson</b> Calgary (Alberta) Canada	<b>Vice-présidente principale, Services généraux</b> Mme Anderson a été nommée première vice-présidente, Ressources humaines le 1 <sup>er</sup> mars 2022. De janvier 2021 à février 2022, elle a été vice-présidente, Gestion de la chaîne d'approvisionnement. De novembre 2017 à janvier 2021, Mme Anderson a été vice-présidente et chef de l'approvisionnement de Husky.

Au 31 décembre 2023, la totalité des administrateurs et des membres de la haute direction de Cenovus, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 3 225 457 actions ordinaires, soit environ 0,17 pour cent du nombre d'actions ordinaires qui étaient en circulation à cette date, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur de telles actions, directement ou indirectement.

Les investisseurs devraient être conscients du fait que certains des administrateurs et des dirigeants de Cenovus sont des administrateurs et des dirigeants d'autres sociétés ouvertes ou fermées. Certaines de ces sociétés ouvertes ou fermées peuvent, de temps à autre, participer à des opérations commerciales ou entretenir des relations bancaires pouvant créer des situations de conflits d'intérêts. En cas de conflits d'intérêts, ceux-ci seront réglés en conformité avec le Code et les procédures et exigences des dispositions pertinentes de la LCSA, y compris le devoir de ces administrateurs ou dirigeants d'agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt fondamental de Cenovus.

#### Ordonnances de cessation des opérations, faillites, pénalités ou sanctions

À la connaissance de la société, aucun de ses administrateurs ou de ses membres de la haute direction actuels n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, un administrateur, un chef de la direction ou un chef des finances d'une société qui :

- a) a fait l'objet d'une ordonnance de cessation des opérations, d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance qui empêchait la société en question d'obtenir certaines dispenses aux termes de la législation en valeurs mobilières, qui est restée en vigueur pendant une période de plus de 30 jours consécutifs (chacune, une « ordonnance ») et qui a été rendue alors que cet administrateur ou ce membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
- b) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été rendue après la fin du mandat de cet administrateur ou de ce membre de la haute direction à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui découlait d'un événement s'étant produit pendant le mandat de cette personne à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances.

À la connaissance de la Société, aucun de ses administrateurs ou de ses membres de la haute direction :

- a) n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société qui, alors que cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année de la cessation de ses fonctions à ce titre, a fait faillite, a fait une proposition en vertu d'une loi relativement à la faillite ou à l'insolvabilité ou a fait l'objet de procédures, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou en a institué ou conclu ou s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses actifs;
- b) n'a, au cours de la période de 10 ans précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition en vertu des lois relativement à la faillite ou à l'insolvabilité ni n'a fait l'objet de procédures, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou n'en a institué ou conclu ou s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses actifs.

À la connaissance de la société, aucun de ses administrateurs ou de ses membres de la haute direction n'a fait l'objet :

- a) de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal se rapportant à la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu un règlement amiable avec une autorité en valeurs mobilières;
- b) de toute autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement.

## COMITÉ D'AUDIT

---

Le texte du mandat du comité d'audit est joint à l'annexe C de la présente notice annuelle.

### Composition du comité d'audit

Le comité d'audit se compose de quatre membres, qui sont tous indépendants et ont tous des connaissances financières conformément au Règlement 52-110 *sur le comité d'audit*. Le conseil a déterminé que les membres suivants du comité d'audit de Cenovus répondent à la définition d'« expert financier du comité d'audit », au sens attribué à « audit committee financial expert » dans la législation en valeurs mobilières des États-Unis : Jane E. Kinney et Claude Mongeau. La formation et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exécution des responsabilités des membres du comité d'audit figurent ci-après.

#### **Jane E. Kinney (présidente du comité d'audit)**

Mme Kinney est comptable professionnelle agréée, Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario (FCPA) et est titulaire d'un diplôme en mathématiques de l'Université de Waterloo. Elle est une chef d'entreprise expérimentée comptant plus de 30 années d'expérience dans la prestation de services-conseils à des institutions financières mondiales et elle possède une vaste expérience dans la gestion des risques d'entreprise, la conformité réglementaire, la gestion des cyberrisques et des risques liés aux TI, la transformation numérique et les relations avec les investisseurs. Mme Kinney est administratrice et présidente du comité d'audit d'Intact Corporation financière, compagnie d'assurance ouverte, depuis mai 2019. Mme Kinney a travaillé 25 ans chez Deloitte et est devenue associée de Deloitte en 1997. Elle a été nommée vice-présidente du conseil, membre de l'équipe de direction de Deloitte en juin 2010 et a occupé ce poste jusqu'à son départ à la retraite en juin 2019. Auparavant, elle a occupé divers postes auprès de Deloitte dont celui d'associée directrice canadienne du groupe Gestion des risques et de la qualité de mai 2010 à juin 2015, de chef de la gestion des risques à l'échelle mondiale de juin 2010 à mai 2012 et de directrice du groupe de pratique réglementaire et de gestion des risques de juin 1999 à mai 2010.

#### **Richard J. Marcogliese**

M. Marcogliese est titulaire d'un baccalauréat en génie chimique de la School of Engineering and Science de l'Université de New York. Il est directeur de iRefine, LLC, société fermée de consultation en raffinage de pétrole, depuis juin 2011; et administrateur et membre du comité d'audit de Delek US Holdings, Inc., société ouverte d'énergie en aval, depuis janvier 2020. Il a agi à titre de conseiller de haute direction de Pilko & Associates L.P., société fermée de conseils en produits chimiques et en énergie, de juin 2011 à décembre 2019; de conseiller en exploitation auprès de NTR Partners III LLC, société fermée de placement, d'octobre 2013 à décembre 2017; et de conseiller en exploitation auprès du chef de la direction de Philadelphia Energy Solutions, un partenariat entre The Carlyle Group et une filiale de Energy Transfer Partners, L.P. qui exploitait une installation de raffinage de pétrole sur le littoral est des États-Unis, de septembre 2012 à janvier 2016.

### **Claude Mongeau**

M. Mongeau est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill et a reçu des doctorats honorifiques de l'Université St. Mary's et de l'Université Windsor. Il est administrateur de La Banque Toronto-Dominion, institution financière internationale, depuis mars 2015 et de Norfolk Southern Corporation, société ouverte de transport ferroviaire, depuis septembre 2019. M. Mongeau a été administrateur de TELUS Corporation, société ouverte de télécommunications, de mai 2017 à août 2019. Il a été administrateur de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), société ouverte ferroviaire et de transport, d'octobre 2009 à juillet 2016, et président et chef de la direction de janvier 2010 à juin 2016. Pendant son mandat auprès du CN, il a été vice-président directeur et chef des finances d'octobre 2000 à décembre 2009, et depuis le moment où il s'est joint au CN en 1994, il a occupé les postes de vice-président principal et chef des finances, de vice-président, Planification stratégique et financière et vice-président adjoint, Expansion de l'entreprise.

### **Wayne E. Shaw**

M. Shaw est titulaire d'un baccalauréat ès arts et d'un baccalauréat en droit de l'Université de l'Alberta. Il est membre de la Law Society of Ontario. M. Shaw est président de G.E. Shaw Investments Limited, société fermée de portefeuille de placements, depuis 2012. Avant son départ à la retraite en 2013, M. Shaw a été associé principal du cabinet d'avocats Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., de Toronto, en Ontario.

### **Politiques et procédures d'approbation préalable**

Cenovus a adopté des politiques et des procédures en ce qui concerne l'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit autorisés que doit fournir PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Le comité d'audit a établi un budget en ce qui a trait à la prestation d'une liste déterminée de services d'audit et de services non liés à l'audit autorisés qui, à son avis, sont des services habituels, répétitifs ou qui seront vraisemblablement fournis par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur de la Société. Selon ce que décide le comité d'audit à son gré, le budget vise en général la période entre l'adoption du budget et la réunion suivante du comité d'audit. La liste des services autorisés comporte suffisamment de détails pour garantir i) que le comité d'audit sait exactement quels sont les services soumis à son approbation préalable et ii) qu'il n'est pas nécessaire pour un membre de la direction de décider si oui ou non un service proposé correspond aux services devant être approuvés au préalable.

Sous réserve du paragraphe suivant, le comité d'audit a délégué à son président le pouvoir d'approuver au préalable la prestation par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. de services autorisés qui ne sont pas par ailleurs approuvés au préalable par le comité d'audit, y compris les honoraires et les modalités des services proposés (le « pouvoir délégué »). Toute décision requise en l'absence du président devra être prise de bonne foi par les autres membres du comité d'audit après avoir évalué tous les faits et toutes les circonstances qu'ils jugent pertinents. Toutes les approbations préalables aux termes du pouvoir délégué doivent être communiquées par les membres qui ont donné leur approbation préalable au comité d'audit plénier à sa prochaine réunion.

Les honoraires payables à l'égard de services particuliers devant être fournis par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. qui ont été approuvés au préalable aux termes du pouvoir délégué : i) ne peuvent être supérieurs à 200 000 dollars dans le cas des autorisations préalables du président du comité d'audit et ii) ne peuvent être supérieurs à 50 000 dollars dans le cas des autorisations préalables de tout autre membre du comité d'audit.

Tous les services proposés ou les honoraires payables pour ces services qui n'ont pas déjà été approuvés au préalable devront l'être soit par le comité d'audit soit aux termes du pouvoir délégué. Les services interdits ne peuvent être approuvés au préalable par le comité d'audit ni aux termes du pouvoir délégué.

### **Honoraires en contrepartie des services de l'auditeur externe**

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur les honoraires facturés à Cenovus en contrepartie des services professionnels fournis par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pendant les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

(en milliers de \$)	2023	2022
Honoraires d'audit <sup>1)</sup>	4 423	4 069
Honoraires pour services liés à l'audit <sup>2)</sup>	655	321
Honoraires en fiscalité <sup>3)</sup>	137	227
Tous les autres honoraires <sup>4)</sup>	120	67
<b>Total</b>	<b>5 335</b>	<b>4 684</b>

1) Les honoraires d'audit comprennent le total des honoraires facturés pour l'audit des états financiers consolidés de la Société ou les services qui sont normalement fournis à l'occasion de dépôts ou de missions prévus par la loi et la réglementation.

2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent le total des honoraires facturés pour les services de certification et les services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société et qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit. Ces services comprennent les services liés à l'audit dans le cadre des documents d'information sur les facteurs ESG et les prospectus de Cenovus et les frais de participation exigés par le Conseil canadien sur la reddition de comptes. Les honoraires afférents à l'acquisition ou au dessaisissement d'actifs sont également inclus dans les honoraires pour services liés à l'audit.

3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent le total des honoraires facturés pour les services rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de services fiscaux aux expatriés.

4) Tous les autres honoraires comprennent les honoraires facturés pour l'examen du dépôt de documents liés à la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif ainsi que les services entourant les dépôts.

## **POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI**

---

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023, il n'y a eu aucune poursuite judiciaire à laquelle Cenovus est ou était partie ou qui met ou mettait en cause ses biens, qui constitue ou constituait une réclamation pour des dommages-intérêts d'un montant, déduction faite des intérêts et des frais, qui correspondait à plus de 10 pour cent de l'actif actuel de Cenovus et, à sa connaissance, aucune poursuite de telle nature n'est envisagée.

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023, Cenovus ne s'est vu imposer aucune peine ou sanction par un tribunal se rapportant à la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni aucune autre peine ou sanction imposée par un tribunal ou un autre organisme de réglementation qu'un investisseur raisonnable estimerait probablement importante pour prendre sa décision en matière de placement, et la société n'a conclu aucun règlement amiable devant un tribunal se rapportant à la législation sur les valeurs mobilières ou auprès d'une autorité en valeurs mobilières.

## **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS**

---

Aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la société ni aucune personne physique ou morale qui est propriétaire véritable, direct ou indirect, de plus de 10 pour cent d'une catégorie ou d'une série de titres comportant droit de vote de Cenovus en circulation ou qui exerce, directement ou indirectement, un contrôle ou une emprise sur ceux-ci, ni aucune personne ayant un lien avec l'un d'eux ou étant membre du groupe des personnes précédentes, dans chaque cas, à la date de la présente notice annuelle, n'a ni n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue au cours des trois derniers exercices clos ou une opération projetée, qui a eu ou qui devrait raisonnablement avoir une incidence importante sur Cenovus.

## **AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES**

---

Au Canada :

Computershare Investor Services, Inc.  
8<sup>th</sup> Floor, 100 University Avenue  
Toronto, ON M5J 2Y1  
Canada

Aux États-Unis :

Computershare Trust Company NA  
150 Royall St.  
Canton, MA 02021  
États-Unis

Tél. : 1-866-332-8898

Site Web : [www.investorcentre.com/cenovus](http://www.investorcentre.com/cenovus)

## CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception de ce qui est énoncé ci-dessous, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Cenovus n'a conclu aucun contrat important pour Cenovus, et il n'y a pas de tel contrat en vigueur, sauf les contrats conclus dans le cours normal de ses activités.

### Conventions de maintien de l'arrangement

Le 24 octobre 2020, Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l. (« Hutchison ») et L.F. Investments S.à r.l. (« L.F. Investments ») ont chacune conclu une convention de maintien distincte avec Cenovus (chacune, une « convention de maintien de l'arrangement »), avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Chaque convention de maintien de l'arrangement énonce certaines restrictions et obligations relatives aux participations de cet actionnaire dans Cenovus après la réalisation des opérations prévues par l'arrangement, dont les suivantes :

- a) sous réserve de certaines exceptions, sans le consentement écrit préalable de Cenovus, cet actionnaire s'engage à ne pas acquérir ou convenir d'acquérir, ou faire une proposition ou une offre visant l'acquisition, de titres avec droit de vote ou de titres de capitaux propres de Cenovus ou de l'une de ses filiales (sauf les bons de souscription de Cenovus), de titres qui peuvent être convertis, exercés ou échangés pour obtenir des titres avec droit de vote ou des titres de capitaux propres de Cenovus ou de l'une de ses filiales (sauf les bons de souscription de Cenovus) ou d'actifs de Cenovus ou de l'une de ses filiales;
- b) pendant la période de 18 mois suivant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, cet actionnaire a accepté de ne pas transférer d'actions ordinaires ni de faire en sorte que des actions ordinaires soient transférées, sauf tel qu'il est par ailleurs permis par la convention de maintien de l'arrangement;
- c) sans le consentement écrit préalable de Cenovus, cet actionnaire ne transférera pas ni ne fera en sorte que soient transférés, seul ou avec les membres de son groupe, avec l'autre actionnaire ou les membres du groupe de ce dernier, des actions ordinaires ou des bons de souscription de Cenovus à une personne si, à la connaissance de l'actionnaire, le transfert faisait en sorte que la personne, avec les personnes agissant de concert avec elle, devienne le propriétaire véritable d'au moins 20 pour cent des actions ordinaires alors en circulation ou exerce un contrôle ou une emprise sur un tel nombre de titres, exception faite i) des transferts réalisés dans le cadre d'un appel public à l'épargne faisant l'objet d'une prise ferme (y compris un appel public à l'épargne faisant l'objet d'une prise ferme entrepris conformément à la convention relative aux droits d'inscription de l'arrangement (définie ci-après)); ii) des transferts réalisés par suite de la réalisation d'une opération d'arrangement, de fusion, de regroupement ou autre opération similaire visant Cenovus qui a été approuvée par une résolution des porteurs d'actions ordinaires ou des transferts en faveur d'un initiateur dans le cadre d'une offre publique d'achat, tel qu'il est indiqué dans la convention de maintien de l'arrangement; ou iii) des transferts en faveur d'un membre du même groupe, tel qu'il est permis par la convention de maintien de l'arrangement (avec l'alinéa b), les « restrictions relatives au transfert »;
- d) cet actionnaire est assujéti aux restrictions en matière de vote visant certaines questions relatives au conseil, dont l'élection des administrateurs de Cenovus, et visant les opérations d'arrangement, de fusion, de regroupement ou autre opération similaire visant Cenovus.

Les conventions de maintien de l'arrangement prennent fin à la première des éventualités suivantes : le 1<sup>er</sup> janvier 2026; la date à laquelle l'une ou l'autre des conventions de maintien de l'arrangement est résiliée moyennant un accord écrit entre les parties, à condition que les restrictions relatives au transfert aient été respectées aux termes de chaque convention de maintien de l'arrangement; la date à laquelle Hutchison et L.F. Investments, avec les membres de leurs groupes, cessent de détenir en propriété véritable, au total, au moins 10 pour cent des actions ordinaires alors en circulation, ou d'exercer un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage d'actions; ou toute personne qualifiée (telle que définie dans les conventions de maintien de l'arrangement) dûment nommée conformément aux conventions de maintien de l'arrangement n'est pas nommée au conseil conformément aux conventions de maintien de l'arrangement.

Des copies des conventions de maintien de l'arrangement ont été déposées sur SEDAR+ le 3 novembre 2020 et peuvent être consultées sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

Le tableau qui suit résume le nombre de titres de Cenovus visés par les restrictions relatives aux transferts au 31 décembre 2023 :

Nom du porteur	Désignation des titres	Nombre de titres visés par les restrictions relatives aux transferts <sup>1)</sup>	Pourcentage de la catégorie
Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l.	Actions ordinaires	316 927 051	16,9
L.F. Investments S.à r.l.	Actions ordinaires	231 194 699	12,4
<b>Total</b>		<b>548 121 750</b>	<b>29,3</b>

1) La date à laquelle les restrictions relatives aux transferts prennent fin est indiquée ci-dessus.

### Conventions relatives aux droits d'inscription de l'arrangement

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Cenovus et Hutchison et L.F. Investments ont conclu une convention relative aux droits d'inscription (chacune, une « convention relative aux droits d'inscription de l'arrangement ») qui confère à ces actionnaires certains droits visant à faciliter la vente de leurs titres pouvant être inscrits (au sens de l'expression « Registrable Securities » dans la convention relative aux droits d'inscription de l'arrangement), dont le droit d'exiger que Cenovus procède au placement des titres pouvant être inscrits détenus par ces actionnaires et le droit d'exiger que Cenovus inclue ces titres dans tout placement d'actions ordinaires que Cenovus entreprendra. Ces droits sont conférés aux actionnaires pour une période qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et qui prendra fin à la première des éventualités suivantes, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2026; la date à laquelle la convention relative aux droits d'inscription de l'arrangement est résiliée d'un commun accord par les parties; la date à laquelle le porteur cesse de détenir en propriété véritable, directement ou indirectement, au total, au moins 5 pour cent des actions ordinaires alors en circulation ou cesse d'exercer un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage d'actions; ou la date à laquelle les conventions de maintien de l'arrangement sont résiliées.

Des copies des conventions relatives aux droits d'inscription de l'arrangement ont été déposées sur SEDAR+ le 4 janvier 2021 et peuvent être consultées sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

### Conventions relatives aux droits préférentiels de souscription de l'arrangement

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, Cenovus et Hutchison et L.F. Investments ont conclu une convention relative aux droits préférentiels de souscription de l'arrangement (chacune, une « convention relative aux droits préférentiels de souscription de l'arrangement ») qui confère à ces actionnaires certains droits afin de leur permettre de conserver leur part proportionnelle des actions ordinaires alors en circulation. Ces droits sont conférés aux actionnaires pour une période qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et qui prendra fin à la première des éventualités suivantes, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2026; la date à laquelle la convention relative aux droits préférentiels de souscription de l'arrangement est résiliée d'un commun accord par les parties; la date à laquelle le porteur cesse de détenir en propriété véritable, directement ou indirectement, au total, au moins 5 pour cent des actions ordinaires alors en circulation ou cesse d'exercer un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage d'actions; ou la date à laquelle les conventions de maintien de l'arrangement sont résiliées.

Des copies des conventions relatives aux droits préférentiels de souscription de l'arrangement ont été déposées sur SEDAR+ le 4 janvier 2021 et peuvent être consultées sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

### Acte relatif aux bons de souscription

À la conclusion de l'arrangement, les bons de souscription de Cenovus ont été créés et émis conformément aux modalités de l'acte relatif aux bons de souscription conclu avec la Société de fiducie Computershare du Canada, en sa qualité d'agent pour les bons de souscription, lequel acte régit les bons de souscription de Cenovus. L'acte relatif aux bons de souscription prévoit les rajustements habituels du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription de Cenovus et/ou du prix d'exercice en vigueur pour les bons de souscription de Cenovus et le rajustement de la catégorie et/ou du nombre de titres pouvant être émis à l'exercice des bons de souscription de Cenovus et/ou du prix d'exercice des bons de souscription de Cenovus à la survenance de certains événements. Cenovus s'engage également aux termes de l'acte relatif aux bons de souscription à ce que, tant qu'un bon de souscription de Cenovus reste en circulation, Cenovus avisera les porteurs de bons de souscription de Cenovus de certains événements déclarés, y compris les événements qui entraîneraient un rajustement du prix d'exercice des bons de souscription de Cenovus ou du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des bons de souscription de Cenovus, au moins 10 jours ouvrables avant la date de clôture des registres relative à cet événement.

Une copie de l'acte relatif aux bons de souscription a été déposée sur SEDAR+ le 4 janvier 2021 et peut être consultée sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement).

## EXPERTS INTÉRESSÉS

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. sont les auditeurs indépendants de la société et ce cabinet a remis un rapport de l'auditeur indépendant daté du 14 février 2024 à l'égard des états financiers consolidés de Cenovus, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 ainsi que les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Cenovus au 31 décembre 2023. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a fait savoir qu'il est indépendant de Cenovus au sens des règles de conduite professionnelles des comptables professionnels agréés de l'Alberta et des règles de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis.

Les données ayant trait aux réserves figurant dans la présente notice annuelle ont été calculées par McDaniel et GLJ à titre d'évaluateurs de réserves qualifiés indépendants. Les partenaires, employés ou consultants de McDaniel et de GLJ, dans chaque cas, en tant que groupe, sont les propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de un pour cent de toutes les catégories de titres en circulation de la société.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant Cenovus sur SEDAR+, au [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), sur EDGAR, au [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement), et sur le site Web de la Société, au [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement). La circulaire de sollicitation de procurations de la société pour la dernière assemblée annuelle des actionnaires contient des renseignements supplémentaires, comme la rémunération et la dette des administrateurs et des membres de la direction, les principaux porteurs des titres de Cenovus et les titres pouvant être émis dans le cadre de ses plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres.

Des informations financières additionnelles concernant Cenovus au 31 décembre 2023 figurent dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 de Cenovus.

En tant que société canadienne inscrite à la NYSE, Cenovus n'est généralement pas tenue de respecter la plupart des normes de gouvernance d'entreprise de la NYSE et peut plutôt respecter les normes de gouvernance d'entreprise canadiennes. Toutefois, la Société est tenue de communiquer les différences importantes entre ses pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et les exigences applicables aux sociétés américaines inscrites à la NYSE. À l'exception de ce qui est résumé sur le site Web de la société, [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement), la société respecte les normes de gouvernance de la NYSE à tous les égards importants.

## QUESTIONS COMPTABLES

À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars sont présentés en dollars canadiens et par « dollars », « \$ CA » ou « \$ », on entend des dollars canadiens et par « \$ US », des dollars américains. À moins d'indication contraire, l'information donnée dans la présente notice annuelle est en date du 31 décembre 2023. Les nombres présentés sont arrondis au nombre entier le plus près, et les totaux présentés dans les tableaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

À moins d'indication contraire, tous les renseignements financiers inclus dans la présente notice annuelle sont présentés selon les Normes internationales d'information financière qui sont les principes comptables généralement reconnus s'appliquant aux entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public.

## ABRÉVIATIONS ET CONVERSIONS

Pétrole brut et LGN		Gaz naturel		Autre	
b	baril	kpi <sup>3</sup>	millier de pieds cubes	bep	baril d'équivalent pétrole
kb/j	millier de barils par jour	Mpi <sup>3</sup>	million de pieds cubes	kbep/j	millier de barils d'équivalent
Mb	million de barils	Mpi <sup>3</sup> /j	million de pieds cubes par jour	Mbep	million de barils d'équivalent
WTI	West Texas Intermediate	Gpi <sup>3</sup>	milliard de pieds cubes	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
WCS	Western Canadian Select	MBTU	million d'unités thermiques britanniques	OPEP+	L'OPEP et un groupe de 10 pays non membres de l'OPEP
AWB	Access Western Blend			GES	gaz à effet de serre
CDB	Christina Dilbit Blend			AECO	Alberta Energy Company
CLB	Cold Lake Blend				
WDB	Western Canada Dilbit Blend				

Dans la présente notice annuelle, les volumes de gaz naturel sont convertis en bep à raison de 6 kpi<sup>3</sup> pour un baril. Les quantités exprimées en bep peuvent être trompeuses, surtout si elles sont employées isolément. Le taux de conversion de 1 b pour 6 kpi<sup>3</sup> se fonde sur une méthode de conversion d'équivalence énergétique principalement applicable au bec du brûleur et ne représente pas l'équivalence de la valeur à la tête du puits. Comme le ratio de valeur fondé sur le prix actuel du pétrole brut par rapport à celui du gaz naturel diffère considérablement du facteur de conversion de l'énergie de 6:1, l'utilisation d'une conversion fondée sur un facteur de 6:1 ne donne pas une image fidèle de la valeur réellement obtenue.

## INFORMATION PROSPECTIVE

---

La présente notice annuelle renferme des énoncés prospectifs et d'autres renseignements (appelés collectivement l'« information prospective ») au sujet des attentes, des estimations et des projections actuelles de la société, qu'elle a formulés en tenant compte de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Même si nous croyons que les attentes représentées par cette information prospective sont raisonnables, il est impossible de garantir que ces attentes se révéleront exactes. L'information prospective se distingue habituellement par l'utilisation du mode conditionnel, de mots comme « prévoir », « croire », « capacité », « s'engager », « poursuivre », « pouvoir », « estimer », « estimation », « s'attendre à », « se concentrer », « viser », « prévision », « futur », « opportunités », « occasions », « planifier », « envisager », « potentiel », « perspective », « progresser », « cibler », « point de vue » ou de termes semblables suggérant une issue future, y compris des déclarations concernant notamment : le retour d'une valeur ajoutée aux actionnaires au moyen de rachats ou de dividendes variables conformément au cadre d'affectation des capitaux, de cibles de dette nette et de flux de trésorerie disponibles excédentaires, aux rachats d'actions dans le cadre de l'OPRCNA; les incidences du FNMPC; la prolongation de la durée de production du champ Terra Nova; la production de pointe et le moment de la première production de pétrole du projet West White Rose; les activités de développement de la ressource de Narrows Lake et le calendrier de réalisation du premier flux du champ; le développement des champs MDK et le calendrier prévu pour la production; l'exploration et la mise en valeur du bloc DW-1; les niveaux et le calendrier prévus de production de toute installation et de tout projet ou secteur ou de la Société dans son ensemble; le développement du programme de capture et de séquestration de carbone de la Société; le rachat des actions privilégiées de la Société; l'utilisation d'instruments financiers dérivés et d'autres arrangements; la limitation de l'impact de la Société sur le climat, l'air, l'eau, le sol et la faune; l'investissement dans la technologie; l'amélioration des pratiques opérationnelles; la collaboration avec des tiers pour trouver des solutions novatrices afin de réduire au minimum l'impact environnemental de Cenovus et de maximiser la valeur commerciale; la santé et la sécurité de tous les travailleurs et des résidents des collectivités où Cenovus exerce ses activités; les relations avec les communautés autochtones et les autres parties prenantes; les droits de la personne; l'exploitation durable de l'entreprise; le financement des coûts de développement futurs; les marges et les rentrées nettes; l'optimisation de la gamme de produits, des points de livraison et les engagements de transport ainsi que de la diversification de la clientèle; la libération du potentiel des ressources; l'exploitation des prix mondiaux pour la production de pétrole brut; l'utilisation optimale de la valeur; les résultats d'exploitation et financiers prévisionnels; les dépenses en immobilisations projetées; les techniques que l'on prévoit utiliser pour récupérer les réserves; les coûts d'abandon et de remise en état futurs; le financement des passifs relatifs au démantèlement; le paiement prévu d'impôts, de taxes et de redevances et autres paiements; les incidences éventuelles des différents facteurs de risque recensés, y compris ceux portant sur les prix des marchandises et les changements climatiques; les réserves et l'information connexe; la mise en valeur des réserves; les produits nets futurs, les frais de mise en valeur futurs et le financement des frais de mise en valeur futurs; les capacités attendues, y compris en ce qui a trait aux projets, au traitement, au stockage, au transport et au raffinage; l'obtention d'approbations des organismes de réglementation, des partenaires ou à l'interne; les répercussions des mesures réglementaires; les prix des marchandises projetés, l'inflation, les taux de change et les tendances anticipées et leur incidence projetée sur la Société; et l'utilisation et les innovations futures de la technologie. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à l'information prospective, car les résultats réels de la Société peuvent différer considérablement de ceux que laissent entendre, explicitement ou implicitement, ces énoncés.

Les énoncés qui se rapportent aux « réserves » sont réputés être de l'information prospective, car l'existence de ces réserves dans les quantités prédites ou estimées, de même que la rentabilité de leur production dans les exercices à venir, relèvent implicitement d'estimations et d'hypothèses.

L'élaboration de notre information prospective repose sur un certain nombre d'hypothèses et la prise en compte de certains risques et de certaines incertitudes qui, dans certains cas, sont propres à la société et dans d'autres, appartiennent à l'industrie en général. Les facteurs ou les hypothèses sur lesquels est fondée l'information prospective comprennent notamment les prix prévisionnels du bitume, du pétrole brut, du gaz naturel, des liquides de gaz naturel, du condensat et des produits raffinés; les écarts de prix entre le brut léger et le brut lourd; la capacité de la Société de réaliser les avantages escomptés et les synergies prévues des acquisitions; l'exactitude des évaluations entreprises dans le cadre d'acquisitions; le calendrier et les volumes de production de brut et le débit prévus; prix et coûts prévus; les niveaux d'investissements projetés, la flexibilité des plans d'immobilisations et les sources associées de financement; l'absence de changements importants inopportuns aux politiques gouvernementales, aux lois et règlements (y compris en matière de changements climatiques), aux relations avec les Autochtones, aux régimes de redevances, aux taux d'intérêt, à l'inflation, aux taux de change, activités économiques mondiales, aux conditions de concurrence et à l'offre et à la demande de bitume, de pétrole brut, de gaz naturel, de LGN, de condensats et de produits raffinés; l'instabilité politique, économique et sociale des territoires où la Société exerce ses activités; l'absence d'interruptions importantes des activités, résultant entre autres de conditions météorologiques difficiles, de catastrophes naturelles, d'accidents, d'actions menées par des tiers, de l'instabilité civile ou d'autres événements analogues; les conditions climatiques influant sur les régions où la Société exerce ses activités; la concrétisation de nouvelles réductions de coûts et la pérennité de ces réductions; les régimes de redevances applicables, notamment les taux de redevance prévus; les améliorations futures de la disponibilité de la capacité de transport des produits; les augmentations du cours de l'action de la Société et de sa capitalisation boursière à long terme; les occasions de rachat d'actions pour annulation de la Société à des prix acceptables pour la Société; la capacité de la Société à utiliser des dérivés pour gérer son exposition aux fluctuations des prix des matières

premières, des taux de change et des taux d'intérêt; la suffisance des fonds en caisse, des flux de trésorerie, des facilités de crédit existantes, la gestion du portefeuille de la Société et l'accès au capital et à la couverture d'assurance à un coût raisonnable pour poursuivre et financer les futurs plans d'investissement, de développement durable et d'aménagement et le rendement pour les actionnaires, y compris toute augmentation de ceux-ci; la réalisation de la capacité prévue de stocker des barils non encore produits dans les réservoirs de sables bitumineux de la Société, y compris la capacité de la Société d'effectuer la production et de réaliser les ventes à une date ultérieure lorsque la demande aura augmenté, la capacité de transport pipelinier ou de stockage se sera améliorée et les écarts du brut auront rétréci; le fait que l'écart WTI-WCS en Alberta reste en grande partie lié aux facteurs d'approvisionnement mondiaux et à la capacité de traitement du brut lourd; la capacité de raffinage de la Société, ses installations de stockage dynamique, ses engagements pipeliniers, sa capacité de chargement de pétrole brut par chemin de fer et ses opérations de couverture financière en vue d'atténuer en partie les volumes de pétrole brut WCS de la Société par rapport à l'élargissement des écarts; la capacité de la Société de produire sans contrainte à partir des installations des sables bitumineux; les estimations des quantités de pétrole, de bitume, de gaz naturel et de liquides pouvant être récupérées des biens et des autres sources qui ne sont pas actuellement classées dans les réserves prouvées; l'exactitude des estimations et des jugements comptables; la capacité de la Société d'obtenir les approbations nécessaires de la part des autorités de réglementation et des partenaires; la réalisation fructueuse et dans les délais des projets d'investissement, des projets de mise en valeur ou de leurs étapes; la capacité de la Société de dégager des flux de trésorerie suffisants pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations présentes et futures; les coûts estimatifs d'abandon et de remise en état, notamment les droits et les règlements s'y rapportant; la capacité de la Société à attirer et à retenir du personnel qualifié et à obtenir le matériel requis, et ce, en temps voulu et de manière rentable; la capacité de la Société à conclure des acquisitions et des cessions selon des modalités de transaction souhaitées et selon le calendrier prévu; l'exactitude des scénarios et des hypothèses climatiques, y compris les données de tiers sur lesquelles la Société s'appuie; la capacité de la Société de disposer de toutes les technologies et de tout le matériel nécessaires et de les mettre en œuvre pour obtenir les résultats futurs escomptés, notamment en ce qui concerne le climat et les cibles et les ambitions en matière d'émissions de GES ainsi que la viabilité commerciale et l'évolutivité des stratégies de réduction des émissions et des technologies et produits connexes; la collaboration avec le gouvernement, la Pathways Alliance et d'autres organisations de l'industrie; la concordance des prix réalisés du WCS et des prix du WCS utilisés dans le calcul du paiement variable à bp Canada; les conditions générales des marchés et de l'économie; l'inflation prévue et d'autres conditions inhérentes aux indications pour 2024 de la Société présentées à l'adresse cenovus.com et plus loin dans le présent document; la disponibilité d'entreprises détenues ou exploitées par des Autochtones et la capacité de la Société de les conserver; et les autres risques et incertitudes décrits dans les rapports et les documents que nous déposons auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Les indications pour 2024, mises à jour le 13 décembre 2023 et présentées au cenovus.com (en anglais seulement), se fondent sur les données hypothétiques suivantes : prix du Brent, 79,00 \$ US/b; prix du WTI, 75,00 \$ US/b; WCS, 58,00 \$ US/b; écart WTI-WCS de 17,00 \$ US/b; prix du gaz naturel AECO, 2,80 \$/kpi<sup>3</sup>; marge de craquage 3-2-1 à Chicago, 21,00 \$ US/b; taux de change, 0,73 \$ US/\$ CA.

Les facteurs de risque et les incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent sensiblement des énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter : la capacité de la Société de réaliser les avantages prévus des acquisitions ou de les réaliser en temps opportun; la capacité de la Société d'intégrer avec succès les entreprises acquises aux siennes en temps opportun et de façon rentable; les passifs imprévus ou sous-estimés associés aux acquisitions; les risques liés aux acquisitions et aux aliénations; la capacité de la Société d'accéder à une partie ou à la totalité de la technologie nécessaire pour exploiter ses actifs de façon efficiente et efficace et atteindre les résultats futurs prévus, notamment en ce qui a trait aux cibles et aux ambitions en matière de changements climatiques et d'émissions de GES, ainsi qu'à la viabilité commerciale et à l'extensibilité des stratégies de réduction des émissions et de la technologie et des produits connexes; élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour atteindre les cibles et les ambitions en matière de changements climatiques et d'émissions de GES; la volatilité des prix des marchandises et d'autres hypothèses à cet égard; la durée de tout repli du marché; la capacité de la Société d'intégrer les activités en amont et en aval afin d'atténuer l'incidence de la volatilité des écarts de prix entre le pétrole brut léger et le pétrole brut lourd et de contribuer à son résultat net; le risque de change, notamment en ce qui concerne les accords libellés en devises étrangères; les liquidités continues de la Société sont suffisantes pour soutenir les activités pendant une baisse prolongée des marchés; la capacité de la Société de réaliser les incidences prévues de sa capacité de stockage dans ses réservoirs de sables bitumineux qui n'ont pas encore été produits, y compris l'incapacité éventuelle de prévoir la production et les ventes à des dates ultérieures lorsque la capacité des pipelines ou de stockage et les écarts de prix du pétrole brut se sont améliorés; l'efficacité du programme de gestion des risques de la Société; l'exactitude des estimations de coûts concernant les prix des marchandises, les taux de change et les taux d'intérêt; l'offre et la demande de produits; l'exactitude des hypothèses relatives au cours des actions et à la capitalisation boursière de la Société; la concurrence sur le marché, y compris de sources d'énergie de remplacement; les risques inhérents aux activités de commercialisation de la Société, y compris les risques de crédit, l'exposition aux contreparties et aux partenaires, y compris la capacité et la volonté de ces parties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles en temps opportun; les risques inhérents à l'exploitation du terminal de transport ferroviaire de pétrole brut de la Société, notamment les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; la capacité de la Société à maintenir des ratios souhaitables de la dette nette sur le BAIIA ajusté et de la dette nette sur les flux de trésorerie ajustés; la capacité de la Société d'accéder à diverses sources de capitaux d'emprunt et de capitaux propres, de façon générale, et selon des modalités acceptables; la capacité de la Société de financer les dépenses d'investissement de croissance et de maintien; la capacité de réaliser et d'optimiser des projets de forage, de complétion, de raccordement et d'infrastructure; la capacité de la

Société d'accélérer les activités de ses raffineries selon les échéanciers prévus; des changements dans les notations de crédit applicables à la Société ou à l'un de ses titres; les modifications apportées aux régimes de dividendes de la Société; la capacité de la Société à utiliser les pertes fiscales à l'avenir; les vérifications fiscales et des réévaluations; l'exactitude des estimations des réserves, de la production future et des produits nets futurs de la Société; l'exactitude des estimations et des jugements comptables de la Société; la capacité de la Société de remplacer et d'accroître ses réserves de pétrole brut et de gaz naturel; les coûts d'acquisition des droits d'exploration, d'entreprendre des études géologiques, de forage d'évaluation et de mise en valeur de projets; les exigences éventuelles des normes comptables applicables en matière de dépréciation ou de reprise des valeurs recouvrables estimatives d'une partie ou de la totalité des actifs ou du goodwill de la Société à l'occasion; la capacité de la Société de maintenir ses relations avec ses partenaires et de gérer et d'exploiter avec succès ses activités intégrées; la fiabilité des actifs de la Société, notamment pour atteindre les cibles de production; les perturbations éventuelles ou les difficultés techniques imprévues dans le développement de nouveaux produits et procédés de fabrication; la survenance d'événements imprévus entraînant des interruptions de l'exploitation, y compris dans des installations exploitées par nos partenaires ou des tiers, comme des éruptions, des incendies, des explosions, des incidents ou des déraillements de wagons, des accidents d'aviation, des collisions d'icebergs, des fuites de gaz, la migration de substances dangereuses, la perte de confinement, des rejets ou des déversements, y compris des rejets ou des déversements provenant d'installations extracôticières et de navires de transport dans des terminaux ou des plaques tournantes et en raison de fuites de pipelines ou autres, de corrosion, d'épidémies ou de pandémies, et des événements catastrophiques, notamment : la guerre, les conditions de mer défavorables, les phénomènes météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles, les actes d'activisme, le vandalisme et le terrorisme, et les autres accidents ou dangers qui peuvent se produire pendant le transport vers ou depuis des sites commerciaux ou industriels et d'autres accidents ou événements similaires; les marges de raffinage et de commercialisation; l'escalade des coûts, y compris les pressions inflationnistes sur les coûts d'exploitation, comme la main-d'œuvre, les matériaux, le gaz naturel et d'autres sources d'énergie utilisées dans les procédés liés aux sables bitumineux et les activités en aval, et l'augmentation des franchises ou des primes d'assurance; le coût et la disponibilité de l'équipement nécessaire aux activités de la Société; l'incapacité potentielle des produits d'atteindre ou de maintenir leur acceptation sur le marché; les risques associés à la réputation de l'industrie de l'énergie et de la Société, le permis social d'exploitation et les litiges connexes; des augmentations de coûts imprévues ou des difficultés techniques liées à l'exploitation, à la construction ou à la modification d'installations de fabrication ou de raffinage; des difficultés imprévues liées à la production, au transport ou au raffinage du bitume ou du pétrole brut en produits pétroliers et chimiques; risques associés à la technologie et à l'équipement et à leur application à l'entreprise, y compris l'incapacité potentielle des produits d'atteindre ou de maintenir leur acceptation sur le marché; les risques associés à la réputation de l'industrie de l'énergie et de l'entreprise, l'acceptabilité sociale pour l'exploitation et les litiges connexes; les augmentations de coûts imprévues ou les difficultés techniques liées à l'exploitation; la construction ou la modification d'installations de fabrication ou de raffinage; les difficultés imprévues de production, de transport ou de raffinage du bitume et/ou du pétrole brut en produits pétroliers et chimiques; les risques associés à la technologie et à l'équipement et à leur application à l'entreprise; y compris les cyberattaques potentielles; les risques géopolitiques et autres associés aux activités internationales de la société; les risques associés aux changements climatiques et les hypothèses de la Société à cet égard; le moment et les coûts de la construction du puits et du pipeline; la capacité de la Société d'accéder aux marchés et d'assurer un transport adéquat et rentable des produits, y compris un pipeline suffisant, un transport ferroviaire de pétrole brut, maritime ou un autre moyen de transport, y compris pour combler les lacunes causées par les contraintes du réseau pipelinier ou de la capacité de stockage; la disponibilité et la capacité de la Société d'attirer et de maintenir en poste des talents essentiels et diversifiés; l'incapacité possible d'obtenir et de maintenir en poste des dirigeants et du personnel qualifiés, ainsi que de l'équipement, en temps opportun et de manière rentable; les changements dans les données démographiques et les relations de travail; y compris avec toute main-d'œuvre syndiquée; coûts imprévus de cessation d'exploitation et de remise en état; changements dans les cadres réglementaires, les permis et les approbations dans n'importe lequel des emplacements où la Société exerce ses activités ou dans n'importe quelle infrastructure sur laquelle elle compte; les mesures gouvernementales ou les initiatives réglementaires visant à réduire les activités énergétiques ou à poursuivre des programmes plus vastes de lutte contre les changements climatiques; les changements apportés aux processus d'approbation réglementaire et aux désignations de l'utilisation des terres, les redevances, la fiscalité, l'environnement, les GES, le carbone, les changements climatiques et d'autres lois ou règlements; ou des changements à l'interprétation de ces lois et règlements, tels qu'adoptés ou proposés, leur incidence et les coûts associés à la conformité; l'incidence prévue et le calendrier des diverses déclarations comptables, des changements de règles et des normes sur les activités de la Société; ses résultats financiers et ses états financiers consolidés; l'évolution de la conjoncture économique, du marché et des affaires en général; l'impact des accords de production entre les membres de l'OPEP+ et les non-membres de l'OPEP+; les aspects politiques, sociaux et les conditions économiques dans les territoires où la Société exerce ses activités ou fournit des fournitures; l'état des relations de la Société avec les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités, y compris avec les communautés autochtones; la survenance d'événements imprévus comme des manifestations; les pandémies, la guerre, les menaces terroristes et l'instabilité qui en découle, ainsi que les risques associés aux poursuites en justice, aux propositions d'actionnaires et aux mesures réglementaires actuelles et éventuelles contre la Société. En outre, les mesures que nous prenons pour mettre en œuvre les cibles, les engagements et les objectifs liés aux domaines d'intérêt en matière d'ESG pourraient avoir une incidence négative sur nos activités, nos plans de croissance et nos résultats opérationnels et financiers futurs.

Les lecteurs sont priés de noter que les listes qui précèdent ne sont pas exhaustives et qu'elles sont faites à la date des présentes. Des événements ou des circonstances pourraient faire en sorte que nos résultats actuels diffèrent considérablement de ceux estimés ou projetés ou encore de ceux que laisse entendre, explicitement ou implicitement, l'information prospective. Pour consulter un exposé complet des principaux facteurs de risque touchant la Société, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du dernier rapport de gestion annuel déposé de la Société ainsi qu'aux facteurs de risque décrits dans d'autres documents que la Société dépose à l'occasion auprès des autorités en valeurs mobilières et qui peuvent être obtenus au Canada sur SEDAR+ à l'adresse [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et aux États-Unis auprès de la Securities and Exchange Commission sur EDGAR à l'adresse [sec.gov](http://sec.gov) (en anglais seulement), ainsi que sur le site Web de la Société au [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement).

L'information qui se trouve sur le site Web de la société, au [cenovus.com](http://cenovus.com) (en anglais seulement), ou qui y est reliée ne fait pas partie de la présente notice annuelle sauf si elle y est expressément intégrée par renvoi.

## ANNEXE A

### Rapport sur les données relatives aux réserves des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants

Au conseil d'administration de Cenovus Energy Inc. (la « société ») :

1. Nous avons évalué les données relatives aux réserves de la société en date du 31 décembre 2023. Les données relatives aux réserves constituent des estimations des réserves prouvées et des réserves probables ainsi que des produits des activités ordinaires nets futurs correspondants en date du 31 décembre 2023, estimés au moyen des prix et des coûts prévisionnels.
2. La responsabilité des données relatives aux réserves incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les données relatives aux réserves en nous fondant sur notre évaluation.
3. Nous avons effectué notre évaluation conformément aux normes exposées dans le manuel COGE (Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook), dans sa version modifiée à l'occasion, tenu par la Society of Petroleum Evaluation Engineers (Calgary Chapter).
4. Ces normes exigent que l'évaluation soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données relatives aux réserves sont exemptes d'inexactitudes importantes. L'évaluation comprend également l'appréciation de la conformité des données relatives aux réserves avec les principes et les définitions exposés dans le manuel COGE.
5. Le tableau suivant présente la valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs (avant impôt) attribués aux réserves prouvées et probables, estimés au moyen de prix et de coûts prévisionnels et actualisés au moyen d'un taux de 10 pour cent, qui sont compris dans les données relatives aux réserves évaluées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et indique les portions respectives que nous avons évaluées et sur lesquelles nous avons fait rapport à la direction et au conseil d'administration de la Société :

Évaluateur de réserves qualifié indépendant	Date d'établissement du rapport d'évaluation	Emplacement des réserves	Établissement de la valeur des produits des activités ordinaires nets futurs (avant impôt, taux d'actualisation de 10 %) (en millions de dollars)
McDaniel & Associates Consultants Ltd.	31 décembre 2023	Canada	77 706
McDaniel & Associates Consultants Ltd.	31 décembre 2023	Chine	3 143
McDaniel & Associates Consultants Ltd.	31 décembre 2023	Indonésie	648
GLJ Ltd.	31 décembre 2023	Canada	3 071
			<hr/> 84 568

6. À notre avis, les données relatives aux réserves que nous avons respectivement évaluées ont été établies, à tous les égards importants, conformément au manuel COGE, appliqué de façon uniforme, et sont conformes à celui-ci.
7. Nous n'avons pas la responsabilité de mettre à jour nos rapports dont il est question au paragraphe 5 pour tenir compte de faits et de circonstances postérieurs à la date d'établissement de nos rapports.
8. Les données relatives aux réserves étant fondées sur des jugements concernant des événements futurs, les résultats réels différeront de ceux qui sont présentés, et les écarts peuvent être importants.

Nous apposons notre signature au rapport ci-dessus :

/s/ Brian R. Hamm

/s/ Jodi L. Anhorn

Brian R. Hamm, ing.  
Président et chef de la direction  
McDaniel & Associates Consultants Ltd.  
Calgary (Alberta) Canada

Jodi L. Anhorn, M.Sc., ing.  
Président et chef de la direction  
GLJ Ltd.  
Calgary (Alberta) Canada

Le 14 février 2024

## ANNEXE B

---

### Rapport de la direction et du conseil d'administration sur les données relatives aux réserves et autre information

La direction de Cenovus Energy Inc. (la « société ») a la responsabilité d'établir et de fournir l'information concernant les activités pétrolières et gazières de la société conformément à la réglementation en valeurs mobilières. Cette information inclut les données relatives aux réserves.

Des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants ont évalué les données relatives aux réserves de la Société. Le rapport des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants sera déposé auprès des autorités en valeurs mobilières en même temps que le présent rapport.

Le comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves du conseil d'administration de la Société :

- a) a examiné les procédures suivies par la Société pour fournir l'information aux évaluateurs de réserves qualifiés indépendants;
- b) a rencontré les évaluateurs de réserves qualifiés indépendants dans le but de déterminer si on leur a imposé des restrictions limitant leur capacité de fournir un rapport sans restriction;
- c) a examiné les données relatives aux réserves avec la direction et chacun des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants.

Le comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves du conseil d'administration de la Société a examiné les procédures suivies par la Société pour rassembler et présenter toute autre information concernant ses activités pétrolières et gazières et a examiné cette information avec la direction. Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves, a approuvé :

- a) le contenu du rapport sur les données relatives aux réserves et autres informations concernant le pétrole et le gaz, et le dépôt de celui-ci auprès des autorités en valeurs mobilières;
- b) le dépôt du rapport sur les données relatives aux réserves des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants;
- c) le contenu du présent rapport et son dépôt.

Les données relatives aux réserves étant fondées sur des jugements concernant des événements futurs, les résultats réels différeront de ceux qui sont présentés, et les écarts peuvent être importants.

/s/ Jonathan M. McKenzie

/s/ Karamjit S. Sandhar

Jonathan M. McKenzie  
Président et chef de la direction  
Cenovus Energy Inc.

Karamjit S. Sandhar  
Vice-président directeur et chef des finances  
Cenovus Energy Inc.

/s/ Alexander J. Pourbaix

/s/ Richard J. Marcogliese

Alexander J. Pourbaix  
Président exécutif  
Cenovus Energy Inc.

Richard J. Marcogliese  
Administrateur et président du comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves  
Cenovus Energy Inc.

Le 14 février 2024

## ANNEXE C

---

### Mandat du comité d'audit

Le comité d'audit (le « comité »), un comité du conseil d'administration (le « conseil ») de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus » ou la « société ») est constitué pour agir à titre de conseiller du conseil et pour aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision.

Les tâches et les responsabilités principales du comité s'établissent comme suit :

- Superviser et contrôler l'efficacité et l'intégrité des processus comptables et de communication de l'information financière de la Société, des états financiers et du système de contrôles internes qui se rapportent à la conformité de la comptabilité et de la communication de l'information financière.
- Superviser les audits des états financiers de la Société.
- Superviser et contrôler le cadre de gestion des risques associés au marché de la Société, dont les politiques et les lignes directrices complémentaires portant sur la gestion des risques associés aux prix des marchandises, au change et aux taux d'intérêt.
- Superviser et contrôler la définition, par la direction, des principaux risques financiers et surveiller le processus de gestion de ces risques.
- Superviser et contrôler la conformité de la Société avec les exigences juridiques et réglementaires relatives aux communications financières.
- Superviser et contrôler les compétences, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe et du groupe d'audit interne de la Société.
- Mettre en place une voie de communication entre l'auditeur externe, la direction, le groupe d'audit interne et le conseil.

Le comité a l'autorité de procéder à tout examen ou à toute enquête convenable pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. Le comité a accès sans restriction aux membres du personnel et à l'information ainsi qu'à toutes les ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de sa responsabilité. À cet égard, le comité peut imposer au personnel d'audit interne des champs d'examen particuliers.

### Constitution, composition et définitions

#### 1. Rapport hiérarchique

Le comité doit rendre compte au conseil.

#### 2. Composition du comité

Le comité se compose d'au moins trois et d'au plus huit administrateurs, qui sont tous des administrateurs indépendants aux termes du Règlement 52-110 sur le comité d'audit (dans sa version mise en application par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») et modifiée à l'occasion) (le « Règlement 52-110 »).

Tous les membres du comité ont des compétences financières, au sens du Règlement 52-110, et au moins un membre doit être un expert en comptabilité ou avoir une expertise de gestion financière connexe.

Au moins un membre doit avoir de l'expérience dans le secteur pétrolier et gazier.

Les membres du comité ne peuvent simultanément siéger au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, à moins que le conseil n'établisse au préalable que ces services simultanés n'entraveront pas la capacité des membres pertinents à siéger de façon efficace au comité et qu'ils ne communiquent de la façon prescrite cette information au public.

Le président du conseil non membre de la direction est un membre sans droit de vote du comité. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Quorum ».

#### 3. Nomination des membres du comité

Les membres du comité sont nommés à une réunion du conseil qui a lieu après l'élection des administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires; toutefois, tout membre peut être destitué ou remplacé, sous réserve des exigences précisées à la rubrique « Composition du comité » qui précède, en tout temps par le conseil et, quoi qu'il en soit, cesse d'être membre du comité dès qu'il cesse d'être membre du conseil.

#### 4. Postes vacants

Si un poste est, à un moment quelconque, à pourvoir parmi les membres du comité, il peut être comblé par le conseil.

- 5. Président**
- Le comité de gouvernance recommande au conseil, en vue de son approbation, un administrateur indépendant qui agira à titre de président du comité (le « président »). Le conseil nomme le président.
- S'il n'est pas disponible ni en mesure d'assister à une réunion du comité, le président du comité demande à un autre membre de présider la réunion, sinon, un des autres membres du comité présent à la réunion est choisi pour présider la réunion par la majorité des membres du comité présents.
- Le président du comité qui préside toute réunion du comité n'a pas de voix prépondérante.
- Les dispositions concernant le président dans la présente section devraient être lues conjointement avec la section relative au président de comité dans les Lignes directrices générales relatives au président du conseil d'administration et aux présidents des comités du conseil.
- 6. Secrétaire**
- Le comité désigne un secrétaire qui n'est pas tenu d'être membre du comité. Le secrétaire rédige le procès-verbal des réunions du comité.
- 7. Réunions du comité**
- Le comité tient des réunions au moins tous les trimestres. Le président peut convoquer des réunions supplémentaires au besoin. En outre, le président du conseil non membre de la direction, le président et chef de la direction ou un membre du comité ou l'auditeur externe peuvent convoquer une réunion.
- Les réunions du comité peuvent, de l'accord du président, être tenues en personne, par vidéoconférence, par téléphone, par un autre moyen de communication électronique ou par une combinaison des moyens qui précèdent.
- Chaque réunion du comité est tenue en l'absence de la direction.
- 8. Avis de convocation à une réunion**
- L'avis de l'heure et de l'endroit de chaque réunion peut être donné verbalement, par écrit, par télécopieur ou par voie électronique à chaque membre du comité au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion en question. L'avis de convocation de chaque réunion est également remis à l'auditeur externe de la Société.
- Un membre et l'auditeur externe peuvent, d'une façon quelconque, renoncer à l'avis de convocation à la réunion du comité. Le fait pour un membre d'assister à une réunion constitue une renonciation à l'avis de convocation à la réunion, sauf s'il assiste à une réunion précisément pour s'opposer aux délibérations sur une question pour le motif que la réunion n'a pas été légitimement convoquée.
- 9. Quorum**
- La majorité des membres du comité, présents en conformité avec l'article 7, constitue le quorum. En outre, si la présence d'un membre d'office sans droit de vote est requise pour réunir le quorum du comité, ledit membre est alors autorisé à voter à la réunion.
- 10. Présence aux réunions**
- On s'attend à ce que le président et chef de la direction, le chef des finances, le contrôleur et le chef de l'audit interne soient disponibles en vue d'assister aux réunions du comité ou à une partie de celles-ci.
- Le comité peut, sur invitation précise, voir à ce que d'autres personnes-ressources assistent à la réunion.
- Le comité a le droit d'établir qui doit et qui ne doit pas être présent en tout temps à une réunion du comité.
- Les administrateurs qui ne sont pas membres du comité peuvent assister aux réunions du comité de façon ponctuelle après avoir au préalable consulté le président ou une majorité des membres du comité et avoir obtenu l'approbation de ces personnes.
- 11. Procès-verbaux**
- Les procès-verbaux des réunions du comité sont transmis à tous les membres du comité. Le comité fait rapport de ses activités à l'ensemble du conseil à la prochaine réunion régulière du conseil ou plus souvent, selon ce que le président juge approprié.

## Responsabilités spécifiques

Pour remplir son mandat et s'acquitter de ses obligations de supervision, le comité est tenu d'effectuer ce qui suit :

### **12. Procédures d'examen**

- a) Examiner le résumé de la composition du comité et de ses responsabilités dans le rapport annuel, la notice annuelle ou d'autres documents d'information publics de la société.
- b) Examiner le résumé de toutes les approbations par le comité à l'égard de la prestation de services d'audit, de services liés à l'audit, de services en fiscalité et autres services par les auditeurs externes, résumé qui sera inclus dans le rapport annuel et la notice annuelle de la société ou dans tout autre document d'information public déposé.

### **13. États financiers annuels**

- a) Examiner les états financiers annuels audités et les documents connexes avant leur dépôt ou leur diffusion et en discuter avec la direction et les auditeurs externes de la société et de toute filiale dont les titres sont placés dans le public. L'examen doit comprendre ce qui suit :
  - i) Les états financiers annuels et les notes y afférentes, y compris les questions d'importance concernant les règles et les pratiques comptables et les estimations et les jugements importants de la direction, notamment les changements importants dans le choix ou l'application des règles comptables de la Société, les questions importantes quant au caractère adéquat des contrôles internes de la Société et toutes les mesures adoptées en raison de lacunes importantes des contrôles.
  - ii) Le Rapport de gestion.
  - iii) L'utilisation du financement sans effet sur le bilan, y compris l'évaluation par la direction des risques et de la pertinence de l'information.
  - iv) L'audit des états financiers par l'auditeur externe et son rapport connexe.
  - v) Les modifications importantes requises dans le plan d'audit de l'auditeur externe.
  - vi) Les difficultés ou différends importants avec la direction survenus au cours de l'audit, y compris des restrictions quant à la portée du travail de l'auditeur externe ou à son accès aux renseignements requis.
  - vii) Les autres questions concernant la tenue de l'audit qui doivent être communiquées au comité aux termes des normes d'audit généralement reconnues.
- b) Examiner les éléments suivants et les recommander formellement au conseil d'administration pour qu'il les approuve :
  - i) Les états financiers audités de la fin d'exercice. L'examen doit comprendre des discussions avec la direction et l'auditeur externe sur ce qui suit :
    - i. Les méthodes comptables de la Société et leurs modifications.
    - ii. L'incidence des jugements, des ajustements et des estimations significatifs.
    - iii. Le mode de présentation des éléments comptables importants.
    - iv. La cohérence de la communication de l'information.
  - ii) Le Rapport de gestion.
  - iii) L'information financière de la notice annuelle.
  - iv) L'information financière de tous les prospectus et de toutes les circulaires d'information.

L'examen doit comprendre un rapport des auditeurs externes concernant la qualité des principes comptables d'importance critique dont dépend la situation financière de la société et qui comporte les décisions rationnelles ou les évaluations les plus complexes, subjectives ou importantes.

#### 14. États financiers trimestriels

- a) Examiner avec la direction et les auditeurs externes les éléments suivants et les approuver (l'approbation doit comprendre l'autorisation de leur communication au public) ou les recommander formellement au conseil de la société pour qu'il les approuve :
  - i) Les états financiers non audités trimestriels et les documents connexes, y compris le Rapport de gestion.
  - ii) Les modifications importantes apportées aux règles comptables de la Société.
- b) Examiner, avant leur diffusion, les états financiers non audités trimestriels de toute filiale de la société dont les titres sont émis dans le public.

#### 15. Autres dépôts financiers et documents publics

Examiner avec la direction l'information financière, et en discuter, y compris les communiqués portant sur les résultats, l'utilisation des expressions « pro forma » ou les renseignements financiers non conformes aux PCGR ou les indications concernant les résultats qui figurent dans des documents déposés auprès des ACVM et de la SEC des États-Unis ou dans les communiqués de presse qui s'y rapportent et analyser si l'information est conforme à celle qui figure dans les états financiers de la Société ou d'une filiale dont les titres sont émis dans le public.

#### 16. Contrôle interne

- a) Recevoir de la direction, des auditeurs externes et des auditeurs internes et examiner avec ceux-ci un rapport annuel portant sur le cadre des contrôles de la société pour autant qu'ils concernent le processus de communication de l'information financière et les contrôles de la société.
- b) Examiner les risques financiers importants et évaluer les mesures prises par la direction en vue de surveiller, de contrôler, de communiquer et d'atténuer ces risques pour la Société, et en discuter.
- c) Examiner, conjointement avec l'auditeur interne et l'auditeur externe, le degré de coordination des plans d'audit de l'auditeur interne et de l'auditeur externe et se renseigner pour établir jusqu'à quel point la portée prévue peut être efficace pour déceler les faiblesses des contrôles internes, la fraude ou d'autres actes illégaux. Le comité doit évaluer la coordination des travaux d'audit afin de garantir l'exhaustivité de ceux-ci et l'utilisation efficace des ressources d'audit. Toute recommandation importante de l'auditeur en vue de renforcer les contrôles internes doit faire l'objet d'un examen et de discussions avec la direction.
- d) Examiner avec le président et chef de la direction, le chef des finances de la Société et l'auditeur externe : l'ensemble des déficiences et lacunes importantes dans la conception ou le fonctionnement des contrôles et procédures internes de la Société à l'égard de la communication de l'information financière qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à consigner, traiter, résumer et présenter l'information financière qui doit être communiquée par la Société dans les rapports qu'elle dépose ou présente en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1934 »), ou les lois et règlements fédéraux et provinciaux canadiens dans les délais requis; ii) les fraudes, qu'elles soient importantes ou non, qui impliquent les membres de la direction de la Société ou d'autres employés qui ont un rôle important à jouer dans le cadre des contrôles et procédures internes de communication de l'information financière de la Société.
- e) Examiner les conclusions significatives rédigées par les auditeurs externes et le service d'audit interne, ainsi que les réactions des membres de la direction.

#### 17. Autres éléments à examiner

- a) Examiner la procédure d'attestation des états financiers intermédiaires et annuels par le président et chef de la direction et le chef des finances ainsi que les attestations faites par le président et chef de la direction et le chef des finances.
- b) Examiner les politiques et procédures relatives aux comptes de frais et aux avantages accessoires des dirigeants et des administrateurs, y compris leur utilisation des actifs de l'entreprise, et analyser les résultats d'un examen dans ces domaines par l'auditeur interne ou l'auditeur externe.
- c) Examiner toutes les opérations entre parties apparentées entre la Société et les membres de la haute direction ou les administrateurs, y compris les affiliations des membres de la haute direction ou des administrateurs.

- d) Examiner, avec le chef du contentieux, le chef de l'audit interne et l'auditeur externe, les résultats de leur examen portant sur la surveillance par la Société de la conformité avec chaque code d'éthique commercial publié de la Société et les exigences juridiques applicables.
- e) Examiner les questions juridiques et réglementaires, y compris la correspondance avec les organismes gouvernementaux et les rapports reçus de ceux-ci, qui peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers intermédiaires ou annuels ou sur les autres documents déposés auprès des organismes de réglementation et contenant de l'information financière et les politiques de conformité d'entreprise et programmes connexes. Les membres des groupes juridiques et de fiscalité devraient assister à la réunion afin de remettre leurs rapports respectifs.
- f) Examiner les politiques et les pratiques en ce qui a trait aux opérations hors bilan et aux activités de négociation et de couverture et analyser les résultats d'un examen dans ces domaines effectué par l'auditeur interne ou l'auditeur externe.
- g) S'assurer que la présentation de la Société des réserves d'hydrocarbure prouvées nettes a été examinée par le comité de la sécurité, de la durabilité et des réserves du conseil.
- h) Examiner les procédures de la direction mises en place pour empêcher et détecter les fraudes.
- i) Examiner :
  - i) les procédures pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes que la Société reçoit, y compris les observations confidentielles faites sous le couvert de l'anonymat par des employés de la Société, qui portent sur la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit;
  - ii) un résumé des enquêtes importantes menées à l'égard de ces questions.
- j) Tenir des réunions périodiques distinctes avec la direction.

**18. Auditeur externe**

- a) Être directement responsable, à titre de comité du conseil et sous réserve des droits des actionnaires et du droit applicable, de la nomination, de la rémunération, du mandat et de la supervision du travail des auditeurs externes (y compris le règlement des désaccords entre la direction et les auditeurs externes en ce qui a trait à la communication de l'information financière) aux fins d'établir ou de remettre un rapport d'audit ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour le compte de la société. L'auditeur externe fait rapport directement au comité.
- b) Tenir des réunions périodiques avec l'auditeur externe (en l'absence de la direction) et s'assurer de la disponibilité de l'auditeur externe pour assister aux réunions du comité ou à des parties de celles-ci à la demande du président ou de la majorité des membres du comité.
- c) Examiner au moins une fois par trimestre un rapport de l'auditeur externe portant sur les éléments suivants et en discuter :
  - i) L'ensemble des méthodes et des pratiques comptables d'importance critique devant être utilisées.
  - ii) Tous les traitements de remplacement permis aux termes des règles comptables en ce qui concerne les méthodes et les pratiques touchant les points importants qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, y compris les ramifications de l'utilisation de ces autres communications et traitements et le traitement qu'a privilégié l'auditeur externe.
  - iii) Les autres communications écrites importantes échangées entre l'auditeur externe et la direction, comme une lettre de recommandation ou une liste des écarts non ajustés.
- d) Obtenir et examiner, au moins une fois l'an, un rapport de l'auditeur externe portant sur les éléments suivants :
  - i) Les procédures de contrôle de la qualité interne de l'auditeur externe.
  - ii) Les questions importantes soulevées par le dernier examen du contrôle de la qualité interne de l'auditeur externe ou par ses pairs, ou toute enquête gouvernementale ou d'autorités professionnelles au cours des cinq exercices précédents relativement à un ou à plusieurs audits indépendants exécutés par l'auditeur externe et les mesures prises pour régler ces questions.
  - iii) Dans la mesure envisagée par le paragraphe précédent, toutes les relations entre les auditeurs externes et la société.

- e) Au moins une fois l'an, examiner avec les auditeurs externes l'ensemble des relations que ces derniers et les membres de leur groupe ont avec la société et les membres de son groupe et en discuter avec eux afin d'établir l'indépendance des auditeurs externes, y compris i) recevoir et examiner, dans le cadre du rapport décrit au paragraphe précédent, un exposé officiel écrit provenant des auditeurs externes délimitant toutes les relations qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur l'indépendance des auditeurs externes envers la société et les membres de son groupe, ii) discuter avec les auditeurs externes de l'ensemble des relations ou services révélés qui, de l'avis des auditeurs externes, pourraient avoir une incidence sur leur objectivité et leur indépendance et iii) recommander au conseil qu'il prenne la mesure appropriée en réponse au rapport des auditeurs externes en vue d'établir avec satisfaction l'indépendance des auditeurs externes.
- f) Examiner et évaluer une fois l'an les éléments suivants :
- i) le rendement de l'équipe de l'auditeur externe et de l'associé responsable de la mission de cette équipe et faire une recommandation au conseil quant au renouvellement du mandat de l'auditeur externe à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou quant à son remplacement;
  - ii) les modalités de la mission de l'auditeur externe ainsi que ses honoraires proposés;
  - iii) les plans et les résultats de l'audit externe;
  - iv) toute autre question connexe à la mission d'audit;
  - v) la mission de l'auditeur externe en ce qui a trait aux services non liés à l'audit ainsi que les honoraires versés en contrepartie et leur incidence sur l'indépendance de l'auditeur externe;
  - vi) le rapport annuel du Conseil canadien sur la reddition de comptes (le « CCRC ») concernant la qualité des audits au Canada et discuter des incidences de celui-ci sur Cenovus;
  - vii) tout rapport pouvant être publié par le CCRC concernant l'audit de Cenovus.
- g) Procéder régulièrement à un examen complet de l'auditeur externe dans le but d'aider le comité à repérer les points sur lesquels le cabinet d'audit externe pourrait possiblement s'améliorer et d'en venir à une conclusion finale quant à l'opportunité de retenir les services de l'auditeur externe à nouveau ou de solliciter des soumissions de la part d'autres auditeurs.
- h) Dans le cadre de l'examen et des discussions portant sur les renseignements fournis au comité conformément aux paragraphes c) à f) du présent article, évaluer les compétences, le rendement et l'indépendance des auditeurs externes, y compris établir si les contrôles de la qualité des auditeurs externes sont adéquats ou non ou si la prestation de services autorisés non liés à l'audit permet quand même de conserver l'indépendance des auditeurs, en tenant compte des opinions de la direction et du chef de l'audit interne. Le comité doit présenter ses conclusions au conseil à cet égard.
- i) Examiner la rotation des associés au sein de l'équipe de la mission d'audit, conformément aux lois applicables. Afin de garantir l'indépendance continue de l'auditeur externe, déterminer s'il est approprié d'adopter une politique de rotation périodique du cabinet d'audit externe.
- j) Définir des politiques claires concernant l'embauche par la Société d'employés ou d'anciens employés de l'auditeur externe.
- k) Examiner avec la direction et l'auditeur externe la justification du recours à des cabinets d'audit autres que l'auditeur externe principal.
- l) Prendre en considération et examiner avec l'auditeur externe, la direction et le chef de l'audit interne les éléments suivants :
- i) Les constatations importantes dégagées au cours de l'exercice et les réactions et le suivi de la direction à ce propos.
  - ii) Les difficultés éprouvées au cours de ses audits, y compris des restrictions à l'égard de la portée de son travail ou de l'accès aux renseignements requis, et la réaction de la direction à cet égard.
  - iii) Les désaccords importants entre l'auditeur externe ou l'auditeur interne et la direction.
  - iv) Les modifications devant être apportées à la portée prévue de son plan d'audit.
  - v) Les ressources, le budget, les liens de communication, les responsabilités et les activités prévues de l'auditeur externe.
  - vi) Le mandat du service d'audit interne.
  - vii) La conformité de l'audit interne avec les normes de l'Institute of Internal Auditors.

**19. Groupe d'audit interne et indépendance**

- a) Tenir des réunions périodiques distinctes avec le chef de l'audit interne.
- b) Examiner et approuver la nomination, la rémunération, le remplacement, la réaffectation ou le congédiement du chef de l'audit interne.
- c) Examiner, avec le chef de l'audit interne, le budget d'audit interne, le plan de ressources, les activités, la structure organisationnelle de la fonction d'audit interne et les compétences de l'auditeur interne.
- d) Confirmer annuellement l'indépendance du groupe d'audit interne et s'en assurer.
- e) Approuver le mandat du groupe d'audit interne et le plan d'audit interne.
- f) Examiner le rendement et l'efficacité de la fonction d'audit interne, y compris la conformité avec les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (International Standards for the Professional Practice of Internal Auditing) et le code de déontologie de l'Institute of Internal Auditors.

**20. Approbation des services d'audit et des services non liés à l'audit**

- a) Examiner et, le cas échéant, approuver la prestation de tous les services non liés à l'audit autorisés (y compris leurs modalités et la rémunération versée en contrepartie) avant la prestation de ces services par les auditeurs externes (sous réserve de l'exception pour les services non liés à l'audit de valeur minimale décrite dans la Loi de 1934 ou la législation et les règlements applicables des ACVM et de la SEC qui sont approuvés par le comité avant la fin de l'audit).
- b) Examiner et, s'ils sont appropriés et autorisés, approuver la prestation de tous les services d'audit (y compris leurs modalités et la rémunération versée en contrepartie) avant la prestation de ces services par les auditeurs externes.
- c) Si les approbations au préalable envisagées par les paragraphes a) et b) du présent article ne sont pas obtenues, approuver, s'ils sont jugés appropriés et autorisés, la prestation de tous les services d'audit et non liés à l'audit sans délai après que le comité ou un membre du comité à qui le pouvoir a été délégué a connaissance de la prestation de ces services.
- d) Déléguer, si le comité le juge nécessaire ou souhaitable, à des sous-comités composés d'un ou de plusieurs membres du comité, le pouvoir d'accorder les approbations au préalable et les approbations décrites aux paragraphes a) à c) du présent article. La décision d'un tel sous-comité d'accorder les approbations au préalable doit être soumise au comité plénier à sa prochaine réunion prévue.
- e) Établir des politiques et procédures en vue des approbations au préalable décrites aux paragraphes a) et b) du présent article, pourvu que ces politiques et procédures comportent des précisions quant aux services particuliers, que le comité soit informé de chaque service, et que les politiques et procédures ne comprennent pas la délégation des responsabilités du comité, aux termes de la Loi de 1934 ou des lois et des règlements des ACVM et de la SEC pertinents, à la direction.

**21. Supervision du risque**

Le comité est responsable de la supervision des risques associés à ce qui suit et fait rapport au conseil à cet égard :

- a) L'efficacité opérationnelle et conceptuelle du cadre de contrôle de gestion des risques associés au marché de la Société et des procédés pour gérer ces risques;
- b) La non-conformité avec les règlements et les politiques portant sur des questions visées par le mandat du comité;
- c) L'ensemble des dépôts de documents d'information financière et des autres dépôts de documents d'information publics, y compris les états financiers audités annuels et les documents connexes de la Société et de toute filiale ayant des titres émis auprès du public de même que les états financiers non audités et documents connexes de ces entités ainsi que tout autre document d'information public déposé ayant trait à de l'information financière;
- d) L'évaluation, la nomination, la rémunération, le prolongement du mandat ou le travail de l'auditeur externe;
- e) De concert avec la direction, la nomination, la rémunération, le remplacement, la réaffectation ou le congédiement du chef de l'audit interne;
- f) La réception, la rétention et le traitement des plaintes reçues par la Société concernant les questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit;
- g) Les risques financiers importants ou les expositions à de tels risques, y compris ceux rattachés à des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), comme les changements climatiques;

- h) Les risques principaux ou émergents qui ont été attribués au comité, à l'occasion, par le conseil, selon les recommandations du comité de gouvernance.

## 22. Supervision des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

Le comité est responsable de la supervision de ce qui suit :

- a) Les répercussions financières des questions ESG en évolution (y compris les changements climatiques) et plus particulièrement les répercussions sur l'accès par la société à du capital auprès de ses prêteurs ou de ses investisseurs souhaitant acquérir des titres de créance ou des titres de capitaux propres, sur son accès à une couverture d'assurance et sur ses notes de crédit.

## 23. Divers

- a) Le comité peut faire ce qui suit : Retenir, avec l'approbation de la majorité des membres du comité, les services de conseillers externes s'il le juge approprié;
- b) Le comité peut, avec l'approbation de la majorité des membres du comité, déléguer ses fonctions et ses responsabilités à des sous-comités du comité;
- c) Examiner, avec le président et chef de la direction et sous réserve de l'approbation du comité, et recommander au conseil la nomination, le remplacement, la réaffectation ou le congédiement du chef des finances;
- d) Mener ou autoriser des enquêtes à l'égard de toute question s'inscrivant dans le cadre des responsabilités du comité. Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques, de comptables ou d'autres experts indépendants, et d'obtenir des conseils ou par ailleurs une aide de ces derniers, dans le cadre de toute enquête que le comité juge nécessaire et pour l'aider aux fins de celle-ci;
- e) Établir les fonds adéquats en vue du paiement, par la Société i) de la rémunération de l'auditeur externe pour la préparation et la remise d'un rapport d'audit ou l'exécution d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour le compte de la Société; ii) de la rémunération des conseillers dont le comité a retenu les services; iii) des frais administratifs habituels du comité qui sont nécessaires ou appropriés pour qu'il s'acquitte de ses tâches;
- f) Examiner et réévaluer le caractère adéquat du présent mandat chaque année et recommander toute modification proposée au comité de gouvernance pour son examen;
- g) Envisager la mise en application des recommandations du comité de gouvernance au conseil en ce qui concerne l'efficacité, la structure ou les procédures du comité;
- h) Exécuter toute autre fonction requise par la loi, le règlement intérieur de la Société ou le conseil;
- i) Analyser toutes les autres questions que le conseil lui a soumises.

**Les tâches et responsabilités d'un membre du comité s'ajoutent aux responsabilités énoncées pour ce membre du conseil.**

Révision en date du : 28 juillet 2021